

3 *Le projet 2024-2032* Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze



Declaration d'engagements :

les ambitions partagées et les équilibres à soutenir pour 2024-2032

La résilience était le fil conducteur du projet de l'Opération Grand Site 2015-2023, qui a permis de dépasser les différents traumatismes participant à l'identité du Grand site et à l'esprit des lieux. Dans la continuité, le temps de maturation des projets et de définition de stratégies laisse la place aujourd'hui au temps de la concrétisation des investissements importants des collectivités, dans les trois pôles d'accueil notamment, et en développant le réseau de pistes cyclables.

Suite à la rédaction de la candidature à la labellisation, le temps est venu pour tous les acteurs (élus, État, habitants, prestataires, visiteurs ...) de **partager un avenir commun pour les paysages du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze**, désirable et de le construire ensemble.



Marie Passieux,
Présidente du Grand Site



Kléber Mesquida,
Président du Conseil départemental de l'Hérault



Claude Revel,
Président de la Communauté de communes du Clermontais



Jean-Luc Requi,
Président de la Communauté de communes du Lodevois et Larzac



Pierre Mathieu,
Président de la Communauté de communes du Grand Orb

A Une fréquentation apaisée et équilibrée pour garantir l'intégrité des paysages et l'esprit des lieux

Nous nous engageons au travers de ce premier axe à limiter les pressions liées à l'attractivité du Grand Site. Les loisirs, les visiteurs, les animations ont toutes leur place dans le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dans la mesure où elles respectent le paysage et la vie du site sans en perturber durablement le rythme et le caractère. Les défis que nous relevons sont les suivants :

- Offrir aux habitants, visiteurs et touristes des alternatives à la voiture afin de limiter (en pleine saison) la saturation des paysages et proposer une autre façon de se déplacer plus favorable à l'imprégnation des lieux (mobilité douce, transport collectif...).
- Faire comprendre et respecter le code de conduite pour contribuer ensemble au respect des paysages, valeurs et identités du territoire.
- Garantir l'identité du Grand Site et l'intégrité des paysages en cadrant les usages.

B Un accueil à la hauteur des paysages, basé sur une découverte sensible et respectueuse du Grand Site

Nous souhaitons au travers de cet axe proposer un accueil qualitatif à l'année, tout en préservant durablement les paysages exceptionnels, en respectant la nouvelle carte de vocation des espaces et en relevant les défis suivants :

- Créer de la résonance entre les 3 pôles pour rendre l'accueil plus qualitatif et accessible à tous. Les pôles se font écho et offrent les clés de lecture de compréhension du Grand Site et d'appropriation de l'esprit des lieux.
- Accueillir dans des espaces de convivialité en les intégrant au paysage et offrant des prestations et des services complémentaires, stabilisés et adaptés au site.
- Préserver les espaces fragiles et très attractifs des cœurs de site en les ménageant (ou en désaménageant).

- Améliorer l'entretien du Domaine départemental du Salagou et la qualité des services offerts aux habitants, visiteurs et touristes.
- Qualifier paysagèrement les entrées du Grand Site et ses routes afin de faire comprendre aux habitants, visiteurs et touristes qu'ils sont accueillis dans un site exceptionnel.
- Structurer l'offre de loisirs de pleine nature pour faire de la filière « Activités de pleine nature » un moteur de l'économie et un outil au service de la valorisation des richesses du Grand Site.
- Faire des actions du Géoparc le programme d'accueil des habitants, visiteurs et touristes dans le Grand Site. La géologie, support des paysages, constituant une des principales richesses patrimoniales du Grand Site.

C Un Grand site habité : qualifier et accompagner les projets d'aujourd'hui et de demain

Nous œuvrons pour favoriser une évolution des villages au service du paysage en luttant contre la banalisation, en améliorant le cadre de vie des habitants et en sensibilisant aux enjeux du Grand Site.

Notre ambition est de :

- Adapter, faire comprendre et appliquer la charte architecturale, urbanistique et paysagère.
- Partager la beauté des villages remarquables de Mourèze, Villeneuve et Celles tout en préservant les paysages et la qualité du cadre de vie des habitants.
- Accompagner les projets communaux qui contribuent à l'amélioration des paysages.

D Des espaces agricoles et naturels dynamiques et préservés

Nous voulons soutenir l'activité agricole pour garantir le maintien de la diversité des paysages du Grand Site et nous engager pour préserver sa biodiversité.

Notre ambition est de :

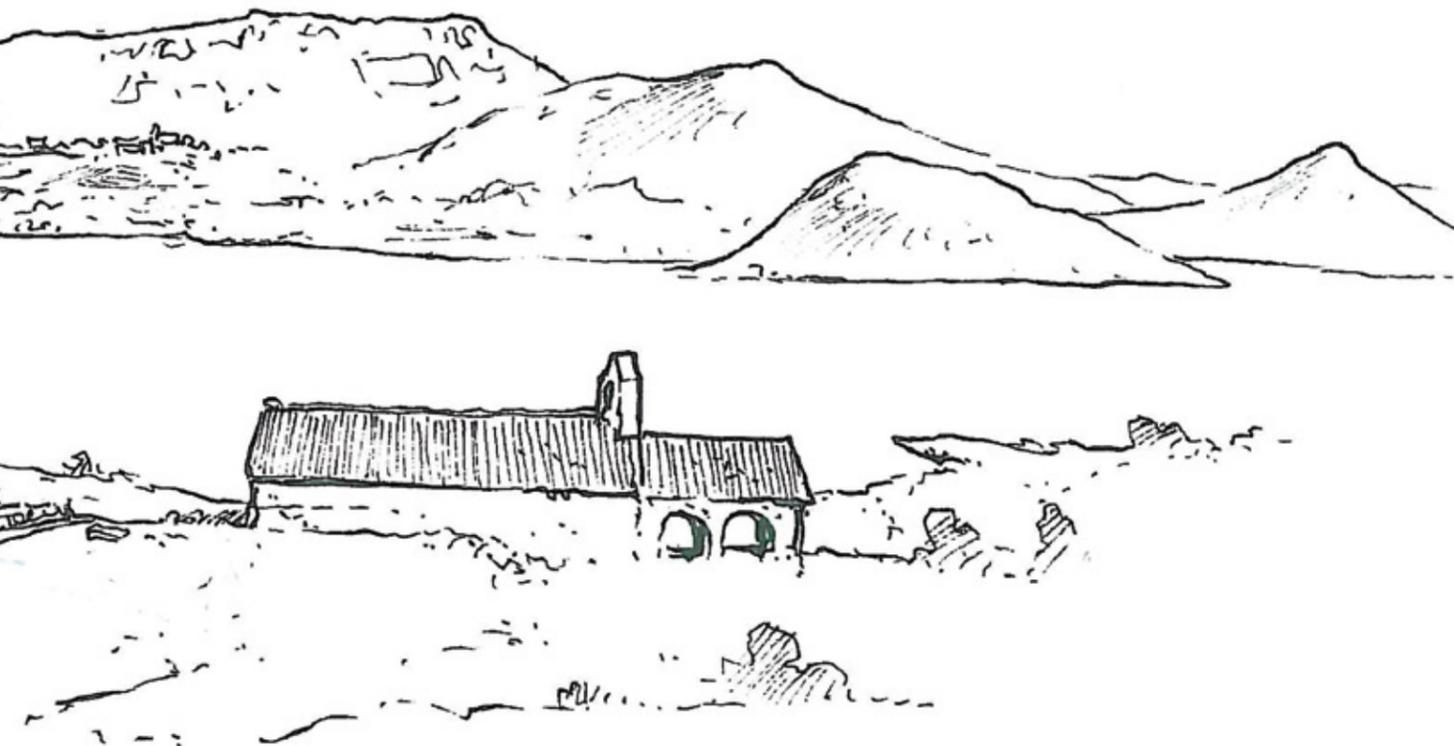
- Maintenir les milieux ouverts grâce aux troupeaux pour préserver les caractéristiques exceptionnelles des paysages et la biodiversité remarquable.
- Maintenir la mosaïque paysagère en confortant la viticulture, l'arboriculture et le maraîchage.
- Assurer un usage agricole des terres du Département qui répondent aux enjeux agri-environnementaux.
- Valoriser le lien entre paysages et produits locaux.
- Définir une stratégie de lutte contre les espèces invasives qui menacent la biodiversité du Grand Site.
- Préserver les espèces et habitats naturels emblématiques du territoire pour assurer la transmission aux générations futures.

E Un Grand Site pour rassembler, comprendre et respecter

Nous œuvrons pour rassembler, impliquer et partager avec tous les publics en tissant des liens autour des paysages exceptionnels du Grand Site.

Nous partageons l'ambition de :

- Assurer le fonctionnement du Syndicat Mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze (SMGS) pour mettre en oeuvre le projet.
- Assoir une gestion collaborative, partenariale et coordonnée.
- Rassembler autour de l'esprit des lieux pour animer, partager et transmettre.



Sommaire

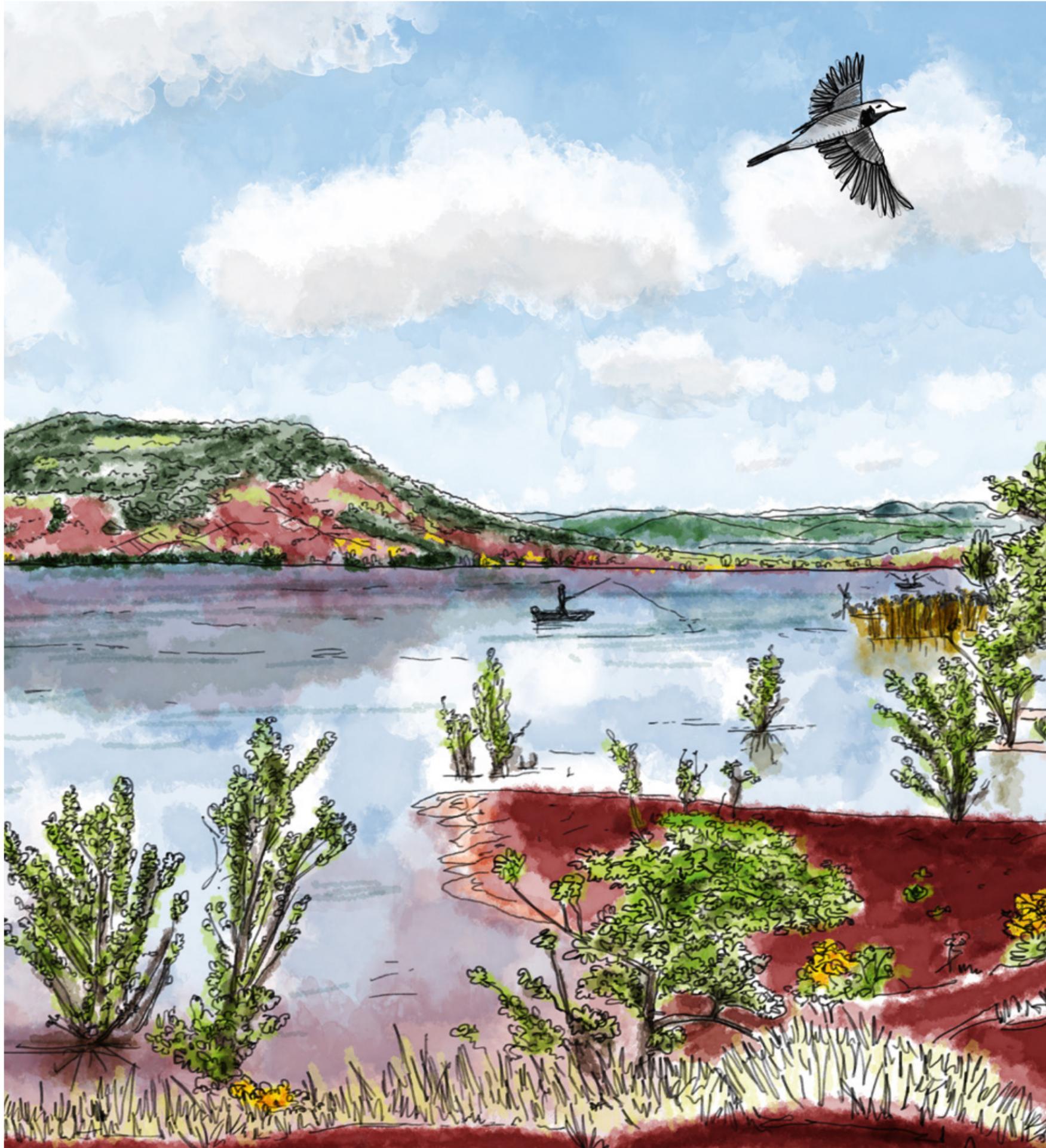


A Méthode et prérequis

- 1 Partager un avenir commun
construit ensemble :
les étapes et la méthode pour
rédiger la candidature** *p. 9*
- 2 Prendre en compte
les enjeux planétaires :
dérèglement climatique
et ressource en eau** *p. 12*
- 3 Un programme bâti à l'aune
de la carte de vocation
des espaces** *p. 16*

B Le programme d'action 2024-2032

- 1 Les fiche-actions** *p. 22*
 - Axe A** Une fréquentation apaisée et équilibrée pour garantir l'intégrité des paysages et l'esprit des lieux *p. 26*
 - Axe B** Un accueil à la hauteur des paysages, basé sur une découverte sensible et respectueuse du Grand Site *p. 36*
 - Axe C** Un Grand Site habité : qualifier et accompagner les projets d'aujourd'hui et de demain *p. 58*
 - Axe D** Des espaces agricoles et naturels dynamiques et préservés *p. 68*
 - Axe E** Un Grand Site pour rassembler, comprendre et respecter *p. 86*
- 2 Les priorités pour le Grand Site** *p. 94*



A *Méthode*
et prérequis



1

Partager un avenir commun construit ensemble : les étapes et la méthode pour rédiger la candidature

1.1

Animer la réflexion pour une rédaction collective de la candidature au label

Pour dégager les ambitions, un travail de réflexion a été mené avec les services de l'État, chaque commune, chacune des trois communautés de communes et le Département afin de recueillir, les ambitions, les visions d'avenir et de projection des élus sur « **Quel Grand Site de France, voulons-nous au bout des 8 ans du label ?** ».

Des réunions publiques de présentation et de débats ont été aussi animées par le Syndicat mixte.

Cette étape est apparue très révélatrice du niveau d'appropriation de la démarche et des projets d'avenir du Grand Site. La résilience a bien eu lieu. Tournés vers l'avenir, les élus ont décliné leurs ambitions et débattu du positionnement du curseur, en fonction du contexte.

Ces rencontres, la concertation et l'Opération Grand Site ont permis :

- D'animer des débats de fond

Sur la thématique :

Comment mieux gérer la fréquentation ?

- Quelles améliorations de l'accueil des visiteurs en pleine et basse saison ?
- Quel cap passer ? offre de services ? gestion et entretien ?
- Quelles activités ou événements veut-on accueillir ? Dans les pôles d'accueil ? Dans les espaces intermédiaires ? Dans les espaces naturels ?
- Quel type de tourisme, adapté au site, voulons-nous offrir, partager avec les visiteurs ? Qu'attendons-nous des visiteurs (comportements, économie, déplacements) ?

Sur la thématique :

Vivre et travailler dans le Grand Site

- Qu'offrons-nous aux usagers réguliers du site (hors touristes) ?
- Comment le Grand Site bénéficie aux habitants, agriculteurs, prestataires... ?
- Comment l'évolution des villages peut servir la préservation des paysages ?
- Comment mieux relier ou relier différemment ?
- Quels sont les secteurs économiques à développer ? agriculture, APN, métiers d'art, tourisme... ?

Sur la thématique :

Valoriser le Grand Site, mieux le faire comprendre, le faire vivre et le respecter.

- Quels leviers pour impliquer les habitants, les acteurs ?
- Comment partager les valeurs pour faire vivre le projet de territoire ?
- Comment amener les habitants à être des ambassadeurs du Grand Site ?
- Comment valoriser notre projet de territoire entre 4 collectivités (3 communautés de communes et le CD34) ? et avec les services de l'État ?
- Qu'apporte un projet Grand Site aux habitants de notre territoire et de nos 3 communautés de communes ?

Sur les rôles du Syndicat mixte et

l'articulation avec les autres structures :

- Qui porte le Grand Site ?
- Qui gère le Domaine départemental ?
- Qui anime Natura 2000 ?
- Qui porte les investissements ? l'entretien ?
- Comment s'articulent les différents projets de territoire ?

- De dégager des intérêts communs et partagés pour et par le Grand Site
- La fierté d'appartenir à un territoire d'exception.
- La préservation et l'amélioration du cadre de vie... le faire comprendre, chacun dans sa communauté mais avec des messages similaires et construits ensembles.
- La reconnaissance d'une histoire, d'une culture et des pratiques locales... à valoriser.
- La promotion des savoir-faire et des productions locales, les valoriser.



1.2

Les étapes de la concertation

2022 2023

Mars

Comité de pilotage Grand Site (co-présidé par le sous-préfet de Lodève et la Présidente du Grand Site) : validation bilan OGS et du lancement de la rédaction de la candidature au label.

Juin

Le SMGS demande à ses membres (CD34 et communautés de communes) de rédiger des lettres d'intention pour préparer le programme 2024-2032, permettra de lancer la réflexion dans les services.

Septembre

Séminaire des techniciens des collectivités membres du SMGS.

Novembre

Séminaire des élus des collectivités membres du SMGS.

Décembre

Rencontre des 5 Présidents des collectivités membres du SMGS.

Janvier

- Création d'un comité de rédaction pour la candidature composé : du bureau des élus (Présidente et Vice-présidents du Grand Site), du comité technique Grand Site : Inspectrice des Sites, ABF, DDTM, 1 référent de chaque collectivité membres.

- Proposition de la méthode, du plan et d'une première rédaction des tomes 1 et 2.

Février

- RDV DREAL pour affiner la méthode et le dossier.

- Point téléphonique RGSF.

- Visite du site par le Vice-Président au tourisme du Département.

Février-mars

Partage des ambitions et recueil des attentes pour le Tome 3 « le Programme 2024-2032 » auprès des conseils municipaux des communes du Grand Site : Mourèze, Lacoste, Pézenes-les-Mines, Octon, Salasc, Brenas, Mérifons, Carlenças et Levas, Liausson, Celles, Le Puech, Clermont l'Hérault, Le Bosc, Péret, Valmascle, Villeneuveville (réunion ouverte à tous les habitants de la commune), Cabrières.

Mars

- Rencontre du Président du CD34 et des 3 Présidents des communautés de communes pour valider les ambitions et préparer le Tome 3 « le Programme 2024-2032 ».

- Comité technique label : validation Tome 1 et 2 et travail sur le Tome 3.

- Présentation de l'état d'avancement en Comité Syndical.



Tout ce travail d'animation de la réflexion a déterminé le contour d'ambitions partagées et les équilibres à soutenir pour le programme 2024-2032.

Juillet

- Comité technique label : présentation du Tome 1 mis en page, travail sur le Tome 3 et préparation du séminaire des élus.

- Journée de séminaire dans le Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze : présence de 20 élus et 5 techniciens des collectivités membres pour présenter les fiche-actions. Envoi à l'issue du séminaire du programme d'action « 2024-2032 » à l'ensemble des élus du Grand Site.

- Envoi du Tome 1 mis en page à l'ensemble de la commission « Grand Site ».

Septembre

- Envoi du Tome 2 et du Tome 3 mis en page à l'ensemble de la commission « Grand Site ».

- Comité technique Grand Site : préparation du Comité de pilotage, finalisation de la candidature.

- 2 réunions publiques dans le Grand Site (Octon-Clermont l'Hérault) : une cinquantaine de personnes présentes.

- Comité de pilotage Grand Site – Validation de la candidature.

- Délibération du Comité Syndical pour valider la candidature.

Novembre

Passage en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).

Avril

- 3 jours de séminaire dans le Grand Site de France de la Vallée de la Vézère : 11 élus présents et 3 techniciennes du SMGS (présence de Monsieur Goudiard, élu Conseil d'Administration du Grand Site de France de Bibracte).

- Point téléphonique RGSF.

Mai

RDV avec les 2 Pays concernés par le Grand Site.

Mai-juin

- RDV avec les communes de Liausson, Celles, Mourèze, Brenas, Villeneuveville Salasc, Mérifons pour travailler les fiche-actions les concernant plus directement.

Juin

- Présentation du dossier à la commission « Grand Site ».

- Validation de la déclaration d'engagements présentant les ambitions pour le programme 2024-2032 en comité Syndical.

- Bureau des élus consacré au Tome 3.

2 Prendre en compte les enjeux planétaires : dérèglement climatique et ressource en eau

Le changement climatique est à l'œuvre dans nos territoires, ses effets se matérialisent de manière systémique sur la nature, les habitants du territoire, les activités humaines et les infrastructures.

Avec des températures qui pourraient monter fortement en période estivale, les paysages héraultais vont être affectés. L'évolution du paysage pourra se faire de manière brutale via l'augmentation du risque d'incendies de forêt, ou au fur et à mesure par la mort sur pied des essences confrontées à la chaleur et au manque d'eau. Par ailleurs nous pouvons également imaginer que le marnage du lac du Salagou sera amené à évoluer dans son amplitude. La fonction d'écrêtage de crues pouvant être mobilisée au cours des épisodes méditerranéens vont gagner en intensité.

La **composition agricole** de nos paysages est également affectée. En effet, la culture de la vigne devra s'adapter aux nouvelles conditions climatiques : cépages plus résistants, nécessitant moins d'eau... ou laisser la place à des cultures plus adaptées ou à même d'assurer la sécurité alimentaire du territoire (grenadiers, agrumes, pistachier, pois chiche...). Ces évolutions sont d'autant plus marquées pour les espaces éloignés de la ressource en eau qu'offre le lac. Les ressources fourragères en diminution contraignent les éleveurs à s'adapter. La taille des troupeaux diminue, la transhumance pendant la période estivale devient nécessaire pour certaines exploitations. Ces changements auront des impacts importants sur les paysages.

Les printemps plus chauds, les étés plus longs et secs, les automnes plus intensément arrosés et les hivers plus doux devraient également contribuer à favoriser les épizooties. L'agriculture devra donc s'adapter et continuellement interagir avec les évolutions du climat.

La **biodiversité** est également profondément affectée : modification des aires de répartition, décalage des migrations saisonnières et des périodes de végétation, modification des interactions entre espèces, morta-

lité, etc. Certaines espèces patrimoniales pourraient ne plus trouver sur le territoire les conditions favorables à la réalisation de leur cycle de vie. Les espèces invasives (animales ou végétales) devront être surveillées, certaines vont sans doute se développer et s'installer durablement.

La **fréquentation évolue**, des zones sont moins occupées pendant les pics de chaleur (cirque, Vissou...), les milieux plus frais et proches de l'eau (Villeneuve et lac) sont, a contrario, plus prisés. Il faut prendre en compte que le réchauffement de la Méditerranée crée l'occurrence d'épisodes pluvieux intenses dès le printemps et de fortes précipitations en fin d'été et à l'automne. Il conviendra donc d'ajuster les moyens de gestion de la fréquentation en adaptant la pression sur certains espaces et les contraintes liées aux évolutions climatiques. Le risque incendie accru oblige à la fermeture de sites classés attractifs de l'Hérault en saison : massifs Pic Saint Loup, La Gardiole, Saint-Guilhem-Le-Désert... reportant et concentrant la fréquentation dans les espaces accessibles.

Les déplacements cyclables seront affectés par les périodes de forte chaleur. Les températures et la présence d'ombre sur les pistes cyclables vont devenir un enjeu de préservation de la mobilité douce et active.

Enfin **l'architecture et l'urbanisme** vont devoir évoluer pour prendre en compte les évolutions climatiques : végétalisation des espaces urbanisés et imperméabilisés, recours aux techniques bioclimatiques, redimensionnement des réseaux d'eau pluviales, réutilisations de ces eaux de ruissellement à des fins d'entretien ou d'arrosage, plantations de végétaux adaptés etc.

La **pression sur la ressource** en eau est déjà une réalité et va s'accroître dans les prochaines années au regard de l'impact du changement climatique sur le cycle de l'eau : baisse des débits des cours d'eau, pluies moins fréquentes et plus intenses... Aussi, il est indispensable d'accompagner l'adaptation des usages, des pratiques et de renforcer la culture du partage de l'eau entre les usagers tout en prenant en compte les besoins pour les cours d'eau.

La synthèse des connaissances scientifiques établie dans le cadre de la préparation du plan de bassin d'adaptation au changement climatique fait le constat d'une vulnérabilité généralisée du bassin Rhône-Méditerranée au titre de ces enjeux. Elle a également permis d'identifier des territoires particulièrement vulnérables au titre de la disponibilité en eau, de l'assèchement des sols, des risques d'eutrophisation, de la biodiversité ou de l'enneigement. Face à ces constats, l'adaptation au changement climatique réclame une réponse ferme, tout en étant proportionnée et graduée dans le temps. Elle passe d'abord par des actions de réduction des causes de vulnérabilité aux effets du changement climatique et par le développement des capacités à y faire face.

Il s'agit de privilégier les approches préventives devant les approches « curatives » ; l'objectif est de ménager les milieux aquatiques pour éviter que la situation ne se dégrade plutôt que de prendre des mesures curatives lourdes.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) prévoit de :

- 1- Agir plus vite et plus fort face au changement climatique.
- 2- Développer la prospective pour anticiper le changement climatique.
- 3- Éclairer la décision sur le recours aux aménagements nouveaux et infrastructures pour s'adapter au changement climatique.
- 4- Affiner la connaissance pour réduire les marges d'incertitude et proposer des mesures d'adaptation efficaces.



Plus localement, la croissance démographique, le besoin d'irrigation, le changement climatique et les sécheresses, le besoin de soutien du débit du fleuve Hérault créent une forte pression sur **la ressource en eau du lac du Salagou**. Le bassin versant de l'Hérault est en déficit quantitatif, comme tous les bassins versants du département.

L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) du fleuve Hérault étudie à l'échelle du bassin versant les besoins des milieux aquatiques et les volumes maximum prélevables pour satisfaire les usagers : eau potable et irrigation. Il porte le PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau).

Le Département a étudié en 2009 les scénarios permettant d'optimiser la gestion de l'eau retenue par le barrage, notamment en période d'étiage (entre juin et septembre), au regard des enjeux situés à l'amont et à l'aval du barrage. Est actée depuis 2017 (et inscrite au PGRE en 2018) la possibilité de mobiliser un volume supplémentaire entre juin et septembre, pour répondre aux besoins futurs pour l'irrigation et l'eau potable, sans modifier l'intervalle moyen de marnage (grâce à une baisse significative des lâchers en hiver). Dans ce contexte, il est fondamental d'intégrer pour l'avenir, l'impact d'un marnage plus important en été au regard des périodes de sécheresse plus fréquentes et plus longues annoncées. Lorsque le lac atteint un niveau bas, il y a des incidences sur l'accessibilité des véhicules aux berges, qui demande d'adapter le dispositif de contention des véhicules mis en place pour préserver une « bande de tranquillité » et l'obsolescence des installations (pontons, mises à l'eau...). La reproduction du Blongios nain, espèce menacée, ne peut se faire à partir du moment où les roselières sont complétement exondées, le niveau de l'eau est un des principaux critères de survie de l'espèce.

Les projets portés dans le cadre de la candidature au label doivent prendre en compte :

- Les aménagements et infrastructures devront être adaptés à un niveau bas du lac.
- Les moyens pour la gestion et l'entretien des berges devront être plus importants dans les années à venir, pour maintenir des berges protégées des véhicules (berges plus accessibles quand le lac est très bas) et des plages attractives malgré la baisse du niveau du lac et la présence des herbiers plus gênants quand le lac est bas.
- Les roselières devront être plus fermement protégées pour ne pas que les espèces disparaissent (gestion marnage, dérangement...).

La gestion de la ressource en eau pose de manière centrale et cruciale la question de la vocation de ce nouveau paysage : le lac représente d'une part une ressource en eau disponible pour répondre aux besoins à l'aval du barrage et il est également un atout majeur pour les territoires en amont du barrage, au regard du paysage et des enjeux touristiques et économiques. Il ne peut être considéré comme un simple réservoir d'eau. Il constitue le joyau d'un paysage plus large à l'échelle de la vallée. A ce titre il est classé. Il est le cœur d'un projet de territoire, fondé sur la préservation du patrimoine. Depuis le développement de la fréquentation touristique et des activités autour du lac, le Département, garant des équilibres entre les territoires, a intégré les enjeux « amont » dans sa gestion du barrage.

Érosion de la biodiversité et changement climatique sont déjà à l'œuvre et affectent profondément le territoire. Les paysages, la biodiversité et les activités humaines évoluent de manière importante et rapide. Analyser, s'appropriier et prendre en compte systématiquement ces changements en cours et à venir dans toutes les actions du programme 2024-2032 s'impose aux pouvoirs publics.

Sécheresse 2023 - Ponton de Clermont-l'Hérault vu depuis la Base de Plein Air en septembre (côte du lac au 1er septembre : 137 NGF)



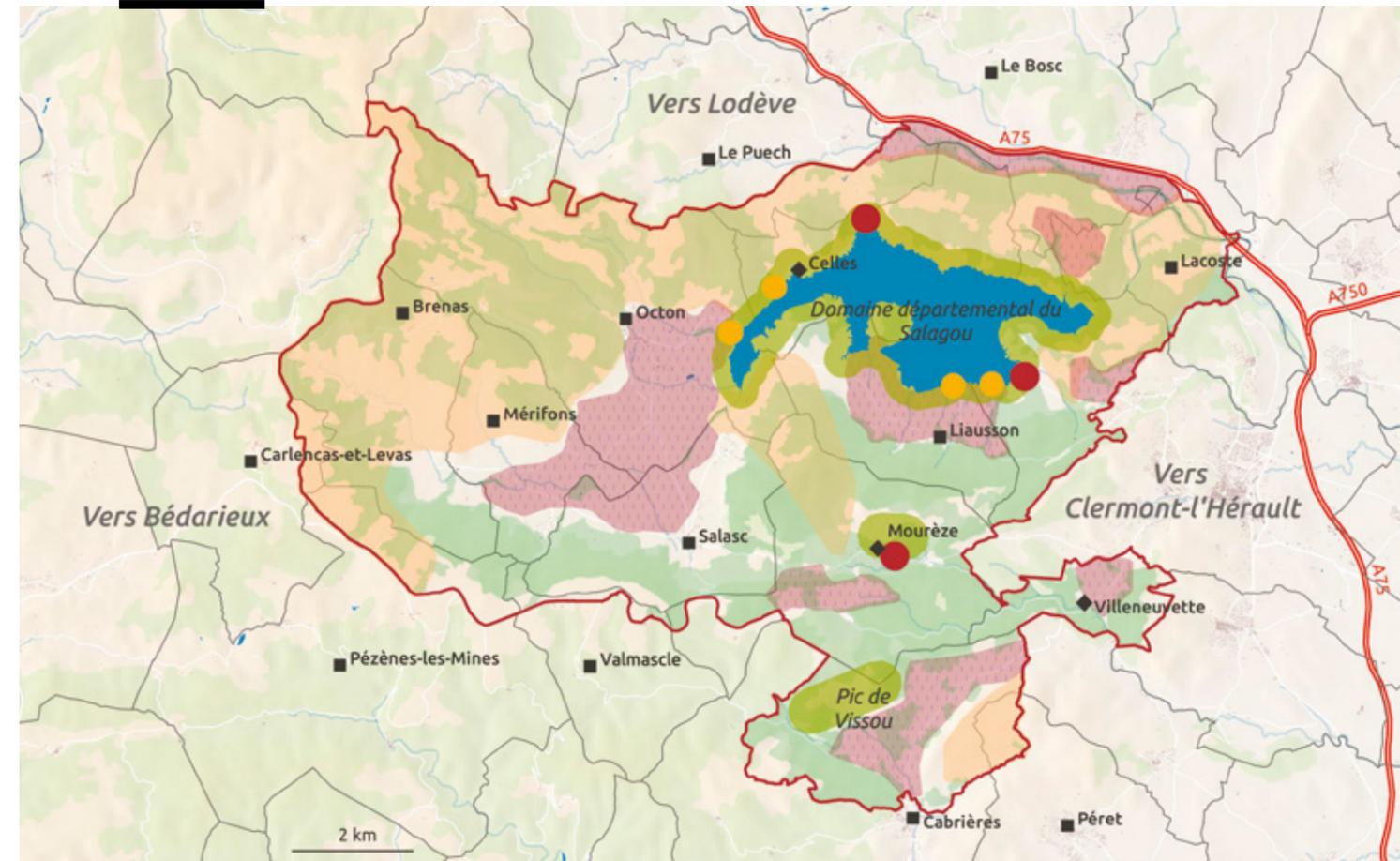
3 Un programme bâti à l'aune de la carte de vocation des espaces

La démarche par vocation est un processus réglementaire pour les chartes de Parcs naturels régionaux (plan parc) et pour les chartes des Parcs nationaux (carte des vocations). Elle donne de la cohérence en termes de gestion et d'aménagement dans les territoires à enjeux patrimoniaux majeurs. Le cas particulier du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, entièrement protégé, est l'occasion d'associer l'approche par vocation à l'approche au cas par cas des aménagements (principe de la loi 1930).

Face au nouveau paysage, les acteurs du projet de territoire s'attachent à trouver l'équilibre entre protection et développement. La restructuration de l'espace et les nouveaux usages amènent les gestionnaires à inscrire ces interventions dans des types d'espaces, aux vocations différentes. Les interventions des aménageurs n'y ont pas la même ampleur, voire sont absentes. Ces espaces ne sont pas isolés mais sont interdépendants ; le respect de leurs vocations et des principes qui en découlent permet de maintenir leur intégrité.

Durant l'Opération Grand Site, les types d'espaces et leurs vocations ont été affinés, et enrichis en ajoutant une nouvelle « catégorie » d'espace en lien avec l'intégration de Villeneuve et du Pic du Vissou. Cette nouvelle catégorie permet également d'affiner le traitement des villages de Celles et de Mourèze. À chacun de ces types d'espaces correspondent des vocations différenciées et des niveaux d'interventions spécifiques.

Vocation



- | | | |
|--|---|---|
| Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze | ● Des pôles d'accueil - aménagés pour tous | Des espaces pastoraux |
| ■ Des villages animés | ● Des espaces de convivialité - équipés en saison | Des espaces viticoles |
| ◆ Des villages - sites patrimoniaux | Des espaces naturels - sans équipements | Des espaces boisés |

On distingue :

• **Les espaces naturels du lac, du cirque de Mourèze et du pic du Vissou qui sont identifiés comme des paysages « intacts ».**

Qu'ils soient naturels ou cultivés, malgré la fréquentation, ces « sanctuaires » ne sont pas aménagés ; on cherche à ménager ces espaces en déséquipant et organisant le stationnement en retrait. Les visiteurs s'y déplacent à pied ou en vélo et ne laissent aucune trace de leur passage. La vocation de ces zones aux paysages extraordinaires, et abritant une faune et une flore exceptionnelles, est d'offrir aux visiteurs curieux et patients, une expérience unique des paysages. En ces lieux, on cherche à se couper du monde, à se retrouver seul ou entre proches. On y apprécie le silence, la paix, la contemplation, le contact avec la nature, avec le minimum voire sans équipement. On est prêt à laisser sa voiture et à marcher pour y accéder. On y trouve des départs de sentiers et un balisage discret. Ce sont surtout des habitués qui connaissent le site et des habitants de proximité qui fréquentent ces lieux. Parmi eux, il y a aussi des sportifs au comportement responsable. Les projets d'installation d'activité économique ou d'organisation d'évènementiel à partir de ces sites sont systématiquement rejetés. Les concurrents peuvent y passer, sous réserve de respecter les périodes de sensibilité, les tracés officiels mais ne peuvent pas y organiser des rassemblements. Aucune infrastructure même légère ou temporaire ne peut y être installée. Les lieux emblématiques, les plus représentatifs de ce type d'espace, traités prioritairement dans le programme d'actions 2024-2032 sont : la zone des presqu'îles, le cirque de Mourèze, le Pic du Vissou et les pentes de l'Auverne (piste des Vailhés).

• **Les pôles d'accueil : aménagés pour tous, ils sont équipés, confortables, animés à l'année et reliés aux villes-portes.** Vitaines et portes d'entrée, ils ont vocation à :

- Permettre d'améliorer la qualité de l'accueil : hygiène, confort, information, animations...
- Engendrer des retombées économiques locales par un allongement de la saison et une montée en gamme des prestations.
- Absorber l'essentiel de la fréquentation permettant de préserver des espaces plus sensibles environnementalement ou paysagèrement.
- Garantir un accueil de qualité à tous les habitants et visiteurs (personnes à mobilité réduite, personnes en situation de handicap, habitants des quartiers moins favorisés...).
- Proposer une offre de découverte sensible des paysages.
- Être intégré au paysage.

• **Les espaces de convivialité : peu nombreux mais répartis autour du lac, avec « une plage » par village riverain du lac, ils constituent un espace de rencontre pour les habitants, ouvert aux visiteurs.** Ces espaces sont équipés et fonctionnent en saison. Au fil du temps, le partenariat avec les prestataires permet d'étendre les périodes d'ouverture. Ces espaces sont complètement ou en partie démontés lorsqu'ils sont fermés. Leur vocation est de permettre notamment aux habitants de profiter du lac en pleine saison. Ces lieux intermédiaires contribuent à une harmonie entre vie locale et fréquentation touristique, et constituent un sas pour les habitants qui peuvent bénéficier d'animations sur les berges sans être dans les pôles très fréquentés. Ces espaces sont également fréquentés par des visiteurs de proximité, des touristes plus aventureux ou déjà connaisseurs du site, qui cherchent à découvrir d'autres lieux que les pôles ou le village emblématique de Celles.

Les rives d'Octon, les berges du Mas de Riri, la plage de Liausson ou Wind 34 sont propices à la rencontre entre habitants et visiteurs avertis. Leur vocation n'est pas d'être développé mais de les pérenniser, de les intégrer au paysage, de les conforter économiquement et de les accompagner

pour qu'ils continuent à transmettre l'esprit des lieux. Les bâtiments d'accueil existants sur ces espaces intermédiaires ont été construits ou réhabilités au coup par coup, sans cohérence d'ensemble. La présence de prestataires sur les espaces de convivialité permet d'éviter les conflits d'usages et les dégradations. L'absence d'activités sur ces espaces intermédiaires serait préjudiciable au Grand Site, d'un point de vue économique, environnemental et sociétal. On note que ces lieux où les prestataires sont présents subissent moins de dégradations, de vandalisme et de vols sur les parkings. Ces constats sont confirmés par la gendarmerie.

• **Les villages – sites patrimoniaux : renommés pour leur beauté et leur histoire singulière, ils ont la particularité de constituer un motif de visite en soi.** Ils constituent en eux-mêmes, des « Sites » dans le Grand Site. Ces villages présentent des situations « classiques » de Grand Site :

- Des villages au patrimoine exceptionnel, socialement consacrés ; cette reconnaissance sociale se traduit par une forte fréquentation.
- Des espaces circonscrits : peu de places et de possibilités foncières et paysagères pour accueillir la fréquentation sans impacter les habitants (stationnements...).
- Des petites communes qui ont peu de moyen de gestion et d'entretien au regard de leur notoriété et de la qualité de leur patrimoine (ainsi, les projets de réaménagement peuvent coûter plus chers, ou prendre plus de temps) : intégration paysagère, mobilier non standardisé, patrimoines en nombre...
- Leurs habitants sont soucieux de maintenir leur cadre de vie et sont souvent les plus impactés par la fréquentation du Grand Site.
- Les réunions de concertation autour des projets et les temps d'échanges collectifs y sont indispensables, notamment car on y retrouve le plus d'opposants à l'activité touristique et, en même temps, une économie locale qui repose en partie sur le tourisme (plus ou moins selon les villages).

À Celles : par exemple : une base de loisirs, un hôtel-restaurant, 2 campings ; à Mourèze : 5 restaurants, 2 hôtels, des chambres d'hôtes... ; à Villeneuve : 1 buvette, 1 restaurant, 1 boutique d'artisanat d'art, 1 domaine œnotouristique : hôtel, séminaires...

Dans ces trois villages, plus particulièrement, la notion d'équilibre et de partage prend tout son sens et l'objectif du Grand Site est d'y accueillir plutôt moins et mieux (principalement moins de voitures), de garantir des projets qui mettent en valeur le paysage et le patrimoine, permettant aux habitants de vivre en répondant aux contraintes de la vie actuelle ; ne pas sanctuariser, ni muséifier... L'enjeu est de préserver tout en conservant l'ouverture aux autres et au partage de ces lieux d'exception. La vocation de ces espaces est d'assurer la mise en œuvre de projets qui favorisent le « vivre ensemble » dans ces villages remarquables, attractifs, à préserver.

• **Les villages et les hameaux : en partie inscrits ou classés, les villages et les hameaux ont pour vocation de garantir l'identité du Grand Site et sa qualité architecturale, urbanistique et paysagère.** Malgré leur taille réduite, les villages maintiennent un certain niveau de service à la population. L'enjeu est de soutenir les communes qui investissent dans des équipements publics valorisant les paysages, l'histoire du site (réhabilitation de patrimoine bâti) et qui soutiennent le développement local (artisanat, ...). La vocation de ces espaces est de maintenir un cadre de vie attractif pour les habitants.

• **Le grand paysage : au-delà des cœurs de site et des villages, la richesse patrimoniale du Grand Site est garantie par le maintien de la vocation agricole et naturelle des grands paysages.** Le maintien des milieux ouverts et de la mosaïque agricole grâce à cette vocation agricole est propice à la mise en valeur du patrimoine géologique, caractéristique du Grand Site et à la richesse de la biodiversité.





B

*Le programme
d'action*
2024-2032



1 Les fiches-Actions (FA)

A

Une fréquentation apaisée et équilibrée pour garantir l'intégrité des paysages et de l'esprit des lieux

FA 1 - Inciter aux déplacements sans voiture

- Développer l'offre de mobilité douce sécurisée
- Mettre en place des liaisons en transport en commun – navettes du Grand Site
- Mettre en place une navette bateau pour se déplacer sur le lac
- Promouvoir et améliorer « Escapade Nature Sans Voiture » des trois Grands Sites du Cœur d'Hérault

FA 2 - Partager et respecter le code de conduite

- La patrouille du Grand Site
- Paysage sans emballages : moins de déchets dans les espaces naturels
- Améliorer l'offre d'accueil des camping-cars dans et en périphérie du Grand Site

FA 3 - Garantir l'identité du Grand Site en cadrant les usages

- Accueillir et cadrer les manifestations sportives et culturelles sur les berges du lac
- Accueillir et cadrer les prises d'images (tournages)
- Accueillir et cadrer les installations économiques sur les berges

FA 4 - Évaluer : l'observatoire de la fréquentation du Grand Site

B

Un accueil à la hauteur des paysages, basé sur une découverte sensible et respectueuse du Grand Site

FA 1 - Proposer une offre de services et de découverte dans des pôles d'accueil fonctionnels et intégrés au paysage

- La baie des Vailhès : pour comprendre la géologie – paléontologie du Grand Site
- La maison Départementale du Salagou pour comprendre l'histoire récente du Grand Site
- La maison du Grand Site à Mourèze pour comprendre la biodiversité du Grand Site

FA 2 - Conforter les activités et intégrer au paysage les infrastructures d'accueil dans les zones de convivialité (berges du lac)

- La zone du « Relais » d'Octon
- La zone de l'Ariole « Wind 34 »
- La zone du « Mas de Riri »
- La zone de la plage de Liausson

FA 3 - Préserver les espaces naturels fragiles des cœurs de site

- Intégration paysagère pour intégrer et préserver la zone « presqu'îles »
- Préserver la qualité du cirque de Mourèze
- Intégration paysagère du parking visiteurs du pic du Vissou
- Maintenir la fermeture saisonnière de la piste des Vailhès

FA 4 - Améliorer l'entretien du Domaine départemental du Salagou et la qualité des services offerts aux visiteurs (toilettes, déchets, mise à l'eau...)

FA 5 - Qualifier les entrées et les routes du Grand Site

- Intégration paysagère des entrées de site
- Intégration et valorisation du col de la Merquiere (en lien avec le Géoparc)
- Traitement des délaissés routiers et organisation de haltes panoramiques
- Enfouissement des réseaux
- Signalétique : veille et harmonisation

FA 6 - Structurer l'offre de loisirs de pleine nature pour valoriser les patrimoines du Grand Site

- Animer pour mettre en synergie les projets
- Encadrer et améliorer la pratique des Activités de Pleine Nature
- Proposer des équipements et infrastructures à la hauteur des paysages du Grand Site

FA 7 - Valoriser le Grand Site dans la dynamique du Géoparc « Terres d'Hérault »

C

Un Grand site habité : qualifier et accompagner les projets d'aujourd'hui et de demain pour les paysages

FA 1 - Faire vivre la charte architecturale, urbanistique et paysagère

- Un service de conseil architectural et paysager pour le Grand Site
- Les tournées de terrain : un guichet unique pour accompagner les projets
- Faire évoluer la charte architecturale, urbanistique et paysagère

FA 2 - Vivre dans des villages - sites patrimoniaux : Mourèze, Villeneuve, Celles

- Vivre à Celles au cœur du site : inventer des nouvelles façons d'habiter et de travailler
- Vivre à Villeneuve, village au patrimoine culturel exceptionnel à forte valeur environnementale
- Vivre à Mourèze : des projets culturels, artistiques et patrimoniaux pour le village

FA 3 - Conforter le dynamisme des villages

- Liausson : « mise en scène et en paysage » du théâtre de plein air, création d'un parking et rénovation des rues
- Salasc : intégration paysagère de la place centrale, gestion des flux et du stationnement
- Lacoste : une salle des rencontres au Mas Audran, intégrée au paysage
- Brenas : aménagement de la place et aménagement paysager du parking visiteurs
- Mérifons : rénovation de la chapelle Saint Fulcran
- Octon : intégration paysagère de la station de pompage
- Le Puech : extension du site classé pour préserver les paysages



D

Des paysages agricoles et naturels dynamiques et préservés**FA 1 - Maintenir les paysages ouverts grâce aux troupeaux**

- Contractualiser des mesures agro-environnementales avec les éleveurs
- Organiser des journées techniques pour partager des pratiques respectueuses
- Organiser des chantiers de réouvertures de milieux

FA 2 - Maintenir la mosaïque paysagère en confortant la viticulture, l'arboriculture et le maraîchage

- Contractualiser des mesures agro-environnementales avec les viticulteurs
- Organiser des journées techniques pour partager des pratiques respectueuses
- Soutenir l'activité agricole sur la commune de Liausson grâce à l'irrigation
- Valoriser la qualité paysagère des exploitations viticoles

FA 3 - Assurer un usage respectueux de l'environnement des terres agricoles du Département

- Animer le groupe de travail et assurer une veille foncière
- Préparer les appels à candidature et sécuriser l'utilisation des terres agricoles

FA 4 - Valoriser le lien entre paysages et produits locaux

- Participer aux démarches d'animation agro-touristiques
- Assurer le suivi des projets de construction de bâtiment ou de réhabilitation agro-touristique
- Suivre les Plans Alimentaires Territoriaux
- Accompagner l'association « une agriculture au cœur du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze »

FA 5 - Définir une stratégie de lutte contre les espèces invasives**FA 6 - Préserver les espèces et milieux emblématiques du territoire**

- Assurer les suivis scientifiques des espèces pour adapter la gestion
- Préserver la quiétude de ces espèces
- Informer les porteurs de projets et les acteurs du territoire sur les enjeux liés à la biodiversité
- Estimer les effets du changement climatique sur le Grand Site pour mieux s'adapter
- Suivre et valoriser les actions en faveur de la biodiversité portées par la mairie de Villeneuve
- Structurer les actions des partenaires déployées dans le Grand Site

E

Un Grand Site pour rassembler, comprendre et respecter les paysages**FA 1 - Gouvernance : un Syndicat pour rassembler et impliquer****FA 2 - Paysages en partage : rassembler autour de l'esprit des lieux**

- Un programme d'animations pour les habitants
- Communiquer autrement pour valoriser les paysages et les acteurs du Grand Site
- La Fête du Grand Site pour partager et fédérer



A Une fréquentation apaisée et équilibrée pour garantir l'intégrité des paysages et de l'esprit des lieux

FA 1 - Inciter aux déplacements sans voitures

Orientations

Dans le Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze, on ne peut pas parler d'une « sur-fréquentation » liée aux visiteurs eux-mêmes : pas de plages bondées, de file d'attente interminables ou de promiscuité excessive sur les sentiers. Le site est assez vaste pour ne pas connaître ce type de pression.

Les pressions, liées à la fréquentation, sont constatées notamment sur :

- Les paysages : débordement des parkings, ce qui induit un stationnement anarchique dans des espaces très visibles.
- La vie locale : véhicules gênant l'accès aux parcelles agricoles, véhicules stationnés sur des terrains privés.
- La biodiversité : stationnement dans des espaces naturels sensibles.
- La sécurité : stationnement gênant devant des barrières DFCI, bord de route...

Le Grand Site souhaite répondre à ces pics de fréquentation, encore relative car ponctuelle, en anticipant et préparant l'avenir.

La hausse des températures induit deux effets directs et accentue l'attrait du lac :

- Les habitants et touristes de l'Hérault recherchent en pleine saison les points de rafraîchissement et les activités nautiques. Le lac du Salagou par sa position géographique centrale dans l'Hérault, son accessibilité et la grande qualité de son eau de baignade, pourrait attirer davantage.
- Le risque incendie accru, oblige à la fermeture de sites classés de l'Hérault attractifs, très exposés et vulnérables : massifs du Pic Saint Loup, de La Gardiole, et de Saint Guilhem-Le-Désert... reportant et concentrant la fréquentation vers des espaces accessibles comme vers les plages de la Méditerranée, les rivières et les lacs.

Fort de ce constat, en plus d'encourager à venir à d'autres périodes dans le Grand Site et d'inciter au respect du Grand Site, l'objectif est de proposer de venir autrement pour réduire l'impact paysager de la voiture et les nuisances qu'elle induit.

Les moyens qui permettent de venir sans sa voiture sont à développer, en priorité, dans les cœurs de site et les villages subissant le plus de pression : Celles et Mourèze.

L'offre de découverte en transport en commun et via des modes de déplacements doux sécurisés doit s'améliorer.

Le développement d'alternatives à la voiture (avant tout en pleine saison) limiterait la saturation des paysages et permet une découverte plus favorable à l'imprégnation des lieux.

Il convient de relier les villes-portes au Grand Site et les villages entre eux et de relier les villages au lac, par des modes de déplacement doux et des modes de déplacement collectif. Il s'agit également de transférer la fréquentation des visiteurs (du lac, du cirque, et des villes-portes) vers les villages pour favoriser le développement économique.

Cette orientation s'inscrit dans le cadre des objectifs du Document d'Orientations et d'Objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), constituant les dispositions opposables du SCoT

Au sens des articles L142-1 et suivants du code de l'urbanisme :

Défi 4 : favoriser l'accessibilité et la mobilité durable

4.4. Organiser les déplacements dans les secteurs touristiques et dans les Grands Sites

4.4.1 Développer une stratégie d'accessibilité multimodale aux sites touristiques

4.4.2 Développer les réseaux cyclables à vocation de loisirs dans une logique de maillage

Une étude sur la mobilité débute dans le Pays Haut Languedoc et Vignobles, un lien sera fait pour quelle prenne en compte les objectifs du Grand Site.

Actions

Développer l'offre de mobilité douce sécurisée

L'Opération Grand Site a permis de réaliser une partie de la première piste cyclable reliant Clermont-l'Hérault au lac, la mise en place du chaussidou de la Grande Barraque aux Vailhès, le confortement des chemins du sud du lac et la création d'un itinéraire de Grand Randonnée reliant le lac du Salagou au lac d'Avène.

Il reste à

- Finaliser la piste cyclable Clermont l'hérault – le lac ; les études de maîtrise d'œuvre sont en cours en lien avec le projet de requalification du pôle de Clermont l'Hérault.
- Réaliser le schéma « vélo » du Grand Site qui permettra de phaser les tronçons à aménager pour relier les villages du Grand Site entre eux.
- Étudier la possibilité d'officialiser le chemin reliant Mourèze et Ville-neuvette par l'ancien béal (à pieds)
- Une fois les infrastructures « vélos » sécurisées réalisées, une réflexion est à amorcer pour développer la location/le prêt de vélos électriques pour les habitants et visiteurs à partir des villages (exemple voyage d'étude Vallée de la Vézère).

Les priorités sont :

- La liaison entre Cartels – Les Vailhès et Octon (D148), suite à plusieurs accidents, dont un tragique en 2022.
- La liaison entre la ville-porte de Lodève et le lac.
- La liaison entre la ville-porte de Clermont l'Hérault et le pôle de Mourèze.
- La liaison entre la ville porte de Clermont l'Hérault et Ville-neuvette (une partie du tronçon commun avec Mourèze).
- La route partagée entre Octon et Salasc.



Mettre en place des liaisons en transport en commun – navettes du Grand Site

Le Grand Site est desservi par une seule ligne en saison, qui dessert la baie des Vailhès. Cette situation n'est pas acceptable.

Un arrêt estival sur la ligne « Montpellier - Clermont-l'Hérault - Lodève » permet l'accès en bus depuis Montpellier et Lodève au pôle nord des rives. Cet arrêt permet un accès au lac depuis Montpellier, Lodève et Millau. Pourtant, le bus reste peu utilisé.

Le programme 2024-2032 s'inscrit en accord avec le schéma de mobilité à l'échelle du Pays Cœur D'Hérault qui vise à « limiter le développement du tout automobile » et « assurer des liaisons structurantes avec les pôles voisins », et « desservir plus en profondeur les territoires périurbains et de grande ruralité » (volet mobilité du diagnostic stratégique du SCOT).

Le Schéma de mobilité du Cœur d'Hérault est en cours d'actualisation avec un chapitre consacré au tourisme.

Le projet consiste à :

- Lancer une étude de faisabilité et expérimenter la liaison navette Clermont l'Hérault – Mourèze et Clermont l'Hérault ville – lac,
- Améliorer la visibilité et l'utilisation de la ligne Lodève – le lac.

Mettre en place une navette bateau pour se déplacer sur le lac

Afin de permettre les déplacements dans le Grand Site entre les différentes berges du lac, le Grand Site propose le lancement d'une étude de faisabilité pour permettre des déplacements doux via une navette lacustre.

La commune de Celles, dont l'espace est très contraint pour accueillir les véhicules sans porter atteinte au paysage, a intégré ce projet dans son PLU en dédiant des zones pour aménager des embarcadères (légers,

réversibles et intégrés au paysage), permettant ainsi d'accueillir des visiteurs garés dans des zones moins préjudiciables au site.

Promouvoir et améliorer « Escapade nature sans voitures » des trois Grands Sites du Cœur d'Hérault

Découvrir les trois Grands Sites du Cœur d'Hérault en version « slow », c'est possible et c'est le principe d'« Escapade Nature Sans voiture ».

Mené par le Réseau des Grands Sites de France, en partenariat avec Hérault Tourisme, le Pays Cœur d'Hérault, les Offices de Tourisme partenaires, les Grands Sites de France du Cirque de Navacelles et des Gorges de l'Hérault, le Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze, ce projet a vu le jour en 2018. En plus du carnet et de la carte escapade créés pour aider le visiteur dans la préparation de son séjour, des vidéos de promotion ont été faites. L'amélioration de l'offre et de la promotion du projet incitera les visiteurs à venir sans voiture. A minima, est prévue une mise à jour de la carte et une réédition.

Le Pays Cœur d'Hérault dans le cadre du projet « mobilité » étudie la liaison Clermont l'Hérault – Gignac qui permettrait à terme de rejoindre par une piste cyclable, le Grand Site au Grand Site de France des Gorges de l'Hérault (du lac du Salagou au Pont du Diable).

Résultat attendu en 2032

En 2032, les usagers et visiteurs peuvent accéder depuis les villes-portes au Grand Site sans voiture et se déplacer sur des itinéraires sécurisés. On note une diminution du nombre de jours de saturation des parkings et une baisse des conflits d'usage avec les habitants. Le bilan carbone de la destination s'améliore.

FA 2 - Partager et respecter le code de conduite

Orientations

Le Syndicat mixte a choisi de coordonner un dispositif de gestion, innovant, basé sur la collaboration des agents de terrain autour d'un code de conduite. Ce code de conduite a été rédigé conjointement avec les agents de terrain pour définir les règles de comportement dans le Grand Site. Il permet un grand nombre d'usages en respectant les contraintes et la sensibilité du site. La communauté de travail a œuvré à la rédaction de messages de prévention, positifs, volontairement accueillants, pour que le Grand Site ne propose pas aux visiteurs, à son arrivée, qu'un catalogue d'interdits. Les élus souhaitent préserver, au maximum, le sentiment de liberté qui se dégage de cet espace naturel et qui est plébiscité par les visiteurs.

Quinze ans après la création du Syndicat mixte, le fonctionnement du site a été clarifié. Le stationnement sauvage a fortement diminué. Les effets conjugués de l'organisation du stationnement, de la sensibilisation et de la verbalisation sont notoires. Ces résultats positifs, mais fragiles, dépendant des moyens humains mobilisés, ne peuvent perdurer que grâce à l'effort de toute la communauté de travail. Le Grand Site fait ainsi le pari, qu'au-delà d'aménagements et d'interdits, la présence de ces personnes, la sensibilisation et la responsabilisation participent au mieux à la préservation et à l'animation du site pour tous.

Actions

La patrouille du Grand Site

Composée d'un binôme à cheval de la mi-avril à la mi-septembre et de un (voire de deux) binôme en VTT en renfort en saison, la patrouille sensibilise les visiteurs à la compréhension du site et au respect du code de conduite.

La patrouille dispose de documents de communication pour accueillir et sensibiliser au mieux les usagers : faux PV, carte-dépliant du Grand Site, dépliants d'accueil des camping-caristes, des pêcheurs, des cavaliers...

Le Syndicat mixte, via les patrouilles, assure la mise en réseau des acteurs sur les berges et le partage des règles du code de conduite. Il organise la verbalisation : arrêtés municipaux des communes riveraines du lac, répartition dans le temps et l'espace des équipes, mutualisation des moyens : patrouille bateau commune...

La sensibilisation par les patrouilles est efficace à 80% mais il est nécessaire pour les 20% restant de disposer d'agents pouvant verbaliser les contrevenants. Aussi, le Syndicat a aidé à la venue, chaque année, d'un peloton de gendarmes de la prestigieuse Garde Républicaine sur le site et appuie la Communauté de Communes du Clermontais pour la pérennisation du dispositif d'ASVP.

L'objectif est de doter a minima, les 2 communes riveraines du lac faisant partie de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac d'agents assermentés en mutualisant les ASVP de la Communauté de Communes du Clermontais.

Paysages sans emballages

Grâce au projet « Paysages sans emballages », le Syndicat a fait partie en 2022 des 18 lauréats d'un Appel à Manifestation d'Intérêt national pour la prévention et le traitement des déchets abandonnés diffus issus des emballages.

Les objectifs du projet :

- Mieux connaître le gisement de déchets abandonnés sur les berges du lac, en caractérisant les déchets récoltés.
- Réduire la quantité de déchets retrouvés sur les berges, grâce à une campagne de communication, incitant les visiteurs à mieux respecter le code de conduite, et à ramasser et trier leurs déchets.

La qualité du travail engagé ayant été reconnue par le principal financeur, Citéo, celui-ci propose de signer une convention de partenariat pluriannuelle avec le Syndicat mixte ; ce partenariat permet de :

- Poursuivre le travail de caractérisation des déchets lors du ramassage, afin d'affiner la connaissance sur le type de déchets, les lieux de dépôts et l'origine de ces déchets.
- Recruter un agent 6 mois pour assurer le suivi administratif et technique de la mission et une partie de la mise en œuvre du projet dans le cadre des patrouilles du Grand Site.
- Recruter un binôme de patrouilleur VTT supplémentaire.
- Louer deux VTT électriques pendant 2 mois pour permettre de pallier les épisodes caniculaires si les chevaux ne peuvent pas patrouiller.
- Mettre en œuvre une campagne de communication sur le respect du code de conduite.

- Professionnaliser les patrouilles en leur donnant les moyens de faire comprendre le poids du nettoyage (budget, coût sur l'environnement, impact paysager) pour arriver à intégrer plus de civisme et donner envie de préserver ce site. Pour cela, il faut que tous comprennent en quoi ce site est exceptionnel, qu'ils aient envie de le protéger.

- Convaincre les visiteurs que la solution n'est pas de mettre des poubelles mais d'inciter à ramasser leurs déchets et laisser la nature sans stigmates de leur passage.

Améliorer l'offre d'accueil des camping-cars et véhicules aménagés dans et en périphérie du Grand Site

Après plusieurs années de réflexion et d'expérimentation sur le terrain, une stratégie d'accueil des camping-cars et véhicules aménagés a été mise au point. Elle repose sur les principes suivants :

- Les camping-caristes sont des usagers comme les autres ; à ce titre ils ont accès le jour aux mêmes zones que les visiteurs venus en voiture.
- La nuit, le camping sauvage étant interdit en site classé, les véhicules aménagés sont invités à séjourner dans un camping ou sur une aire dédiée, au même titre que les autres usagers.
- Toute aire d'accueil de camping-cars et de véhicules aménagés dans le site classé est intégrée à un camping existant et gérée par ce camping, ou située dans un village.
- Les aires de stationnement dans les espaces naturels, proches du lac, seront totalement supprimées.
- Tous camping-cars et véhicules aménagés stationnant de nuit sur le site classé en dehors des campings et des aires prévues à cet effet peuvent être verbalisés.

En 15 ans, le Grand Site est passé d'une moyenne d'une centaine de véhicules par nuit stationnant illégalement dans le Grand Site à une vingtaine.

Le Grand Site est vigilant à l'impact de ses actions, au report dans les petites communes voisines un peu moins organisées ou expérimentées dans la gestion de cette problématique. Il reste encore du travail pour proposer des solutions d'accueil satisfaisantes dans le site ou à proximité du site classé, dans les villes portes notamment, et des efforts sont encore à poursuivre car beaucoup échappent à la verbalisation en dehors de juillet et août.

Il y a des moments dans l'été, où il n'y a plus de places nulle part. Hors saison, il n'y a pas assez de structures ouvertes par rapport au besoin.

Le programme 2024-2032 prévoit :

- Un travail avec l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze » : proposer, en périphérie du Grand Site, une offre sur leur exploitation dans le cadre des réseaux France Passion ou Bienvenue à la ferme, pour accueillir 2 ou 3 véhicules la nuit sur leur exploitation (pas en plein champ mais à proximité de leur maison ou leur bâtiment agricole) et fasse découvrir en échange leurs produits, leur savoir-faire, le territoire. Deux agriculteurs proposent déjà un tel accueil : cela fonctionne très bien, permettant d'accueillir les camping-caristes qui ne souhaitent pas aller dans un camping et de créer un lien direct.
- La création de petites aires de nuit, sans services, en périphérie du site classé, sur les communes de Pézènes les Mines et de Carlenças, par exemple. Pour ces projets communaux, les élus sont en lien avec la Communauté de communes Grand Orb sur le montage de l'opération. La CCGO a une expérience dans la réalisation d'aire d'accueil des camping-cars (maîtrise d'ouvrage déléguée sur Lunas et Bédarieux).

- Par sa position idéale, en entrée de site et en bordure de l'A75, la création d'une aire d'accueil des camping-cars au Bosc pourrait également être envisagée.

- L'amélioration de l'offre d'accueil des camping-cars à Villeneuve (3 places) avec respect de l'interdiction de nuit en dehors de ces places.

- Le développement des solutions d'accueil hors saison : ouverture des aires de nuit des campings des Vailhès et Clermont l'Hérault à l'année.

- La mobilisation des agents assermentés à l'année.

Résultat attendu en 2032

En 2032, les patrouilles du Grand Site ont été pérennisées. Elles bénéficient du renfort à l'année d'agents assermentés pour faire respecter le code de conduite.

La coopération des agents, la collaboration de prestataires de tourisme sur les berges, les outils de sensibilisation et l'aménagement de parkings intégrés au paysage permettent la baisse des dégradations et garantissent la qualité des paysages, améliorant l'accueil des visiteurs et diminuant les conflits d'usage avec la population locale.



Patrouille en bateau

FA 3 - Garantir l'identité du Grand Site en cadrant les usages

Orientations

Le Domaine départemental du Salagou est un espace public ouvert, vivant, accessible à tous, particulièrement prisé des porteurs de projets (manifestations, installation d'activités touristiques et de loisirs, tournages...). Il présente un cadre naturel exceptionnel très varié mais également très fragile.

Le premier **règlement** d'utilisation du Domaine départemental du Salagou a été élaboré collectivement en 2017. Ce règlement rappelle que le Grand site assure l'instruction des demandes en concertation avec les partenaires. Puis le propriétaire (Département) ou le gestionnaire, le cas échéant signe l'autorisation d'occupation du domaine public.

Il est accompagné d'un **guide** d'accueil des porteurs de projets. Le Grand Site a actualisé le guide pour l'adapter aux évolutions et intégrer une charte présentant les grands principes à respecter.

Le Grand Site réunit la **commission « porteurs de projets »** annuellement pour se positionner sur les demandes d'installation d'activités économiques et l'organisation de manifestations. Cette commission se compose du bureau des élus du Grand Site, des maires des communes riveraines du lac, des présidents et vice-présidents (tourisme/APN) des collectivités membres du Grand Site et des techniciens concernés. Elle est précédée d'un comité technique qui rassemble les techniciens des collectivités, offices de tourisme, Hérault Sport, afin d'analyser ces demandes. Depuis 2022, le Syndicat Centre Hérault, en charge de la valorisation des déchets, rejoint ce comité afin d'affirmer la volonté commune de la dimension écoresponsable à laquelle chaque manifestation doit être attentive.

Des temps d'évaluation pluriannuels permettent d'ajuster les procédures et la méthode d'analyse. Les actions sont proposées et mises en place sur le Domaine départemental puis déclinées dans les communes qui le souhaitent (proposition de modèle de délibération pour les redevances, ...).

Actions

Accueillir et cadrer les manifestations sportives et culturelles

Les manifestations sportives et culturelles de qualité participent à l'animation et à la vie du site.

Pour éviter une simple « consommation » de la qualité des paysages, il est indispensable d'accompagner et d'encadrer les organisateurs pour :

- Préserver les paysages et la qualité du Grand Site en clarifiant les règles.
- Faire participer les acteurs locaux et générer des retombées économiques locales.

Le Grand Site, depuis 2020, lance chaque année un **appel à manifestation d'intérêt AMI** pour l'organisation de manifestations éco-responsables dans le Domaine départemental. Les porteurs de projet souhaitant organiser un événement sur les berges sont invités à remplir un dossier de candidature. La commission « porteurs de projets » analyse les candidatures se positionnant ainsi sur le calendrier de l'année à venir. Les organisateurs sont désormais invités à remplir un bilan écrit afin d'améliorer l'accueil et l'organisation, en tenant compte des enjeux environnementaux.

Le Grand Site s'engage sur des principes garants de la préservation du Grand Site et de son identité au sein d'une charte sur l'accueil des manifestations :

« Afin de préserver ce cadre exceptionnel et fragile (environnement, paysages...) qui suscite aujourd'hui votre intérêt pour ce territoire :

- Nous préserverons les espaces naturels en n'acceptant les spectacles et les départs des manifestations de grandes ampleurs (plus de 500 personnes) que dans les pôles et les villages (carte page 3).
- Nous préserverons la vie locale en veillant au maintien de week-end sans animation.
- Nous privilégierons la tenue des événements sportifs de grande ampleur (plus de 500 personnes) en dehors des périodes fériées (ascension, pentecôte, 1^{er} et 8 mai) et de forte fréquentation (du 1^{er} juillet au 31 août).
- Nous préserverons les paysages et la biodiversité en rejetant les manifestations nécessitant :
 - De stationner les véhicules ou circuler en dehors des parkings officiels ou des routes goudronnées.
 - Des campements, bivouacs, tentes...
 - Des feux, barbecue, réchauds à gaz...
 - Des bateaux à moteurs thermiques ou autres engins motorisés dans le lac (sauf pour la sécurité des événements).
- Nous soutiendrons l'économie locale en incitant les demandeurs au partenariat avec les acteurs en place (restauration, produits locaux, transport de matériel, sécurité, toilettes, salles...).
- Nous veillerons au maintien de l'accès du site à tous, en ne permettant pas une privatisation du site avant la tenue de l'événement ».

Accueillir et cadrer les prises d'images (tournages)

À la demande des élus du Grand Site, depuis plusieurs années, le Département de l'Hérault a délibéré en septembre 2021 pour la mise en place d'une redevance sur les domaines départementaux.

Le Grand Site s'engage sur des principes garants de la préservation du site et de son identité au sein d'une charte sur les tournages et prises d'images :

« Afin de préserver ce cadre exceptionnel et fragile (environnement, paysages...) qui suscite aujourd'hui votre intérêt pour ce territoire :

- Nous garantirons l'image d'exception du Grand Site en vérifiant la compatibilité des messages, avec l'esprit des lieux du Grand Site.
- Nous préserverons les paysages et la biodiversité en rejetant les prises d'images nécessitant :
 - De stationner des véhicules ou circuler en dehors des parkings officiels ou des routes goudronnées.
 - Des campements, bivouacs, tentes...
 - Des feux, barbecue, réchauds à gaz...
 - Des bateaux à moteurs thermiques ou autres engins motorisés dans le lac
- Nous soutiendrons l'économie locale en incitant les demandeurs au partenariat avec les acteurs en place (restauration, transport de matériel, sécurité, toilettes, salles...).
- Nous veillerons au maintien de l'accès du site à tous, en ne permettant pas une privatisation du site avant la venue de l'équipe. »

Accueillir et cadrer les installations économiques sur les berges du lac

Le Grand Site s'engage sur des principes garants de la préservation du Grand Site et de son identité au sein d'une charte sur l'installation d'activités économiques. Il veille, également, à ne pas créer de distorsion et ne pas fragiliser les acteurs économiques déjà en place :

« Afin de préserver ce cadre exceptionnel et fragile (environnement, paysages...) qui suscite aujourd'hui votre intérêt pour ce territoire :

- Nous préserverons les espaces naturels en n'acceptant que les projets qui se trouvent dans les pôles et les espaces de convivialité.
- Nous préserverons le paysage en utilisant seulement les bâtiments existants.
- Nous nous concentrerons sur les projets d'amélioration des activités existantes et l'intégration paysagère des bâtiments existants et ne permettrons pas la construction de bâtiments sur l'eau (hébergements, restaurants flottants...).

- Nous garantirons l'image d'exception du Grand Site en évitant la banalisation des activités et en rejetant les projets trop impactants dont notamment les aquaparc (bouées gonflables sur l'eau, ludo-parc aquatique, wake parc).
- Nous soutiendrons les bases nautiques existantes en n'autorisant pas de nouveaux projets d'enseignement sur l'eau.
- Nous veillerons à la diversité des usages et aucune activité ne pourra être autorisée si elle empêche le maintien des autres (conflit d'usages). »

Résultat attendu en 2032

En 2032, les collectivités et l'État disposent d'une organisation commune et pérenne pour accueillir, répondre aux demandes et encadrer les usages. Le Grand Site est animé, les paysages préservés. Il passe du subi au choisi (programme concerté, calendriers précis, AMI...). Les manifestations intègrent systématiquement un volet sensibilisation aux particularités du Grand Site.



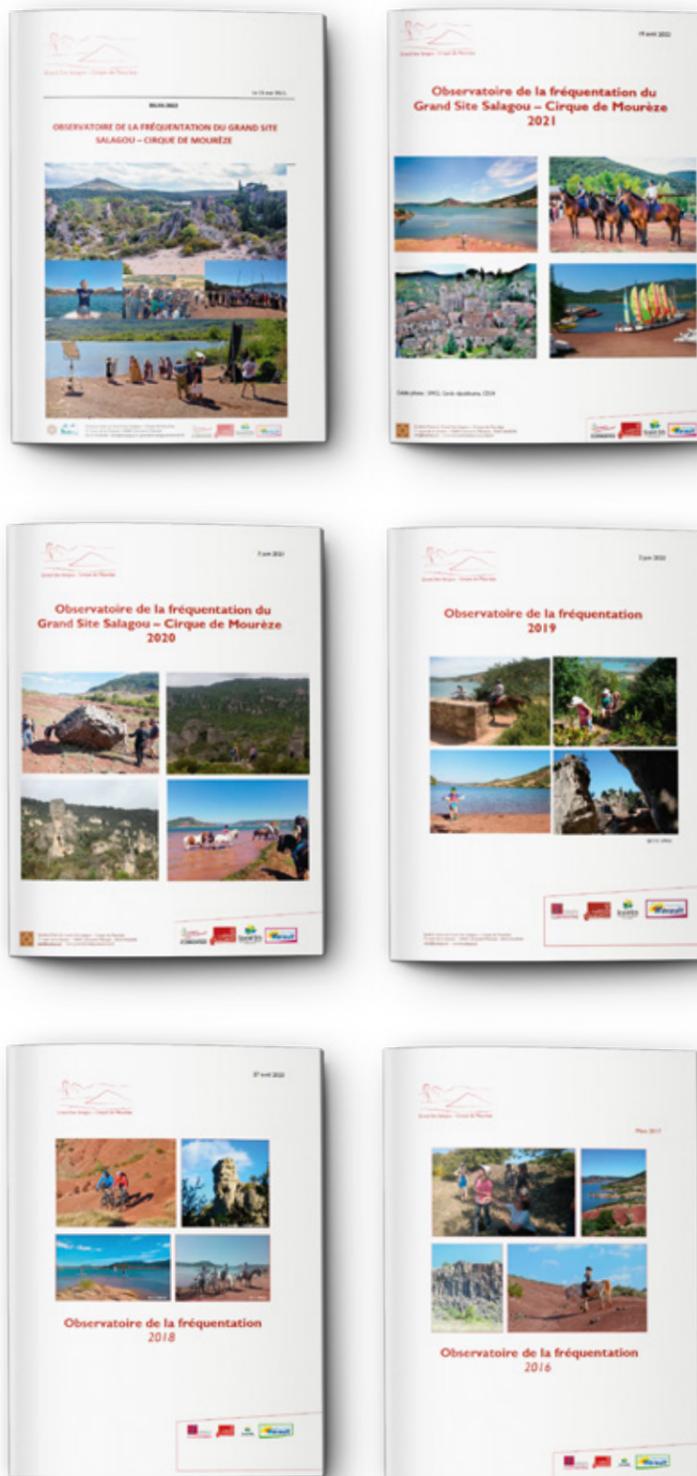
FA 4 - Évaluer : l'observatoire de la fréquentation

Orientations

Chaque année, la commission « Grand Site » évalue l'efficacité du dispositif de gestion du site et cherche à l'enrichir pour l'avenir.

Cet observatoire, élaboré en 2009, permet de :

- Évaluer la fréquentation annuelle du site à partir des comptages des véhicules.
- Analyser les évolutions annuelles, mais aussi les pics de fréquentation. Grâce à l'observatoire, on peut évaluer en saison le nombre de jours de dépassement de la capacité de charge du site et mesurer les conséquences.
- Avoir le détail de la fréquentation par parking et des pointes de fréquentation, pouvoir calculer les fréquentations moyennes et médianes par parking afin de calibrer au mieux les aménagements (parkings, toilettes, poubelles).
- Évaluer la compréhension du code de conduite et l'efficacité des campagnes de sensibilisation et des aménagements (signalétique, dispositif de contention des véhicules (voitures / camping-cars)).
- Vérifier les éventuelles conséquences d'une nouvelle action, d'un nouvel aménagement (fermeture d'accès, pose d'un portique...).
- Objectiver la fréquentation : lors des réunions de la commission « Grand Site », on peut entendre avec véhémence que certaines zones sont, par exemple, prises d'assaut par les camping-cars... ; avant de mobiliser des moyens pour traiter la question, on peut dépasser le simple ressenti, grâce à l'observatoire, analyser si le problème est ponctuel ou récurrent, et hiérarchiser la priorité de l'intervention au regard de l'ensemble du Domaine départemental...



Actions

L'estimation de la fréquentation du Grand Site repose sur :

- **Les données de comptage** des véhicules relevées pendant la **période estivale** selon un protocole précis. Elles sont collectées par la patrouille du Grand Site, des prestataires de tourisme, des agents de terrain et des communes du Grand Site, de la dernière semaine de juin à la première semaine de septembre. Les comptages ont lieu à une période donnée (entre 15h et 17h30), un jour de semaine et un jour de week-end, afin d'obtenir une estimation du nombre de véhicules présents simultanément sur le site au moment du pic de fréquentation.
- Des données complémentaires sont issues des **comptages des visiteurs** de l'**Office de tourisme** du Clermontais. La fréquentation des points d'accueil (Clermont l'Hérault, Mourèze et des berges du lac à Clermont l'Hérault) permet des extrapolations pour le reste de l'année et fournit une indication fiable de la fréquentation annuelle du Grand Site.

L'action consiste à :

- Alimenter l'observatoire : remplir la base de données selon le protocole prédéfini
- Analyser les données et les partager : chaque année, fin septembre, la commission « Grand Site » fait le bilan de la saison ; des cartes réalisées à partir des comptages y sont présentées. Les bilans sont consultables sur le site internet.

Fin mars, le Grand Site transmet à L'Agence de Développement Touristique (ADT) le bilan annuel de l'année précédente pour qu'elle puisse l'intégrer dans son propre observatoire départemental.

- Recueillir, Intégrer, mutualiser et analyser les données des membres et partenaires :

- Données de l'ADT via l'outil flux vision concernant la provenance des visiteurs. Le Pays a un partenariat avec Hérault Tourisme qui permet des comptages au jour le jour (téléphones portables sur réseau Orange). De nombreuses avancées technologiques seront à prendre en compte pour aider à l'évaluation en fonction des besoins.
- Données du CD34, fédération de randonnées via les éco-compteurs sur les PR, GRP..., les compteurs routiers et Outdoor-vision, outil expérimenté depuis 2023 pour mesurer la fréquentation des sites et itinéraires.
- Données des OT intercommunaux.

Des temps de réflexion collective et de dialogue sont nécessaires pour débattre des données afin d'ajuster les stratégies territoriales et évaluer les besoins concrètement utiles.

Résultat attendu en 2032

En 2032, le Grand Site peut évaluer les actions de gestion de la fréquentation grâce aux données fournies par l'observatoire de la fréquentation et poursuivre l'adaptation de la gestion.

Synthèse

FA 1 - INCITER AUX DEPLACEMENTS SANS VOITURE**Développer l'offre de mobilité douce sécurisée**

	Coûts prévisionnels	Maitre d'ouvrage pressentis	Financeurs potentiels	NIVEAU PRIORITE	calendrier prévisionnel
Réalisation du schéma mobilité douce "vélo" du Grand Site et lancement des premiers travaux	en interne CD	CD		1	2024
Finalisation de la piste cyclable Clermont l'Hérault – le lac	1 500 000	CD		1	2024-2025
Sécuriser pour les vélos la D148 Cartels – Les Vailhès - Octon	100 000	CD		1	2024
Sécuriser pour les vélos la route Lodève-le lac	À définir selon étude		partenariat Pays/Ademe et ADEME/CRTL - FEDER-FSE+ 2021-2027 DREAL (études)	1	2024
Sécuriser pour les vélos la route Clermont l'Hérault-Mourèze via Villeneuve	1 000 000	CD		1	2024
Route partagée entre Salasc et Octon RD 148e1	120 000	CD		1	2024
Autres pistes pour relier les villages entre eux et les cœurs de site au village	À définir selon schéma	CD		2	2030
À partir des villages, développer une offre de location -prêts de vélos	À définir	À définir		3	2030
Etudier la possibilité d'officialiser le chemin reliant Mourèze et Villeneuve par l'ancien béal	temps de travail	À définir	SMGS ou mutualisation temps de travail	3	2029

Mettre en place des liaisons en transport en commun – navettes du Grand Site

Étude de faisabilité et expérimentation : Clermont - le Lac et Clermont - Mourèze	A définir	Région et CCC		2	2025
Amélioration de la ligne Lodeve-le Lac	A définir	Région et CCLL	DREAL	2	2025

Mettre en place une navette bateau pour se déplacer sur le lac

Étude de faisabilité économique et technique	20000	CCC	A définir	2	2026
--	-------	-----	-----------	---	------

Escapade Nature Sans Voiture

Amélioration de l'offre et de la promotion d'« Escapade Nature Sans Voiture »	temps de travail	OT com com et Pays	A définir	3	2024
---	------------------	--------------------	-----------	---	------

FA 2 - PARTAGER ET RESPECTER LE CODE DE CONDUITE**La patrouille du Grand Site et le dispositif de verbalisation**

Patrouille	52000/an	SMGS	Citeo pour un binome à VTT	1	2024-2032
Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)	234000/an	CCC	33500/an communes du GS-CCC	1	2024-2032
Mutualisation ASVP sur Celles et Le Puech	2500 €/an	communes ou CCLL		1	2024
Garde républicaine	1500/an	CD		1	2024-2032
Fédération de pêche : patrouilles communes en bateaux	Tps agents - bateau fourni par la fédération	Fédération de pêche		1	2024-2032
Police municipale de Clermont l'Hérault, OFB et gendarmeries (inscrit pour mémoire)					

Paysages sans emballages

Chargé de projet - Nettoyement du Domaine - sensibilisation - communication...	90 000€/an	SMGS	Citeo et CD pour le nettoyage du Domaine	1	2024-2032
--	------------	------	--	---	-----------

Améliorer l'offre d'accueil des camping-cars dans et en périphérie du Grand Site

Partenariat avec des agriculteurs pour l'accueil	temps travail	SMGS et OT		2	2024-2032
Aire camping-car Pézènes les Mines	À définir selon étude	Mairie	CD - CCGO- Dreal pour étude	3	2025
Aire camping-car Carlencas	En interne, juste matérialiser quelques places en dehors du site classé	mairie		3	2025
Villeneuve - gestion et accueil des camping-cars	Animation - ingenierie	SMGS- commune		2	2028
Extension de l'ouverture des aires de nuit et campings	tps travail	OT CC		1	2024
Verbalisation à l'année pour mémoire traité dans l'action "patrouille"					

FA 3 - GARANTIR L'IDENTITE DU GRAND SITE EN CADRANT LES USAGES

	temps de travail	SMGS		1	2024-2032
--	------------------	------	--	---	-----------

FA 4 - ÉVALUER : L'OBSERVATOIRE DE LA FREQUENTATION

	temps de travail	SMGS		2	2024-2032
--	------------------	------	--	---	-----------

B Un accueil à la hauteur des paysages basé sur une découverte sensible et respectueuse du Grand Site

FA 1 - Proposer une offre de services et de découverte dans des pôles d'accueil fonctionnels et intégrés au paysage

Orientations

« A l'heure de la décapitalisation paysagère, d'une banalisation massive de l'espace, de la standardisation des zones d'aménagement, le pari est de rendre palpable et évident pour tous la singularité du Grand Site, son exception. En garantissant la qualité et en créant une valeur ajoutée patrimoniale, sociale, le Grand Site offre au territoire et à ses acteurs économiques un cadre unique qui les différencie et crée un avantage concurrentiel. Par ailleurs, un développement touristique en lien avec l'esprit des lieux contribue à entretenir, voire à améliorer la qualité des paysages : cheminements doux, restauration de bâtis ruraux, infrastructures d'accueil réhabilitées et insérées dans les paysages. » source inconnue, 2016.

Vitrines et portes d'entrée du Grand Site, les trois pôles de Clermont l'Hérault, Les Vailhès et Mourèze, sont aujourd'hui, à un stade d'avancement différent dans leur requalification. Il convient de poursuivre leur intégration paysagère et leur requalification pour :

- Améliorer la qualité paysagère des cœurs de site.
- Améliorer la qualité de l'accueil : hygiène, confort, information, animations...
- Engendrer des retombées économiques locales par un allongement de la saison et une montée en gamme des prestations.
- Gérer la fréquentation.

- Garantir un accueil de qualité à tous les habitants et visiteurs (y compris des personnes à mobilité réduite, personnes en situation de handicap, habitants des quartiers moins favorisés...).
- Proposer une offre de découverte sensible des paysages basée sur la compréhension de l'esprit des lieux et des patrimoines.

Actions

La baie des Vailhès : pour comprendre la géologie – paléontologie, support des paysages

Vitrine « nord », signalée depuis l'autoroute A75, elle constitue la porte d'entrée « grand public » du site. Un des enjeux est de permettre aux habitants et visiteurs de découvrir un site de qualité qui leur donne envie de prolonger leur séjour, via une approche des activités de loisirs et d'hébergement dont la mise en cohérence et synergie restent à organiser. Le projet doit relever le défi d'arriver à faire de la requalification de cette zone un lieu de rencontre avec le territoire. L'organisation des équipements entre eux, les dispositifs divers et variés, ont été pensés et installés uniquement en fonction de l'aspect fonctionnel, au fur et à mesure des besoins, sans soucis de cohérence. Il en résulte une impression d'inachevé et de laisser aller très en dessous de la qualité du grand paysage.

Le défi est de réussir à organiser et à mixer les différents usages, en initiant la rencontre et en évitant de mettre les habitants et les

publics en concurrence (locaux, touristes...).

Une position qui allie :

- Une volonté de dynamisation de l'activité touristique (promotion, diversification...) pour assurer plus de retombées locales, mais pas de développement ni d'augmentation de la fréquentation (en été surtout).
- Une volonté d'accueil de qualité qui reste accessible à tous et à l'échelle humaine (authenticité).
- Une volonté de faire de la baie des Vailhès un outil de compréhension de la géologie et de la paléontologie du Grand Site. Ce travail en lien avec les équipes du musée de Lodève permettra la création de synergies et sera relayé par le Géoparc Terres d'Hérault.

Le CD34, en tant que propriétaire du Domaine, lance les études de requalification de la baie des Vailhès. Il a confié à Territoire 34 une mission pour finaliser le programme qui permettra le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la baie des Vailhès. L'étude est lancée en 2023. L'étude permettra de chiffrer les investissements et de répartir les maîtrises d'ouvrage. Les contraintes techniques sont très fortes sur ce site : déversoir du lac, équipements actuels très impactés par le marnage...

Pour mémoire : le projet ne prévoit pas de bâtiment d'accueil, type Maison de site à la baie des Vailhès mais il convient de prendre en compte que le bâtiment de la Grande Baraque (privé) est stratégique, idéalement situé, seuil du pôle, proche de l'entrée du Grand Site (Cartels).

Pôle des Vailhès



Pôle de Clermont-l'Hérault



Pôle de Mourèze



La Maison Départementale du Salagou – berges de Clermont l'Hérault : pour comprendre l'histoire récente du Grand Site

Le principe paysager défini par l'équipe de maîtrise d'œuvre « est de proposer une scénographie de découverte du lac au travers de la rencontre des milieux, en particulier ici le milieu humide et la ruffe. Cette arrivée se découpe en séquences, afin que le visiteur passe à l'intérieur des milieux naturels. L'entrée est stratégique par rapport à la découverte du site dans sa globalité. Il s'agit d'apporter à ce lieu très fréquenté un bâtiment pour accueillir les services d'accompagnement choisis tout en contribuant à la mise en valeur du site. La présence de l'équipement est attendue pour les prestations nécessaires à la gestion et l'accueil des visiteurs, mais l'enjeu est aussi que le centre de gravité de la composition reste celui du lac et de ses paysages. »

Conformément au permis déposé, le CD34 réalise les travaux de requalification du pôle (parkings, espaces naturels, ponton...) et construit la maison (Départementale) du Salagou qui abrite un lieu d'information touristique, des services administratifs (bureaux de l'équipe du Grand Site), un restaurant, un espace d'interprétation et une salle de conférences, expositions,...

Des 2024, les collectivités parties prenantes organisent le mode de gestion, d'exploitation et d'entretien du pôle et le formalisent dans des conventions pluripartites.

Le CD34 lance l'étude d'intégration des bâtiments saisonniers avec la mairie de Clermont l'Hérault en charge de la baignade surveillée : poste de secours, toilettes-douches saisonnières et bibliothèque de plage « lire au lac ».

Au regard des investissements et du coût d'entretien des espaces, la CCC demande à ce qu'une étude sur l'opportunité de rendre les parkings du pôle payants soit lancée. Il est proposé qu'elle soit portée par le CD34.

En 2024, le CD34 lance une étude de conception des outils d'interprétation du pôle (extérieur et intérieur). Les thématiques sont complémentaires à celle de la Maison du Grand Site à Mourèze et de la baie des Vailhès. Le pôle de Clermont l'Hérault s'attache à faire comprendre l'histoire contemporaine du Grand Site.

Dans le cadre de la structuration de l'offre de loisirs de pleine nature (voir – Axe B-FA6), le CD34 lance les études préliminaires de requalification fonctionnelle et d'intégration paysagère de la Base de plein air de Clermont l'Hérault.

La Maison du Grand Site à Mourèze pour comprendre la biodiversité du Grand Site

Les motivations des visiteurs de Mourèze sont diverses : découverte d'un patrimoine historique et naturel (géologique, botanique, faunistique) mais aussi découverte d'un territoire habité (hébergements, événements culturels...) et de son terroir (restauration, vente de produits locaux, artisanat...). C'est la conjonction entre ces éléments qui donne, particulièrement à Mourèze, tout son sens aux objectifs du Grand Site : trouver un équilibre entre un territoire naturel, habité, visité et vivant.

La requalification paysagère de l'entrée de Mourèze et la création de la Maison du Grand Site ont cherché à répondre à ce besoin en proposant un projet d'aménagement global qui puisse refaire du lien entre les

trois entités qui dessinent le paysage de Mourèze : village, versant dolomitique et vallée et en guidant les visiteurs grâce à des séquences d'approche.

Le bâtiment d'accueil et l'intégration paysagère des parkings sont réalisés. Les outils d'interprétation du bâtiment et du cirque sont en cours de création et la première partie (dans la Maison de site) est installée dès 2023 par la Communauté de communes. La mairie travaillera sur l'interprétation extérieure.

Un parking de délestage est nécessaire pour absorber les pics de fréquentation sans impacter le paysage et la vie locale (stationnement sauvage, ...). Les disponibilités foncières et l'espace restreint de la commune compliquent la mise en œuvre de ce projet. L'acquisition de terrains supplémentaires en périphérie des parkings existants est en cours. Une étude paysagère, portée par la commune sera ensuite lancée.

En parallèle, la CCC maintient la qualité paysagère du cirque de Mourèze grâce à un programme de coupe des pins invasifs - détail fiche - action « Préserver les espaces naturels fragiles des cœurs de site ».

Résultat attendu en 2032

En 2032, les pôles offrent aux habitants et aux visiteurs un espace de détente, d'animations et de convivialité, dégagé des voitures, digne des paysages du Grand Site. Les pôles se font écho et offrent les clés de lecture de compréhension du Grand Site et d'appropriation de l'esprit des lieux.



FA 2 - Conforter les activités et intégrer au paysage les infrastructures d'accueil dans les zones de convivialité (berges du lac)



Relais nautique d'Octon

Orientations

La présence de prestataires sur les espaces de convivialité permet d'éviter les conflits d'usages et les dégradations. L'absence d'activités sur ces espaces intermédiaires serait préjudiciable au Grand Site, d'un point de vue économique, environnemental et sociétal.

Les prestataires, présents sur les berges pendant la saison estivale, constituent des partenaires précieux pour les gestionnaires du Grand Site. Au-delà de leur fonction sociale, ils contribuent à la préservation du site en accueillant et en informant les visiteurs : sur les itinéraires et la vie du site, sur la qualité de l'eau (affichage des relevés de l'Agence régionale de la santé). On note déjà que les lieux où les prestataires sont présents subissent moins de dégradations, de vandalisme et de vols sur les parkings. Ces constats sont confirmés par la gendarmerie.

Les prestataires collaborent à l'observatoire de la fréquentation du Grand Site en effectuant bénévolement le comptage des véhicules sur le parking du secteur qu'ils occupent. Ils organisent des chantiers bénévoles d'arrachage de l'herbier invasif (lagarosiphon) sur les plages à proximité. Le Grand Site met en réseau ces prestataires via le passage quotidien des patrouilles, et des moments plus formels d'échange au sein de la Commission « Grand Site ».

Actions

La zone du Relais d'Octon

La guinguette du Relais située sur les rives d'Octon est un lieu de convivialité fréquenté par un public local, habitants de la vallée du Salagou et des Hauts Cantons (ville-porte de Bédarieux), comme par les touristes. Le gestionnaire, en convention avec la mairie, propose des animations culturelles, de la restauration et la location de canoës, pédalos, trottinettes électriques. Le Relais, ouvert l'été, comprend un bâtiment traditionnel, type maset, agrémenté en été d'infrastructures légères (terrasse, pergolas, scène, toilettes...) démontées hors saison. Le maset est propriété du Département de l'Hérault. L'enjeu sur cette zone est de renforcer l'intégration paysagère du parking et des bâtiments, d'améliorer les conditions de travail du gestionnaire (accès à l'eau, convention moins précaire) pour qu'il puisse s'investir d'avantage dans cette activité et la stabiliser dans le temps, en étendant sa saison. Sans oublier, la création nécessaire de liaisons piétonnes et vélo avec les villages voisins d'Octon et de Salasc.

La commune expérimente au Relais l'accueil d'un Club d'aviation à l'année en complément des activités saisonnières.

Cette zone en proximité de la roselière et du géosite du neck de la Roque nécessite un soin et une attention particulière.

Sa position à l'embouchure du Salagou (comblement), le dérèglement climatique (manque d'eau) et la très faible profondeur (colonisation par les herbiers et fort impact du mar-nage) condamnent chaque année un peu plus le devenir « nautique »

du Relais. Le repositionnement sur la restauration, des activités culturelles et terrestres sont fortement à encourager.

Le parking est certes de l'autre côté de la « route » par rapport au lac, mais visuellement il est trop présent. En surplomb, il est très impactant sur le plan paysager. Ce parking dessert un équipement très apprécié et donne un accès direct aux berges, ce qui explique sa fréquentation continue et la nécessité de le réaménager. Les prestataires qui gèrent le relais exercent un rôle de surveillance non négligeable sur cette partie fragile du lac, à ne pas sous-estimer.

Étapes :

- 2024 - 2026 : lancement des études de maîtrise d'œuvre pour l'intégration paysagère du parking et des équipements (poubelles, toilettes, scène...), intégration des bâtiments saisonniers et l'agrandissement du maset : CD34
- 2027 : Travaux et entretien des parkings et des accès : CD34
- 2027 : Travaux, gestion et exploitation des équipements touristiques et de loisirs - Relais : CCC

La zone de l'Ariole « Wind 34 »

Wind 34, sur la commune de Clermont l'Hérault, est une structure de loisirs implantée sur les berges, depuis les origines du lac. Connu de tous, il est très apprécié localement. Cet espace est d'ailleurs communément désigné comme la zone de « Wind 34 », nom de l'entreprise. A proximité du pôle de Clermont l'Hérault et du site de prédilection des pratiquants de kitesurf, il mélange un public de locaux habitués (notamment du Clermontais) et de touristes de passage. Il propose la

location de canoës, de planches à voile, de pédalos et une buvette avec petite restauration à emporter. Le bâtiment du gestionnaire est saisonnier, démonté à la fin de l'été. L'enjeu sur cette zone est de renforcer l'intégration paysagère du parking et de la structure légère, et d'améliorer les conditions de travail du gestionnaire pour qu'il puisse s'investir plus sereinement dans cette activité et étendre sa saison.

Étapes :

- 2024 : accompagner le prestataire pour régulariser le bâtiment (démontable et démonté) et pérenniser l'activité : SMGS – CCC – services de l'État.
- 2024 : accompagner le prestataire pour rechercher des subventions afin de préparer les études pour déposer le permis : CCC et Pays Cœur d'Hérault.
- 2024-2025 : transférer la gestion du CD34 à la CCC et installer des toilettes sèches (voir plan toilette – fiche action « améliorer l'entretien du Domaine départemental).
- 2030 : préparer le programme pour la requalification et l'intégration du parking.

La zone du Mas de Riri

Le Mas de Riri sur la commune de Celles est un hameau idéalement placé sur les berges. Lieu de vie d'une dizaine d'habitants, cette zone conviviale propose des hébergements (hôtel et camping), et en saison estivale un bar, des animations culturelles, de la restauration et des activités nautiques. La zone joue son rôle de lieu de convivialité puisque s'y croisent pêcheurs du nord de l'Europe et jeunes des villages voisins venus jouer au billard. Propriété privée du gestionnaire du camping, les bâtiments

pourraient être mieux intégrés dans le paysage. Le lien piéton avec le village de Celles est à renforcer. Le PLU de la commune de Celles va dans ce sens.

Le prestataire a fait faire à un paysagiste, en concertation avec les services de l'État, un plan guide paysager pour l'aménagement et la mise en valeur du camping (rendu mars 2023). Ce plan permettra une approche globale et durable, et au fur et à mesure des capacités d'investissement du propriétaire du camping de demander les autorisations idoines.

Étapes :

- 2023 : validation en CDNPS
- 2024-2032 : dépôt des permis et réalisation des 1^{ers} travaux : privé.
- 2024-25 : accompagnement du privé pour rechercher des subventions : CCLL et Pays.

La zone de la plage de Liausson

La commune, en lien avec le Grand Site, a installé :

- Une activité de balade à cheval qui fonctionne bien, depuis plusieurs années ; le prestataire travaille dans le respect du site et s'adapte aux contraintes d'exploitation.
- Un camion de restauration : les prestataires se succèdent et partagent le même constat, les contraintes d'exploitation d'un foodtruck sont trop fortes et précieuses (démontage et enlèvement du camion, de la terrasse tous les soirs, pas d'abri au vent...) malgré les opportunités en terme de clientèle (pêcheurs, animations attendues par les habitants, passage tour du lac VTT, pédestre, clients des balades à cheval)... Ils soulignent tous le besoin d'un bâtiment saisonnier pour proposer une activité pérenne.

On note toujours sur ce site un fort besoin de réappropriation des habitants qui avaient désinvesti ce site en raison de la fréquentation anarchique et très importante qu'il y avait avant les travaux de requalification du parking. L'enjeu du Grand Site est d'y instaurer une ambiance conviviale stable, de promenade quotidienne pour les habitants de Liausson, le village le plus proche du lac après Celles, un lieu proposant des animations sur une des communes les plus impactées par la fréquentation. L'activité à installer doit permettre d'animer, de créer la rencontre et contribuer à valoriser le paysage.

Étapes :

- 2024 : transfert de la gestion et de l'exploitation des activités de la commune à la CCC ;
- 2024-2028 : continuer à faire vivre la zone - balades à cheval, food truck, programme culturel à développer (spectacles, animations...). Les saisons où un prestataire est sur la zone : installation de toilettes sèches.
- 2028 : lancement d'une étude de faisabilité technique et économique pour l'installation d'une activité de tourisme, de loisirs ou culturelle (avec ou sans bâtiment saisonnier) sur les berges de Liausson : CCC

Résultat attendu en 2032

En 2032, les espaces de convivialité sont intégrés au paysage et offrent des prestations et des services complémentaires, stabilisés et adaptés au site.



FA 3 - Préserver les espaces naturels fragiles des cœurs de site

Orientations

Les espaces naturels du lac, du cirque de Mourèze et du pic du Vissou sont pensés comme des paysages « intacts ». Qu'ils soient naturels ou cultivés, malgré la fréquentation, ces sanctuaires ne sont pas aménagés ; on cherche à ménager ces espaces en déséquipant et organisant le stationnement en retrait. Les visiteurs s'y déplacent à pied ou en vélo et ne laissent aucune trace de leur passage. La vocation de ces zones aux paysages extraordinaires, et abritant une faune et une flore exceptionnelles, est d'offrir aux visiteurs curieux et patients, une expérience unique des paysages. En ces lieux, on cherche à se couper du monde, à se retrouver seul ou entre proches. On y apprécie le silence, la paix, la contemplation, le contact avec la nature, avec le minimum, voire sans équipement. On est prêt à laisser sa voiture et à marcher pour y accéder. On y trouve des départs de sentiers et un balisage discret. Ce sont surtout des habitués qui connaissent le site et des habitants de proximité qui fréquentent ces lieux. Parmi eux, il y a aussi des sportifs au comportement responsable.

Pour ce programme d'action, les zones définies comme prioritaires sont :

- La zone des presqu'îles
- Le cirque de Mourèze
- Le pic du Vissou
- Les pentes de l'Auvergne (piste des Vailhès)

Lors du renouvellement du label, l'intégration paysagère des parkings des espaces naturels suivants seront travaillés : parkings du Vissou côté DFCI ; de la Roque, de la Borne, du Barrage, de la Chapelle de Clans... à préciser en 2032.

Actions

Intégration au paysage de la zone des « presqu'îles » : recul des véhicules – priorité aux déplacements doux

Le parking des Plos est le plus important et le plus problématique en raison de son implantation sur la rive et de la disparition progressive de toute végétation. L'arrière de la presqu'île compte 4 parkings, plus ou moins intégrés. Le parking de la presqu'île de Rouens est très proche de l'eau. Il est important qu'il soit ouvert hors saison car la mise à l'eau est abritée du vent du nord, mais il pourrait être fermé en saison. Pour celui situé le plus à l'est, c'est surtout un problème d'impact visuel du stationnement car la différence de niveau protège un peu les berges. Les deux autres parkings de cette zone situés entre les deux précédents au tournant de la route et réalisés entre vigne et rivage, sont trop proches des berges.

Les étapes :

- 2024 : expérimentation, en saison, de la fermeture (sauf aux agriculteurs) de la route des Plos qui relie les deux presqu'îles, permettant ainsi de supprimer le stationnement sauvage sur les bas-côtés et de sécuriser le tronçon sud pour les déplacements doux SMGS.
- 2024 : création d'un cheminement sécurisé entre la piste VTT et la Presqu'île par le CD34 et la mairie.
- 2026 : lancement des études de maîtrise d'oeuvre : intégration paysagère des accès et parkings de la zone des presqu'île (Jonquier, Lavadou, Rouens, presqu'île, Plos) – l'étude prendra en compte : la demande de la fédération de pêche de rendre la mise à l'eau des Plos fonctionnelle à l'année même en période de fort étiage

et la réhabilitation du maset des Plos pour en faire un refuge à Chauve-souris et un abri pour du matériel agricole en lien avec le projet de vigne et/ou verger école porté par l'association « une agriculture au cœur du Grand Site ».

- 2028 : travaux d'intégration paysagère des parkings et accès à la Presqu'île.
- 2028 : réhabilitation du maset des Plos (hors d'eau – hors d'air – refuge chauve-souris) : CD34.

Préserver la qualité du Cirque de Mourèze

Le cirque est en grande majorité propriété communale. Pour répondre aux menaces de fermeture des perspectives paysagères, de disparition des milieux naturels ouverts et du risque d'incendie pour le village, la Communauté de communes du Clermontais a réalisé une première phase de coupe de pins au cœur du cirque. Une étude paysagère et environnementale a permis d'identifier très finement les pins à abattre et ceux à conserver (ombre, intérêt paysager...). Il convient de continuer l'arrachage conformément au dossier validé en CDNPS. Site très fréquenté, géosite exceptionnel et très sensible d'un point de vue environnemental, un soin particulier est à apporter au cirque.

Les étapes :

- 2024-2030 : campagne de coupe des pins sur 5 ans : CCC
- 2024-2032 : entretien – lutte contre la repousse - mairie en partenariat avec le Lycée agricole de Gignac.
- 2024 : mise en place d'une stratégie foncière (voir achat - convention, baux à la mairie pour garantir la préservation) : SMGS (Natura 2000) – mairie – lien agriculteurs

Intégration paysagère du parking visiteurs du pic du Vissou

La municipalité de Cabrières souhaite aménager le parking d'accès des randonnées au pic du Vissou. Ce parking, en site classé (pic de Vissou et Vissounel et leurs abords), est situé à l'extérieur du village, le long de la départementale D15 en arrivant au village depuis Villeneuve. Il est très fréquenté, notamment les week-ends et peut accueillir jusqu'à 50 véhicules.

Un paysagiste accompagnera la commune pour les choix à envisager.

Les étapes :

- 2024 : finalisation des études de maîtrise d'oeuvre et dépôt du permis : mairie
- 2025 : Travaux : mairie

Maintenir la fermeture saisonnière de la piste des Vailhès pour valoriser les déplacements sans voiture

En 2022, le Grand Site a expérimenté, avec succès, la fermeture du 15 juin au 16 septembre de cette zone naturelle présentant :

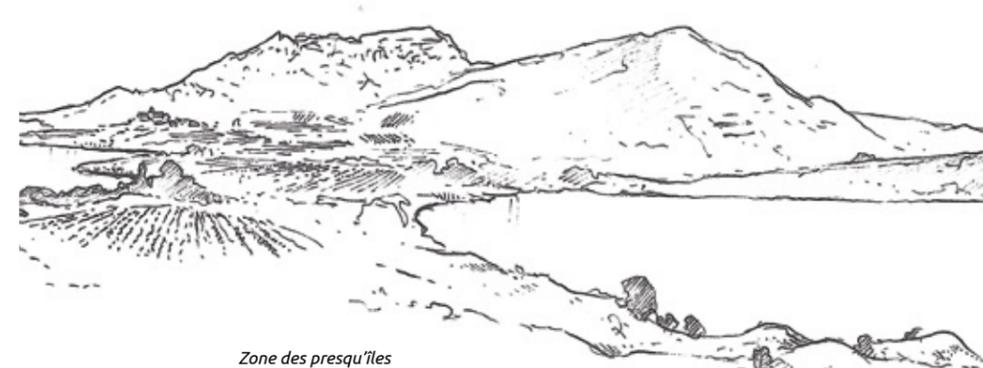
- Un réel intérêt pédagogique pour découvrir et comprendre l'histoire du Grand Site : de la formation des paysages plateau/fond de vallée/ Mont Liausson – orgues de basalte – ruffe...) à l'histoire plus récente : pastoralisme, viticulture, chapelle, barrage. Cette piste offre une des plus belle vue sur le barrage.
- Une forte vulnérabilité au risque incendie, le bassin du Salagou (secteur d'aménagement 10) est soumis à un risque incendie fort et balayé par des vents dominants très violents (cers et tramontane). La sécheresse estivale est très

accentuée pendant 3 à 4 mois en moyenne. Le massif est très inflammable et combustible. Le risque météorologique est très sévère 29 jours par an.

2024-2032 : évaluer les effets de la fermeture et inscrire cette action dans la durée (arrêté permanent, déclassement, intégration des poches de stationnement en amont des barrières, amélioration de la signalétique, concertation et appropriation du projet par le plus grand nombre...).

Résultat attendu en 2032

En 2032, les espaces fragiles et très attractifs prioritaires sont préservés et sont respectés par les visiteurs. Ces espaces naturels se méritent et les usagers acceptent les contraintes qui permettent de valoriser les paysages et la biodiversité exceptionnels de ces lieux.



Zone des presqu'îles

FA 4 - Améliorer l'entretien du Domaine départemental du Salagou et la qualité des services offerts aux visiteurs

Orientations

La forte fréquentation des berges nécessite la mise en place d'équipements et de services en adéquation avec la carte de vocation des espaces pour offrir un accueil à la hauteur du Grand Site et protéger les espaces sensibles. Ces équipements sont régulièrement dégradés, abîmés voire vandalisés, nécessitant des moyens techniques efficaces pour être remis en état, les dégradations appelant les dégradations. Plus le site est entretenu et plus il y a d'agents sur le terrain, plus le site et ses équipements sont respectés. Le Département et les collectivités locales collaborent pour garantir l'entretien du site. **L'enjeu dans un site multi-acteurs est d'articuler les rôles de chacun pour un dispositif d'entretien performant et équilibré.**

Actions

La fréquentation du Domaine départemental du Salagou induit la mise en place de plusieurs « plans », en conformité avec la carte de vocation des espaces. La période 2024-2032 permettra de formaliser au travers de conventions multipartites les modalités de gestion, d'exploitation et d'entretien.

COORDINATION GENERALE ET CONCERTATION : SMGS

Plan déchets (carte p. 45)

Objectif : un site accueillant, entretenu et préservé

Principes :

- Dans le cadre du programme « Paysages sans emballages » : inciter le visiteur à remporter ses déchets – responsabiliser et travailler à la réduction des déchets collectés dans les espaces naturels (détail fiche action 1.2) : pilotage SMGS
- Dans les pôles d'accueil des Vailhès et de Clermont l'Hérault, comme dans les villages et hameaux : des poubelles et des colonnes accessibles à l'année et collectées par les communautés de communes et le Syndicat Centre Hérault, en adaptant la collecte à la fréquentation, en anticipant les pics de fréquentation. Localisation travaillée avec l'ensemble des acteurs dans le cadre des projets de requalification des pôles. Les poubelles sont à l'abri du vent, intégrées au paysage. Elles ne sont pas accessibles directement avec son véhicule mais restent « collectables » par les services. La présence d'un prestataire d'activités permet que les poubelles ne soient pas remplies par des habitants indéclicats ou servent de « déchetterie sauvage ».

- Dans les espaces de convivialité : des poubelles et des colonnes accessibles en saison, des lors que les prestataires économiques sont sur la zone et collectées par les communautés de communes et le Syndicat Centre Hérault, en adaptant la collecte à la fréquentation, et en anticipant les pics de fréquentation. Localisation travaillée avec l'ensemble des acteurs. Les poubelles sont à l'abri du vent, intégrées au paysage et dans un espace « surveillé » ; présence d'activités pour ne pas qu'elles soient remplies par des habitants indéclicats ou qu'elles ne servent de « déchetterie sauvage ».

- Dans les espaces naturels : pas d'équipements ni de poubelle.

- Pas de poubelles grises sans colonnes emballage et verre.

- Les prestataires privés ont en charge le nettoyage de l'espace qu'ils ont en convention.

- Nettoyement des berges du lac, des sentiers et parkings sur le Domaine départemental par une entreprise employant du personnel en insertion (selon cahier des charges précis) commanditée par le SMGS.

- Sensibilisation des professionnels du tourisme à la réduction des déchets par le Pays et le Syndicat Centre Hérault.

- Sensibilisation des organisateurs de manifestations : SMGS – SCH – CD34 – CC.

- Enlèvement des dépôts sauvages volumineux, pneus, carcasses de véhicules, bateaux échoués... : CD34 – selon protocole défini entre le CD34 et le SMGS.

Le plan « déchets » pourra être revu en cas de modification du contexte législatif et réglementaire.

Plan toilettes (carte p. 45)

Principes :

- Dans les pôles d'accueil des Vailhès et de Clermont l'Hérault, comme dans les villages, l'objectif est de tendre vers une ouverture des toilettes à l'année. Localisation travaillée avec l'ensemble des acteurs dans le cadre des projets de requalification des pôles. Les toilettes sont intégrées au paysage et dans un espace « surveillé », présence d'activités pour ne pas qu'elles soient vandalisées. Sur le pôle de Clermont l'Hérault, des toilettes à la Maison départementale du Salagou, avec ouverture indépendante de l'ouverture du bâtiment. Des toilettes saisonnières à proximité du poste de secours en saison pour la plage surveillée.

- Dans les espaces de convivialité : des toilettes accessibles en saison, dès lors que les prestataires économiques sont ouverts. Toilettes : équipements harmonisés et adaptés au site (intégration paysagée)

- Dans les espaces naturels : pas d'équipements ni de toilettes (test une année : vandalisme, déchets retrouvés dans les toilettes, toilettes inutilisables...).

- Beaucoup de remontées négatives sur la présence de papiers toilettes ; l'étude de caractérisation des déchets réalisées dans le cadre de « Paysage sans emballages » a mis en avant l'importance du volume des papiers toilettes souillés et leur localisation. Une campagne de communication et de sensibilisation sera lancée pour indiquer la distance aux toilettes (certains usagers ont l'impression d'être loin des toilettes alors que ce n'est pas toujours le cas), la possibilité d'utiliser les toilettes même si on n'est pas clients (des usagers n'osent pas aller dans les toilettes

des espaces de convivialité car ne sont pas clients) et, enfin, la possibilité de faire ses besoins dans la nature sans que cela se voit.

Étapes et répartition des maitrises d'ouvrage :

- 2024 - CD 34 : acquisition des blocs de toilettes et dépôt des autorisations administratives pour le Relais nautique, l'Ariole, les Vailhès ; (Liausson si prestataires) - à travailler avec les services de l'Etat pour le modèle retenu dans le cadre de l'axe C - FA1.

- 2024 Gestion – entretien des toilettes par les communautés de communes, via une mutualisation éventuelle entre communautés de communes (ou via le SMGS) et avec les prestataires économiques pour partager les coûts d'entretien (sur les espaces en convention avec le CD34).

- 2025 : une fois les travaux du pôle de Clermont l'Hérault commencés, acquisition de toilettes pour la plage surveillée de Clermont l'Hérault

- 2024 : réflexion sur l'ouverture de toilettes publiques à l'année à Celles par la commune.

Entretien des parkings, des accès, de la signalétique et des dispositifs de contention des véhicules

L'objectif est d'offrir un niveau d'accueil qualitatif à la hauteur d'un Grand Site. Les accès, parkings et équipements de contention : fossés, merlons, barrières... sont le plus naturels possibles et entretenus pour permettre de faire respecter le code de conduite en protégeant les zones sensibles des véhicules. Plusieurs services du CD34 interviennent, il conviendrait de consolider la répartition actuelle

à travers l'élaboration d'une cartographie faisant apparaître le service en responsabilité sur chaque entité. Maitre d'ouvrage : CD 34

Entretien des arbres, des ripisylves et des forêts départementales

Chaque année des arbres tombent, ou menacent de tomber dans les cours d'eau, sur les accès et parkings. Il convient d'assurer un entretien du site pour ne pas créer d'embâcle ou d'obstacles dangereux sur les chemins. Les forêts départementales du Salagou n'ont pas eu besoin d'entretien spécifique ces dernières années. Une réflexion est en cours par le CD34 pour continuer à « non intervenir » ou savoir si des actions d'intervention seraient nécessaires. L'enjeu pour le Grand Site est de faire attention à ne pas les rendre accessibles aux véhicules, ni de favoriser la divagation des promeneurs, si des actions d'entretien étaient à programmer. Des troupeaux pâturent en bordure de ces zones boisées.

Maitre d'ouvrage : CD 34 sauf si l'espace est en convention avec une communauté de communes ; dans ce cas maitrise d'ouvrage, communauté de communes conformément à la convention.



Entretien des cours d'eau du domaine

Le Grand Site travaille avec les partenaires sur l'entretien des nombreux ruisseaux présents sur le Domaine départemental du Salagou, suite aux sollicitations :

- Des agriculteurs locataires du foncier départemental qui ne peuvent plus exploiter des parties de parcelles fréquemment inondées (suite à l'absence d'entretien des ruisseaux)
- Des pratiquants d'APN et des collectivités en charge des APN qui envoient sur la rive sud du lac des pratiquants novices « famille » sur des circuits régulièrement détremés, ce qui ne correspond pas au niveau de service attendu entre Clermont l'Hérault et les Plos.
- Des services pour garantir l'utilisation des accès et parkings.

Depuis 2018, en partenariat avec le SMGS, le CD34 fait des DICTR pour réaliser l'entretien des ruisseaux qui arrivent au lac ; la DDTM et la police de l'eau demandent une **vision plus globale** pour éviter les interventions récurrentes incomplètes ou invasives pour le milieu. Réflexion entre les communautés de communes et le CD34 sur la répartition des rôles : définir si c'est à la CCC dans le cadre de la GEMAPI ou au CD34 sur sa propriété.

Enlèvement des herbiers aquatiques

La stratégie globale sur les espèces invasives est présentée dans l'axe D. Recueil des autorisations administratives : SMGS

Chantier sur les plages surveillées : SMGS - A retravailler dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche action sur les espèces invasives - appui technique des gestionnaires des

plages surveillées pour la réalisation des chantiers.

Base de plein air du Salagou : CCC
Sur les espaces intermédiaires - relais nautique, Liausson et Mas de Riri -Transport : CD34 - arrachage : prestataire de la zone.

Entretien des passerelles (PR et circuits tour du lac)

Maitre d'ouvrage : CD34

Barrières - portiques

Sur les espaces en convention avec une communauté de communes conformément à la convention :

- Pose et entretien des barrières (hors parkings et accès) : communauté de communes
 - Fourniture, pose et gestion des cadenas (ouverture et fermeture des barrières et portiques) : communauté de communes.
- Sur les autres espaces :
- Pose et entretien des barrières et fourniture cadenas : CD34
 - Gestion – ouverture et fermeture barrière-portique : SMGS

Entretien des mises à l'eau

L'objectif est de maintenir des mises à l'eau fonctionnelles (nécessite après autorisation, un curage régulier sur certaines). Le SMGS fait le lien avec la Fédération de pêche sur les besoins. La Fédération de pêche de l'Hérault demande en priorité l'aménagement de la mise à l'eau des Plos. Une fois les mises à l'eau aménagées, un partenariat avec la Fédération pourrait être envisagé.

Maitre d'ouvrage : CD 34

Ponton handi-pêche d'Octon

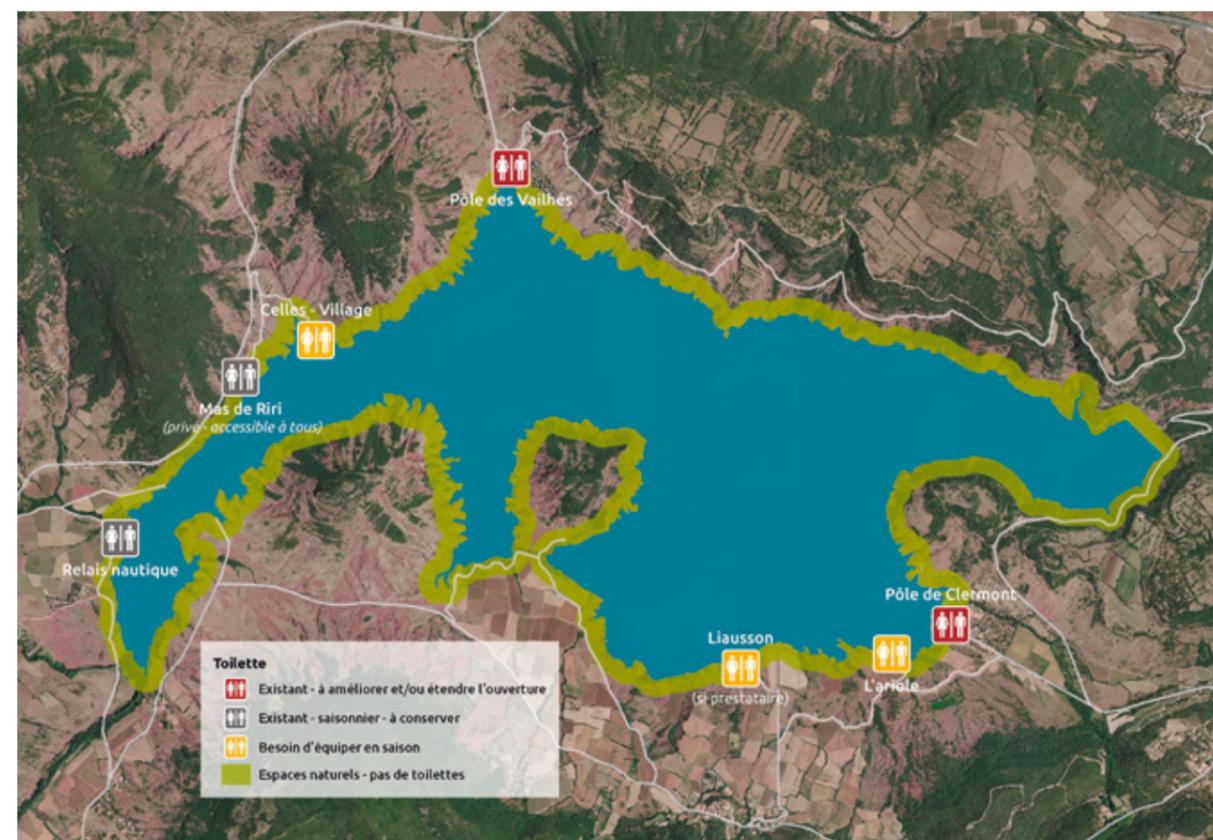
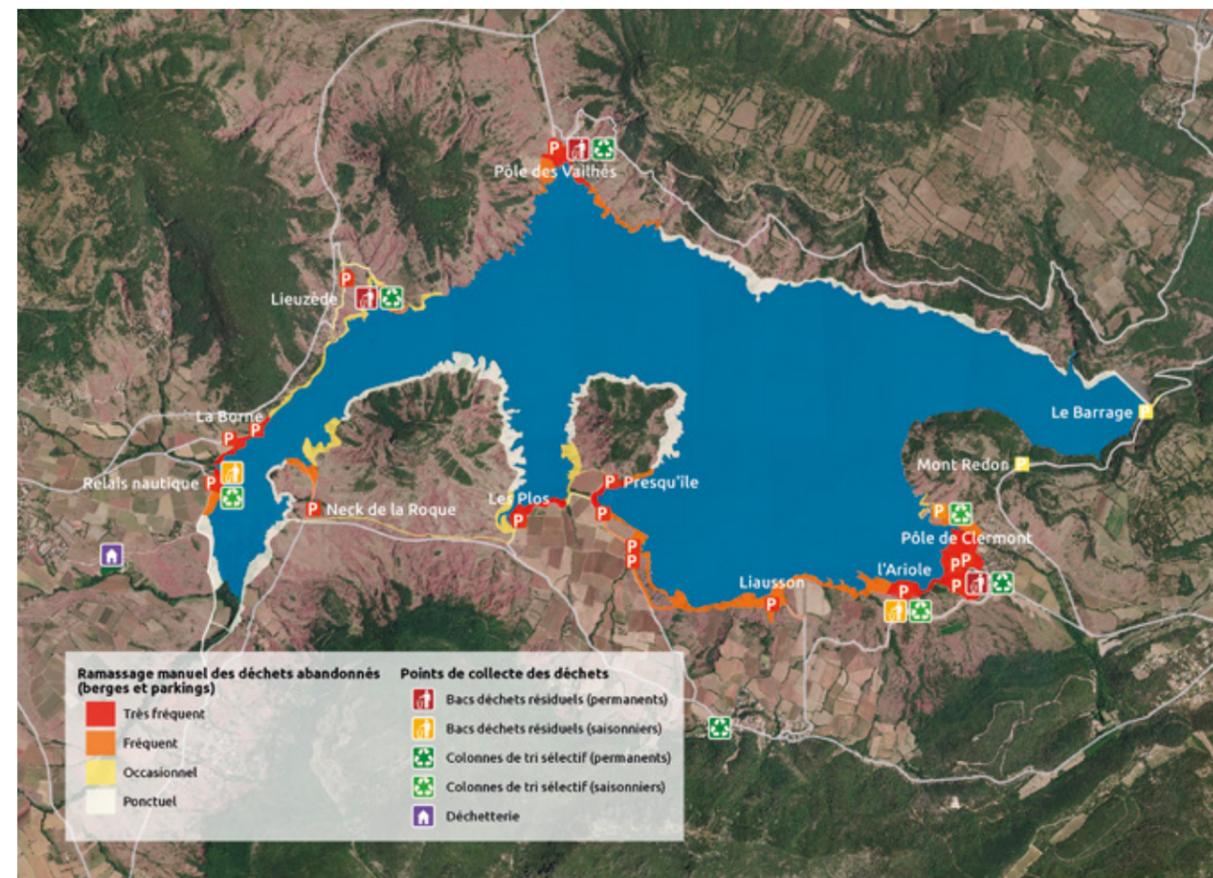
Maitre d'ouvrage : CD34

En 2021, les services du CD34 en charge de l'entretien du ponton, suite à expertise, alertent sur la fragilité de la structure et préconisent un démontage du ponton.

Au regard du changement climatique, des incertitudes liées au niveau du lac, du comblement naturel du lac sur ce secteur, au fort impact paysager du ponton en période de basses eaux et à l'impossibilité de pêcher une partie de l'année depuis cet ouvrage, le CD34 prépare le permis pour démolir l'ouvrage. Les accès PMR seront développés dans le cadre des projets de requalification des pôles.

Résultat attendu en 2032

En 2032, le site est entretenu, maintenu propre. La qualité paysagère (équipements et zones naturelles) des berges est assurée.



FA 5 - Qualifier les entrées et les routes du Grand Site

Orientations

On constate une grande hétérogénéité dans les caractéristiques de la voirie. Le site est bien desservi à l'extérieur mais les liaisons intérieures souffrent d'une absence de lisibilité. Les entrées du Grand Site ne sont pas à la hauteur des paysages du Grand Site. Plusieurs délaissés routiers, notamment en bordure du lac, sont à supprimer et de véritables haltes panoramiques sont à officialiser pour permettre l'arrêt des véhicules dans des espaces intégrés au paysage et sécurisés.

Actions

Intégration paysagère des entrées du Grand Site

Lancement d'une étude paysagère sur les entrées les plus fréquentées du Grand Site au niveau des ronds-points :

- de Cartels (commune du Bosc), lui-même situé à proximité immédiate de la Grande Barraque, véritable entrée du pôle des Vailhés
- de la miellerie de Clermont l'Hérault (départ de la piste cyclable) – hors site classé.

L'étude paysagère portera sur la route, le rond-point, le mobilier public et inclura une étude de définition paysagère et urbaine. La répartition de la maîtrise d'ouvrage entre les communes et le CD34 sur et autour du Domaine Routier est à organiser.

Etudes et travaux : 2029-2032

Intégration et valorisation du Col de la Merquièrre

Dans le cadre du Grand Site et du Géoparc, le CD34 intègre au paysage cette entrée depuis Bédarieux, entrée la plus exceptionnelle du Grand Site : plan de stationnement, qualification du parking/délaissé et de la route, proposition de clés de compréhension du paysage et de ses composantes, de la géologie exceptionnelle de cet espace phare du Géoparc, prise en compte des circulations douces

Étapes :

- 2023-2024- Etude paysagère - CD34
- 2025 – aménagement du Col de la Merquièrre - CD34

Traitement des délaissés routiers et organisation de haltes panoramiques

Un premier travail d'animation permettra de définir les délaissés routiers à supprimer ou intégrer et les haltes panoramiques à conforter dans le Grand Site.

Le délaissé routier du parking du Mont Redon en amont du barrage est défini comme prioritaire au regard de sa position en cœur de site. 2026-2032 : À partir de cette hiérarchisation, lancement des études d'intégration paysagère et des premiers aménagements.

Enfouissement des réseaux

qualité paysagère du Grand Site. Enedis travaille à l'enfouissement de plusieurs tronçons. Le Grand Site est vigilant car la suppression entraîne souvent la pose d'armoires électriques qui doivent être au maximum intégrées en site classé.

Signalétique : veille panneaux sauvages et harmonisation

A sa création, le Syndicat mixte a initié, le long des routes notamment, un colossal travail de suppression des panneaux sauvages (180 déposés), et d'amélioration de la signalétique publique. Il convient de poursuivre ce travail de veille et d'harmonisation pour capitaliser sur les efforts des 10 dernières années.

Étapes :

- 2024-2032 : veille
- 2029 : Schéma et pose en agglomération et hors agglomération

Résultat attendu en 2032

En 2032, les entrées du Grand Site et ses routes sont qualifiées paysagèrement. Le visiteur comprend dès son arrivée, et durant son parcours, qu'il est accueilli dans un site exceptionnel. Les habitants bénéficient de routes qualitatives à la hauteur du Grand Site.

La haute vallée et le Castellans de Malavieille vue depuis le col de la Merquièrre



FA 6 - Structurer l'offre de loisirs de pleine nature pour valoriser les patrimoines du Grand Site

Orientations

À travers cette ambition, les acteurs du territoire soulignent et prennent acte du lien fort entre la pratique des activités de pleine nature et la logique de découverte / préservation des patrimoines naturels, culturels, paysagers. Le Grand Site n'est ainsi pas perçu comme un « terrain de jeu », mais comme un espace singulier, remarquable et fragile, offrant un cadre unique pour la pratique raisonnée des activités de pleine nature.

À l'échelle du Grand Site, la pratique des activités de pleine nature ne doit pas être une fin en soi, mais un moyen de mieux percevoir et comprendre la richesse du site. Ainsi, les activités de pleine nature ont vocation à consolider l'économie locale (encadrement des activités, location de matériels, hébergement / restauration, valorisation des produits du terroir) tout en devenant un outil au service de la valorisation des richesses du Grand Site via la sensibilisation des pratiquants, le respect de la réglementation, la contribution des socio-professionnels aux objectifs de conservation, le développement de pratiques exemplaires.

Pour rappel, ces actions rejoignent les objectifs des services Activités de Pleine Nature des 3 communautés de communes et du Conseil départemental de l'Hérault, qui exerce la compétence relative au développement maîtrisé des sports de nature, au titre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI). Ainsi, le développement qualitatif des activités sportives de loisirs, effectué de

manière concertée et respectueuse des paysages et de la biodiversité, est une orientation majeure du dernier schéma départemental des sports et loisirs 2023-2028 et du Schéma départemental pour un tourisme durable et responsable 2022-2028.

Actions

Animer pour mettre en synergie les projets

2024 - Dédier du temps de travail (via mutualisation de préférence) d'un chargé de mission pour animer la réflexion. La réussite du projet repose sur la concertation entre les porteurs de projets publics, les associations, clubs locaux, fédérations et les socio-professionnels. Les socio-professionnels doivent être sensibilisés au Grand Site, à ses richesses et fragilités, pour pouvoir les transmettre aux pratiquants.

Encadrer et améliorer la pratique des APN

Le Grand Site a mis en avant au regard des multiples sollicitations et des constats des pratiquants la nécessité de travailler sur :

- L'encadrement de la pratique du Kite surf,
- La refonte de l'arrêté préfectoral sur les activités nautiques 1988,
- L'amélioration de la pratique de la pêche en lien avec le code de conduite et la biodiversité,
- La conciliation des usages relatifs aux activités de pleine nature au Pic du Vissou (escalade, vol libre, randonneurs...),
- La promotion et l'évaluation du GRP Entre Deux Lacs d'Avène au Salagou (EDLAS),

- L'encadrement et l'amélioration de la pratique du parapente,
- La réalisation d'un nouveau schéma signalétique des APN en lien avec les paysages et en lien avec le Schéma départemental de signalisation des Sports de nature,
- La prise en compte, en respectant la carte de vocation des espaces, dans les projets de requalification des pôles et dans les villages, les attentes des pratiquants : les besoins de stationnements sécurisés pour les vélos, de lices et zones de parking pour les chevaux, tables, bancs, kits de réparation vélo... À croiser notamment avec les plans d'équipement du plan Hérault vélo
- La réalisation d'une charte déontologique de pratique dans le Grand Site

Proposer des équipements et infrastructures à la hauteur des paysages du Grand Site

Plusieurs équipements ou zone de pratique APN ne sont pas intégrés au paysage ou présentent des problématiques de sécurité. Le Grand Site a mis en avant au regard des multiples sollicitations et des constats des pratiquants la nécessité de travailler sur :

- La requalification de la Base de Plein Air du Salagou sur les berges de Clermont l'Hérault, en gestion publique (CCC) pour l'intégrer au paysage et améliorer son fonctionnement et ses modalités d'exploitation. Ce projet s'inscrit comme la phase 2 du projet de requalification du pôle. Son mode de gestion public et son positionnement multi-activité font de la Base de Plein Air, un équipement structurant du Grand Site.

- La requalification de la base des Vailhès dans le cadre du projet de requalification de la baie des Vailhès.
- L'aménagement d'un passage sécurisé pour les VTT à l'entrée du camping du Mas de Riri.
- La réhabilitation et amélioration du site d'escalade du Vissou, en lien avec la biodiversité et le paysage.

Résultat attendu en 2032

En 2032, l'offre de loisirs de pleine nature est structurée pour faire de la filière « Activités de pleine nature » un moteur de l'économie et un outil au service de la valorisation des richesses du Grand Site. Les acteurs sont mis en réseau et travaillent en partenariat.



Base de Plein Air du Salagou (Clermont-l'Hérault)

FA 7 - Valoriser le Grand Site dans la dynamique du Géoparc « Terres d'Hérault »

Orientations

Le centre Hérault est pourvu d'un patrimoine naturel et culturel particulièrement riche. Une des spécificités de ce territoire est son patrimoine géologique exceptionnel reconnu internationalement. Cette géologie particulière est le socle des paysages qui font l'attractivité du territoire. Le Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze est au cœur de ce territoire et de cette approche au vu de ses spécificités.

Le projet proposé vise à initier une véritable dynamique territoriale pour faire du centre Hérault un « Géoparc Mondial UNESCO ». Les territoires reconnus « Géoparc Mondiaux UNESCO » sont des espaces géographiques unifiés, où les sites et paysages de portée géologique internationale sont gérés selon un concept global de protection, d'éducation et de développement durable qui « part de la base » et implique les communautés locales.

Un Géoparc ne fait pas uniquement référence à la géologie. Il permet d'explorer, de développer et de célébrer les liens entre cet héritage géologique et tous les autres aspects du patrimoine naturel, culturel et immatériel. La démarche est proche de celle des Grands Sites de France, nécessitant une démarche collaborative.



Le CD34 porte la candidature au label « Géoparc Mondial UNESCO ». Le Géoparc « Terres d'Hérault » a 5 axes stratégiques :

- L'engagement du territoire et la coordination de la démarche,
- La communication,
- La valorisation et la préservation des géosites et du géopatrimoine,
- l'éducation et médiation des géosciences,
- Le développement du géotourisme.

Le Grand Site inscrit le programme d'actions du Géoparc « Terres d'Hérault » comme son programme de valorisation du Grand Site et de préservation de ces géo-sites uniques et prioritaires comme la Dalle de la Lieude et d'autres.

Actions

Le SMGS est partenaire historique et participe activement au Géoparc ; le Grand Site fait partie des comités du Géoparc et participe aux commissions. Une collaboration régulière entre les 2 équipes est actée notamment sur les dossiers sensibles (Lieude, Pioch Farrus, Merquièrre, et l'interprétation...).

Les actions suivantes seront suivies dans le cadre du Géoparc.

• Protection et requalification paysagère du géosite de la Lieude - Mérifons

Sur l'ensemble du Grand Site, des vestiges paléontologiques de l'ère primaire présentent un intérêt international, et particulièrement la dalle de la Lieude. La valeur de ce patrimoine est peu appréhendée localement alors qu'il constitue un atout extraordinaire de développement culturel. Suite au travail

mené dans le cadre de l'OGS et du Géoparc, le CD34 vient d'acquiescer la Dalle. L'aménagement du site fera ensuite l'objet d'un comité de pilotage pour déterminer le programme d'action de ce géosite (nettoyage, protection, projet).

• Préservation et valorisation des mines de Pioch Farrus - Cabrières

Le Grand site suit de près le projet de valorisation autour des mines du Pioch Farrus à Cabrières. La mine est située dans le site classé du Pic de Vissou. Le projet notamment des aménagements extérieurs devra être mené avec attention au regard du paysage, de l'esprit des lieux du Grand Site et de la gestion de la fréquentation.

• Mise en valeur du Col de la Merquièrre – Axe B-FA-4

Participation à l'évaluation des actions portées dans le cadre du Géoparc sur le Grand Site, au SIG sur le patrimoine géologique et à la base de données

Participation à la préparation d'un plan de communication, aux outils de communication et de promotion, à la newsletter du Géoparc.

Participation à la protection et valorisation des sites géologiques.

Participation à la création d'une « destination » de terrain pour les chercheurs en géoscience qui viennent dans le Grand Site actuellement mais sans véritable lien avec le territoire.

Participation aux instances du Géoparc Terres d'Hérault :

• Comité stratégique : pour valider les grands axes de développement et actions

• Comité territorial : pour co-construire cette démarche de territoire avec les équipes du département

- Commission médiation : pour structurer l'axe éducatif, à la création de la charte « géomédiateurs », au développement des formations pour les « géomédiateurs », à la structuration de l'offre pédagogique scolaire, à la programmation de « géo-événements » dans le Grand Site, au montage d'un cycle de conférences, au développement des outils pédagogiques, définition du storytelling du Géoparc en lien avec la ligne éditoriale du Grand Site
- Commission tourisme : pour la définition de l'offre géotouristique et la mise en place d'un réseau de géopartenaires.

Participation au développement d'un réseau de « géo-partenaires » et mise en place d'un partenariat avec le musée de Lodève, en lien avec le projet de requalification de la baie des Vailhès, éventuellement espace d'interprétation en extérieur sur le Domaine départemental du Salagou (Axe B FA1) - Pas de nouveau bâtiment d'interprétation, le Musée de Lodève est déjà un lieu d'interprétation fermé très qualitatif.

Résultat attendu en 2032

En 2032, les paysages du Grand Site sont préservés et mis en valeur grâce aux actions du Géoparc. Visiteurs et habitants du Grand Site sont sensibilisés à la richesse du patrimoine géologique de leur territoire, support des paysages du Grand Site. Le site passe d'un positionnement exclusivement « loisirs, activités de pleine nature » à un positionnement plus patrimonial. Les visiteurs et usagers ne viennent pas seulement pour pratiquer mais également pour comprendre.



Synthèse

	Coûts prévisionnels	Maître d'ouvrage pressentis	Financeurs potentiels	NIVEAU PRIORITE	calendrier prévisionnel
FA 1 - PROPOSER UNE OFFRE DE SERVICES ET DE DECOUVERTE DANS DES PÔLES D'ACCUEIL FONCTIONNELS ET INTEGRES AU PAYSAGE					
La baie des Vailhès					
Étude de programmation	107 000	CD		1	2024
Études maîtrise d'œuvres et travaux : Equipements de loisirs : base- plage-camping	A définir	CCLL	REGION - FEDER	1	2025
Études maîtrise d'œuvres et travaux : espaces publics- parkings - accès - cheminement doux - outils d'interprétation	A définir	CD		1	2025
Le pôle de Clermont l'Hérault					
Travaux Maison Départementale du Salagou et espaces publics, parkings...	7 150 000	CD	REGION - FEDER	1	2024
Étude et mise en œuvre outils d'interprétation	105 000	CD	Région	2	2024
Définition du mode de gestion – exploitant, entretien - préparation des conventions...	en interne	CD		2	2024
Étude parkings paysants	10000	CD		2	2025
La Maison du Grand Site à Mourèze					
Pour mémoire 2023 -mise en place des outils d'interprétation dans la maison du Grand site	60 000	CCC	DREAL, Région, CD34	2	
Mise en place des outils d'interprétation en dehors de la Maison de site : village et Cirque	10000	Mairie	DREAL, Région, CD, CCC	3	2024-2025
Étude paysagère et travaux parking délestage	Étude : 65000 Travaux à définir	Mairie	DREAL, Région, CD, CCC	2	2024
FA 2 - CONFORTER LES ACTIVITES ET INTEGRER AU PAYSAGE LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL DANS LES ZONES DE CONVIVIALITE					
Relais d'Octon					
Études	60 000 €	CD	DREAL	2	2024
Travaux bâtiment	A définir	CCC	Région - FEDER	2	2027
Travaux espaces publics - parkings	A définir	CD	Région - FEDER	2	2027
Exploitation, gestion		CCC		2	2024-2032
L'Ariole					
Accompagnement privée pour régularisation bâtiment	Temps de travail	SMGS-DREAL-ABF-DDTM-CC-		2	2024
Permis précaire	A voir selon honoraires	Privé	DREAL-LEADER	2	2024
Exploitation, gestion		CCC		2	2024-2032
Étude d'intégration paysagère de la zone	60 000	CD	DREAL	3	2030
Mas de Riri					
Accompagnement privée pour régularisation bâtiment	tps de travail	SMGS-DREAL-ABF-DDTM-CC-		2	2024
Permis et travaux	A définir	privé	DREAL - LEADER	3	2024
Liausson					
Étude de faisabilité pour l'implantation d'une activité saisonnière en plus des balades à cheval	20000	CCC	DREAL- LEADER	3	2028



	Coûts prévisionnels	Maitre d'ouvrage pressentis	Financeurs potentiels	NIVEAU PRIORITE	calendrier prévisionnel
FA 3 - PRESERVER LES ESPACES NATURELS FRAGILES DES CŒURS DE SITE					
Intégration au paysage de la zone des « Presqu'îles » : recul des véhicules –priorité aux déplacements doux					
Expérimentation fermeture route des Plos en saison	temps de travail	SMGS		2	2024
	gestion administrative	CD		2	
Reprise route et cheminement doux	85000	Mairie	CD	2	2024
Études intégration paysagère des parkings et des accès	60000	CD	DREAL	2	2026
Travaux intégration paysagère des parkings et des accès	A définir	CD		3	2029
Préserver la qualité du Cirque de Mourèze					
Travaux de coupe des pins	282 000	CCC	CD, DETR	1	2024-2032
Entretien - convention avec le Lycée agricole	0 €	Mairie		1	2024-2032
Parking du Vissou					
Étude paysagère	6000	Mairie	DREAL	2	2024
Travaux	A définir	Mairie	A définir	2	2025
Maintenir la fermeture saisonnière de la piste des Vailhès					
	Animation gestion	SMGS CD		2	2024-2032
FA 4 - AMÉLIORER L'ENTRETIEN DU DOMAINE DÉPARTEMENTAL DU SALAGOU ET LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS AUX VISITEURS					
Coordination des interventions	temps de travail	SMGS		1	2024-2032
Gestion des cadenas et des barrières (hors espaces en convention)		SMGS			
Pour mémoire ramassage des déchets résiduels (fiche action Paysage sans emballage)	36000€/an	SMGS	CD	1	2024-2032
Acquisition des toilettes et dépôts des autorisations		CD			
3 blocs : les vailhès - Relais-l'Ariole	24 000 €/an (en location 3,5 mois Wind + Relais et 8 mois vailhès)			1	2024
2 blocs : Liausson (si prestataires) et plage de Clermont	8600 €/an (en location 3,5 mois Liausson-Clermont 2 mois)			2	2025
Entretien des toilettes du lac	A définir	Mutualisation entre comcom (ou via le SMGS) et mutualisation avec les prestataires		1	2024-2032
Enlèvement des herbiers-entretien des plages				1	2024-2032
Reflexion pour répartition des rôles dans le cadre de la fiche-action Axe D-FA 5 – Définir une stratégie de lutte contre les espèces invasives					
Reccueil des autorisations et enlèvement des herbiers sur les 2 plages des pôles	12000/an	SMGS	CD		
Enlèvement des herbiers Base de plein air, Mas, Relais		mairies- gestionnaires	Cd : transport		
Entretien du domaine		CD-CCC-CCCC		1	2024-2032
Parking - acces-dispositifs de contention des véhicules - mise à l'eau-passerelles - Arbres- ripisylve - Forêt	1ETP/an + 60000 € TTC	PMO-CD Cd hors espaces en convention CC - espace en convention			
Entretien équipements (tables, boulodromes, volley...) débroussaillage ... espace en convention		CC			
Entretien des cours d'eau		réflexion en cours CD-CC			
Signalétique		CD			
Enlèvement ponton-handi-peche Octon	entre 10000 et 25000 €	CD		2	2024



	Couts prévisionnels	Maitre d'ouvrage pressentis	Financeurs potentiels	NIVEAU PRIORITE	calendrier prévisionnel
FA 5 - QUALIFIER LES ENTRÉES ET LES ROUTES DU GRAND SITE					
Intégration paysagère des entrées du Grand Site					
Études et travaux	60000	CD (lien communes et CC)		3	2029
Intégration et valorisation du Col de la Merquière					
	50000	CD		2	2024-2025
Traitement des délaissés routiers et organisation de haltes panoramiques					
	150 000	CD		3	2026-2032
Enfouissement des réseaux					
		ENEDIS		3	2024-2032
Signalétique : veille panneaux sauvages et harmonisation					
Veille et dépose	40000	SMGS-CC-mairies-CD		2	2024-2032
Nouveau schéma				3	2029
FA 6 - STRUCTURER L'OFFRE DE LOISIRS DE PLEINE NATURE POUR VALORISER LES PATRIMOINES DU GRAND SITE					
Animer pour mettre en synergie les projets					
	Temps de travail	SMGS			
Encadrer et améliorer la pratique des APN					
	Temps de travail	SMGS			
Proposer des équipements et infrastructures à la hauteur des paysages du Grand Site					
Requalification de la Base de Plein Air du Salagou - études préliminaires	À définir	CD		1	2024
Requalification de la Base de Plein Air du Salagou - travaux		CCC		1	2026
Requalification de la Base des Vailhés (dans le cadre du projet de requalification globale Axe B-FA1)		CD		2	2027
Passage sécurisé VTT avant le Mas de Riri		Comité territorial FFME fédération d'escalade	CD et CT FFME	2	2024
Réhabilitation Site escalade du Vissou	43780			2	2024
Gestion du site d'escalade du Vissou		CD		2	2024
FA 7 - VALORISER LE GRAND SITE DANS LA DYNAMIQUE DU GÉOPARC « TERRES D'HÉRAULT »					
Collaboration Grand Site / Géoparc – co-animation – partage des programmes – maintien de la cohérence des actions Grand Site et Géoparc	temps de travail	SMGS-CD		2	2024-2032
Protection et requalification paysagère du géosite de la Lieude	À définir	CD		2	2024-2032
Préservation et valorisation des mines de Pioch Farrus	À définir	À définir		2	2025-2032
Pour mémoire : Baie des Vailhés et col de la Merquière traités dans d'autres fiches du programme Grand Site				1	2024



Un Grand Site habité : qualifier et accompagner les projets d'aujourd'hui et de demain pour les paysages

FA 1 - Faire vivre la charte architecturale, urbanistique et paysagère

Orientations

L'ambition partagée pour cet axe est de favoriser une évolution des villages et une adaptation des projets au service du paysage, en luttant contre la banalisation, en améliorant le cadre de vie des habitants et en sensibilisant aux enjeux du Grand Site.

L'ensemble du Grand Site est protégé. Depuis 2010, une Charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages définit des références en matière de réhabilitation et de construction adaptées aux paysages du Grand Site. Elle est le fruit d'un travail de concertation important. Depuis 2009, le Syndicat mixte offre aux pétitionnaires et leurs architectes un service de conseil paysager et architectural pour les accompagner dans leurs projets de construction ou de réhabilitation.

Les objectifs de la mission sont de :

- Offrir un service de conseil aux porteurs de projet (habitants, collectivités, agriculteurs, prestataires...) dans un site entièrement classé ou inscrit.
- Qualifier les projets de rénovation, de construction et d'aménagement, en cohérence avec les enjeux du site, de la Charte et ses recommandations.
- Généraliser une culture commune de l'architecture et de l'urbanisme dans le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze pour tous, habitants, porteurs de projet, élus et services instructeurs.

Un paysage compris est un paysage respecté, protégé et soutenu.

Actions

Un service de conseil architectural et paysager pour le Grand Site

Le Syndicat mixte propose aux pétitionnaires et leur maîtrise d'œuvre (architectes, paysagistes...) un service de conseil architectural et paysager pour les accompagner dans leurs projets.

Un service d'architecte-conseil est assuré depuis 2009 par le Syndicat mixte. Il est facultatif et ne relève pas de la procédure réglementaire de l'instruction. Ce conseil aide à la compréhension et au respect de la Charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages, et contribue ainsi à maintenir la qualité paysagère du Grand Site tout en facilitant la vie locale. Il entretient le lien et le dialogue grâce à des allers-retours directs avec les services de l'État.

Le plus en amont possible, au regard de ce que la réglementation autorise (urbanisme), les communes orientent, via le SMGS, vers l'architecte ou le paysagiste conseil (selon les projets), ce dernier rencontre les particuliers et leurs maîtres d'œuvre, les élus, en mairie ou sur le lieu du projet. Le conseiller examine les intentions de projet et émet un ensemble de recommandations (croquis...) qu'il consigne dans une fiche-conseil que le pétitionnaire peut joindre à la demande de permis.

Depuis 2023, suivant les dossiers, le Grand Site répartit l'accompagnement entre un architecte et un paysagiste-conseil.

Les tournées de terrain : un guichet unique pour accompagner les projets

Le SMGS organise des visites dites « tournées du Grand Site » - réunissant services instructeurs, DREAL, mairies, communautés de communes, conseil (architecte ou paysagiste), DDTM et UDAP - pour travailler sur les projets de construction et de réhabilitation à enjeux paysagers forts, notamment en site classé.

Cette démarche complète est essentielle et exceptionnelle ; elle s'adresse à tous bénéficiaires confondus : professionnels du tourisme, habitants, agriculteurs ou collectivités... ; elle facilite l'acceptation des projets, garantit leur qualité et favorise le dialogue entre le territoire et les services de l'État. Le travail est efficient car il se mène dans la durée.

Faire évoluer la charte architecturale, urbanistique et paysagère

L'intérêt des chartes ne réside pas seulement dans les conclusions et principes fixés collectivement, mais surtout dans la phase d'animation et d'élaboration de ces documents. De nombreux débats, défis et enjeux ont été soulevés lors de l'élaboration de la charte du Salagou entre 2007 et 2010. De ces travaux ont émergé une grande partie des actions portées par le SMGS : agriculture, études urbaines, animation, élaboration d'outils de sensibilisation...

Depuis 2010, le contexte a changé : PLUI, SCOT, PLU... de nouveaux enjeux émergent et de nouvelles lignes directrices s'imposent pour répondre aux enjeux

du dérèglement climatique notamment qu'il convient d'intégrer dans l'ensemble des actions du Grand Site : énergies renouvelables, économies d'eau, techniques de constructions plus sobres en énergie, changement de types de productions agricoles avec un fort impact sur les paysages à anticiper....

Il conviendrait de faire évoluer la charte, sa mise en œuvre permettrait de dépasser le constat partagé pour agir sur le paysage, par la prise en compte « opérationnelle » du paysage dans les politiques sectorielles.

Ce travail nécessite avant tout du temps d'animation et de concertation car la charte de 2010 est très qualitative et beaucoup d'études, notamment dans le cadre du SCOT, PLUi..., ont déjà été réalisées et pourraient servir de base solide pour l'évolution de la charte.

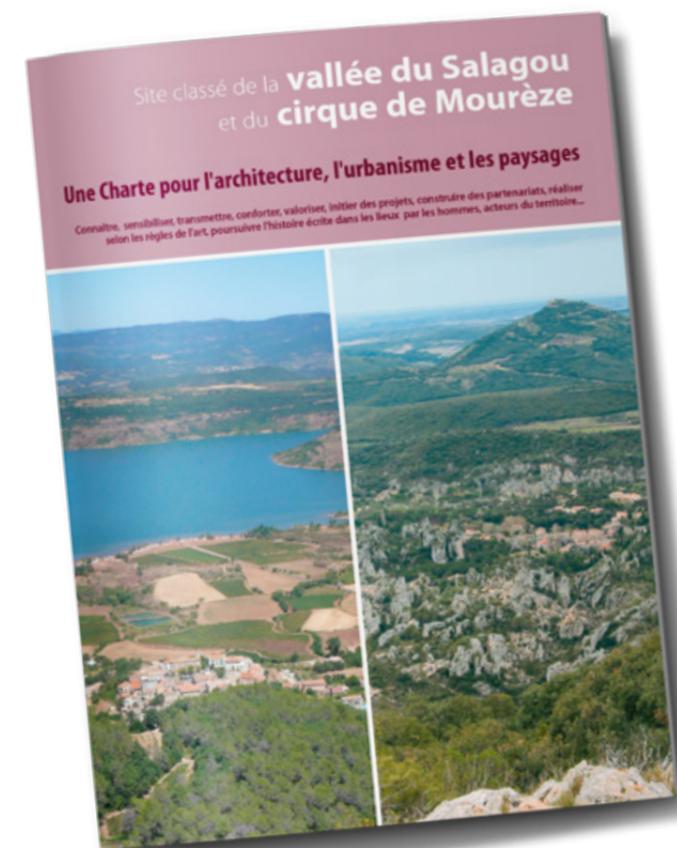
A travailler en lien avec :

- * les Pays :
 - notamment dans le cadre du Centre d'Interprétation de l'architecture et du Patrimoine CIAP (Pays Haut Languedoc et Vignobles),
 - Dans le cadre du SCOT pour le Pays Cœur d'Hérault,
- * le Pays d'art et d'histoire du Lodévois et Larzac,
- * le Parc des Grands Causses.

Résultat attendu en 2032

En 2032, les habitants et porteurs de projet valorisant le Grand Site continuent de bénéficier d'un accompagnement architectural et paysager. Une bonne intégration paysagère des réhabilitations et constructions maintient la qualité du bâti dans les villages et hameaux du Grand Site.

La charte paysagère est adaptée au Grand Site et aux enjeux actuels, comprise et partagée par tous, elle est appliquée.



FA2 - Vivre dans des « Villages – Sites patrimoniaux » : Mourèze, Villeneuve et Celles

Orientations

Les « villages – sites patrimoniaux » sont renommés pour leur beauté et leur histoire particulière, et ont la particularité de constituer un motif de visite en soi. Ils constituent en eux-mêmes, des « Sites » dans le Grand Site.

Dans ces villages, la notion d'équilibre et de partage prend tout son sens et l'objectif du Grand Site est d'y accueillir plutôt moins et mieux (principalement moins de voitures), de garantir des projets qui mettent en valeur le paysage et le patrimoine, permettant aux habitants de vivre en répondant aux contraintes de la vie actuelle ; ne pas sanctuariser, muséifier,

L'enjeu est de préserver tout en conservant l'ouverture aux autres et au partage de ces lieux d'exception.

L'ambition est d'assurer la mise en œuvre de projets qui favorisent le « vivre ensemble » dans ces villages remarquables, attractifs à préserver.

Village de Celles



Actions

Toutes les actions de gestion de la fréquentation traitée dans l'axe A sont prioritaires dans ces villages. Dans cette fiche, nous nous concentrerons principalement sur les projets d'aménagements paysagers des villages et des projets en lien avec l'animation de la vie locale.

Vivre à Celles, au cœur du site : inventer des nouvelles façons d'habiter et de travailler

Projet de résilience autour d'un nouveau paysage, la réhabilitation du village de Celles se situe au cœur du projet Grand Site.

La commune de Celles est classée dans sa totalité. Son PLU protecteur est en cours de validation.

Une volonté politique forte, suivie par ses habitants, a permis de trouver un modèle exemplaire et innovant de préservation du foncier tout en valorisant une économie locale non touristique : habitat/travail, grâce à l'installation de nouveaux habitants.

Les habitants de Celles veulent ainsi être un village vivant ouvert à toutes et à tous, libre d'accès qui entretient les rencontres, la convivialité et la réflexion hors de la simple consommation. Pour ce faire un Fonds De Dotation, créé pour l'occasion est le moyen juridique adéquat pour éviter la spéculation et assurer l'application de la charte (les accords du Céberou, décembre 2022).

Les projets qui seront mis en œuvre :

- Le fonds de dotation : Pour sa mise en place juridique inédite, les connaissances d'un cabinet

d'études, d'un avocat et d'un notaire spécialisés accompagnent la Mairie. L'aide apportée par la Banque des Territoires est primordiale. Dans la continuité la majorité de la propriété privée de Celles y sera versée sous forme de session. Des baux seront signés avec des porteurs de projet pour qu'ils puissent reconstruire le bâti pour habiter et travailler sur le village

- La maison des entreprises : lieu (bureaux, salle) pour accueillir des entreprises dans un environnement exceptionnel : plan, recherche de financement et aide par le fond de revitalisation ; travaux 2023 /24

- La maison de tous les possibles : inventer un lieu prêt à recevoir chercheurs, étudiants et public averti afin d'observer et travailler sur les retombées biologiques, sociales et économiques du bassin du Salagou sur un territoire aride, en partenariat avec la Maison des Sciences de l'Homme Montpellier Sud

- L'habitat social et intergénérationnel : un projet transversal entre la petite enfance et les personnes âgées est en cours pour répondre aux besoins des populations actuelles, et futures sur la commune et la vallée.

Un lieu de commerce associatif par et pour les habitants

- Le cimetière : lors de la mise en eau du lac, le cimetière a dû être évacué ; aujourd'hui la mairie doit créer un cimetière pour les habitants. Il sera positionné près de ND des Clans.

- Le parking visiteurs : il est éloigné du village, avec un projet d'intégration paysagère, porté par le CD34.

- Le verger conservatoire : l'Association « Pays'arbres » a créé en 2015 avec les habitants un verger greffé sur place à partir d'arbres fruitiers d'autrefois. Ces variétés anciennes sont en voie de disparition ; le verger représente une ressource de greffons et une possibilité de conserver la génétique fruitière locale. C'est aussi un exemple de résilience alimentaire face aux changements climatiques : les premières greffes donnent des fruits même les années de sécheresse, sans apport d'eau, d'engrais ou de pesticide. Le verger est un support de formation et de sensibilisation à l'environnement et est aussi un excellent support pour parler de la biodiversité et de notre rapport au vivant. Le Département vient d'acquiescer ces parcelles qui étaient privées ; il est proposé que le travail expérimental soit relancé.

Ce projet de Celles, sur mesure, devient au fil du temps un laboratoire d'expériences et un référentiel à mutualiser pour la gestion et l'organisation de la ruralité de demain.

Vivre à Villeneuve, village au patrimoine culturel exceptionnel à forte valeur environnementale

L'entrée récente dans le Grand Site nécessite la définition de méthodes collectives qui permettront de répondre aux besoins du village, en lien avec le territoire et l'ensemble des acteurs DRAC (Conservation régionale des monuments historiques) copropriété, CD34....

Villeneuve est un village très particulier et exceptionnel à plus d'un titre : la commune est presque entièrement inscrite au titre des

Monuments Historiques (systèmes hydrauliques, façades, toitures, allées d'arbres...). De part sa configuration : histoire atypique, biodiversité exceptionnelle, village vivant, tranquille, enclos et très petit (70 habitants), une vigilance accrue sera portée aux actions de communication de manière à éviter une fréquentation trop importante comme par exemple le retrait de communication sur des sites sensibles, parfois privés, comme la cascade, qui apparaît sur divers sites de loisirs et nature.

La commune sera associée très étroitement aux réflexions d'accueil des visiteurs portées par l'OT. La commune veillera à ce que le village ne soit pas signalé par des panneaux touristiques depuis l'autoroute.

Les projets prioritaires concernent :

- Une étude paysagère et patrimoniale globale, travail co-construit entre la commune, l'État, le Département et la copropriété, dans le cadre d'un travail de revitalisation de centres anciens et de réhabilitation du patrimoine bâti.

- La définition d'un programme d'entretien et de gestion des espaces publics communaux mais aussi dont le Département est propriétaire, notamment sur les éléments à forts enjeux patrimoniaux et environnementaux :

- Préservation, entretien et revégétalisation de l'allée des cavaliers et allée des tilleuls....
- Protection et revégétalisation du pont de l'amour et ses abords, réflexion sur les accès à la Dourbie

- Préservation, entretien, replantation des arbres faisant partie du patrimoine environnemental de la commune y compris terrains appartenant au département, création de haies.

- Maintien de l'éco-pâturage des terrains communaux, départementaux et de la copropriété par des ânes

- La définition de projets de préservation de l'environnement en lien ou non avec Natura 2000, au travers d'appels à projets, d'animations, de sensibilisations et de protection (sera développé dans la l'axe D – FA 6)

- La définition d'un programme de gestion de la fréquentation : partage des enjeux, mise en place d'outils d'évaluation, réduction de la place des véhicules, déplacements doux, accueil et gestion des camping-cars..., projets traités dans l'axe A

- La définition d'un programme d'interprétation (panneaux, signalétiques) en lien avec le Grand Site et la CCC



Marché du livre 2023 - Villeneuve

3 - Vivre à Mourèze : un projet artistique, culturel, et patrimonial pour le village

La culture en milieu rural contribue à rapprocher les habitants, à développer le tourisme, à favoriser les mobilités, à promouvoir la qualité des territoires, à préserver le cadre de vie, à accroître l'attractivité, l'emploi local, etc. En lien avec la Maison de site et le projet d'interprétation globale, la commune prévoit :

La réhabilitation du Parc des Courtinals pour en faire un espace scénique professionnel et reconnu

En 2010, une étude a été réalisée par le cabinet De Visu, en lien avec le Grand Site, pour l'aménagement du Pôle d'accueil de Mourèze ; une partie de l'étude portait sur la création d'un théâtre de verdure dans le Parc des Courtinals, à l'entrée du cirque. La création de ce théâtre de verdure répond à une demande de la commune qui souhaite développer une politique culturelle en lien avec les structures associatives et culturelles du territoire (Bacchantes de Mourèze, Los Morezols, cinéma Alain Resnais, Théâtre intercommunal du Sillon...).

Il est proposé d'aménager un espace scénique de plein air permettant l'organisation de spectacles vivants (festival, concerts, danse, théâtre...) et de projections de films. Le parc des Courtinals semble remarquablement adapté à ce projet tant par la beauté du site que par ses qualités acoustiques. Ce souhait est le fruit d'une expérience vieille de plusieurs années.

Quelques principes essentiels qui guident le programme de réalisation du projet :

- Respect de l'environnement initial (« l'œuvre, c'est le paysage »)
- Réversibilité du projet d'aménagement
- Sobriété des aménagements
- Adaptation de l'existant en vue de proposer et conforter un lieu de partage culturel grâce à des propositions artistiques riches, variées et de qualité
- Étalement de la fréquentation en soirée et en saison
- Participation à la recherche de solutions de mobilité douce et collective sur le territoire
- Participation à l'amélioration de la qualité de l'accueil dans le Grand site
- Prise en compte des enjeux environnementaux (Natura 2000)

Les aménagements actuels respectent l'intégrité des lieux : les comptoirs et les loges sont démontés chaque année. La scène est laissée sur place d'année en année mais est prévue pour être démontée dans son intégralité. Le projet du programme d'aménagement du futur théâtre de verdure souhaite rester fidèle à cet esprit :

- Requalification des cheminements d'accès au site et dans le site (sécurisation).
- Aménagement de l'enceinte basse dédiée aux spectacles : construction d'une scène avec ses pré-équipements techniques et scéniques (loges, local, régie technique, gradinage...).
- Étude de l'aménagement temporaire de l'enceinte haute du Parc, plutôt dédiée à un espace buvette petite restauration et à d'éventuels petits spectacles.

Réflexion sur le devenir du château de Mourèze

La commune a fait l'acquisition de cet élément clé de son patrimoine. Il convient de réaliser la mise en sécurité (éviter que des cailloux tombent de la falaise sur les habitations en dessous) et de réaliser un diagnostic sanitaire et architectural. Suite à la mise en sécurité et au diagnostic, une étude d'opportunité pour analyser les potentialités en fonction des contraintes techniques sera lancée.

Résultat attendu en 2032

En 2032, la beauté des villages remarquables de Mourèze, Villeneuve et Celles est partagée, tout en préservant les paysages et la qualité du cadre de vie des habitants. L'accueil y est calibré et structuré.



Château de Mourèze

FA3 - Conforter le dynamisme des villages

Orientations

Situés au cœur du site classé, et malgré leur taille réduite, les villages maintiennent un certain niveau de service à la population. L'enjeu est de soutenir les communes qui investissent dans des équipements publics valorisant les paysages et l'histoire du site, dans la réhabilitation de patrimoine bâti, et la programmation d'animations culturelles et sociales.

Les espaces collectifs d'accueil du public : mairies, écoles, postes, salles polyvalentes, bibliothèques, places, parkings... mais aussi les commerces multiservices sont indispensables au dynamisme local de paysages habités.



Village de Liausson

Actions

Le Syndicat mixte accompagne les projets des communes dans la qualité du bâti et de l'intégration, en lien avec les paysages, les patrimoines, les silhouettes villageoises et les manifestations culturelles.

Liausson : « mise en scène et en paysage » du théâtre de plein air, création d'un parking et rénovation des rues

- Le théâtre de plein air est récent ; il est au cœur du village mais bénéficie d'une vue exceptionnelle sur le lac, au loin. Il sert à la fois de place, de scène et de parking. Les randonneurs sont désormais orientés sur le parking des berges du lac. L'objectif est de végétaliser ce lieu et de développer l'accueil d'événements ponctuels de manière plus agréable, notamment en saison chaude.

- Pour aller au-delà de ce projet et également gérer les ressources en eau, la mairie a acheté les terrains au-dessus du théâtre, en site inscrit et classé. Elle souhaite également étudier la faisabilité de créer un parking de 30 places environ pour les habitants, les visiteurs et les usagers du théâtre. Une réflexion paysagère globale de cette zone, sur 1ha (théâtre + terrains), est ainsi à prévoir afin d'assurer l'intégration paysagère et positionner le parking. La commune travaillera un projet avec un paysagiste, en lien avec le Grand Site.

- La rénovation des rues du centre ancien est envisagée de manière qualitative (notamment calade) et en cohérence avec la réhabilitation des façades de l'église qui vient

d'être faite avec des méthodes patrimoniales intéressantes (enduit au genêt). La mairie prévoit également l'enfouissement des réseaux de la commune.

Salasc : intégration paysagère de la place centrale, gestion des flux et du stationnement

La commune a la volonté de redonner son rôle de lieu de vie et de rencontre à la place centrale et route qui a été rénovée au niveau des revêtements. Pour cela, il faut enlever 2/3 des possibilités actuelles des stationnements ; ainsi, elle a créé l'aménagement paysager du parking écoles / visiteurs, acheté un terrain près du cimetière pour un 2ème grand parking et inventorié tous les lieux où il peut y avoir des poches de stationnements (2 à 8 voitures) afin que les habitants du centre du village puissent stationner à proximité de chez eux. Le nombre de places sur la commune est suffisant, de nouvelles habitudes seront prises ; du petit mobilier et un travail sur les accès côté lac sera réalisé. L'objectif est de diminuer l'impact de la voiture et de développer des lieux piétons / mobilité douce pour les habitants par étape.

Lacoste : une salle des rencontres au Mas Audran, intégrée au paysage

La commune souhaite pouvoir offrir aux habitants du mas Audran un lieu pour se réunir. Une réflexion est menée sur l'achat et l'aménagement d'un espace.

Brenas : aménagement de la place et aménagement paysager du parking visiteurs

La commune a acquis un terrain à l'entrée du village afin que les visiteurs (village, événements, randonnées) puissent stationner sans engorger le village. Cela permettra aussi de libérer la place des voitures lors d'événements. Le parking est ouvert depuis 2022 afin de le tester, sans aménagements, mais il nécessite une intégration paysagère très légère. Il est positionné au niveau du Chemin GRP-EDLAS. La commune souhaite aménager la place au cœur du village.

Mérifons : rénovation de la chapelle S^t Fulcran (dont colombarium)

La commune, propriétaire de la chapelle, située en site classé et au milieu du grand paysage, doit la rénover au vu de son état de délabrement. Cette chapelle est un élément emblématique des paysages du Grand Site. Le projet est validé par le Conseil Scientifique et technique de la Drac. Y sera ajouté un colombarium afin que les habitants aient un lieu de sépulture sur la commune.

Octon : intégration paysagère de la station de pompage

La station de pompage, indispensable à l'irrigation des vignes et jardins de la vallée du Salagou (Octon-Mérifons), économiquement et socialement très importante est située près du lac, en site classé, en bordure d'un chemin et d'un parking ; elle est très visible et dégradée (tags, vétusté de l'installation...). Une réflexion avec l'Association Syndicale Autorisée d'Octon sur sa réhabilitation et son intégration paysagère est à mener.

Le Puech : extension du site classé pour préserver les paysages

Le périmètre de classement du site du Salagou-Mourèze s'appuie sur les reliefs qui cernent le lac, puis débordent sur les plateaux et le versant sud de la montagne de Liausson vers le cirque de Mourèze. Il comprend l'ensemble de la vallée du Salagou. Le périmètre suit une limite artificielle uniquement sur la commune du Puech - limite de la RD 148 - sans coller à la topographie.

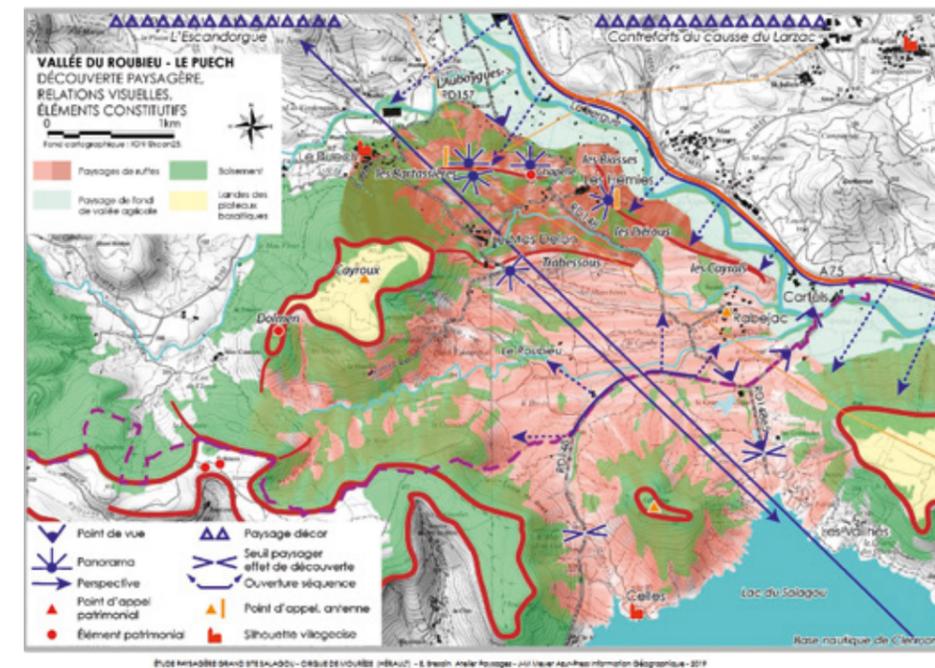
La redéfinition du périmètre sur cette commune permettra d'avoir une délimitation cohérente sur tout son pourtour, adaptée aux réalités physiques et paysagères du site.

Le principe de classement a été acté, prévu dans la liste nationale de 2019 (en annexe*), une étude paysagère a été réalisée. Il convient aux services de l'État de lancer la procédure sollicitée par la commune.

Résultat attendu en 2032

En 2032, de nouveaux équipements socio-culturels et publics dynamisent les villages et améliorent la qualité de vie et le lien social dans le Grand Site

Extrait de l'étude « périmètre » (2019)



*<https://www.grandsitesalagoumoureze.fr/grand-site-salagou-cirque-de-moureze/site-de-france-histoire-du-projet/le-projet-du-grand-site/>

Synthèse

	Couts prévisionnels	Maitre d'ouvrage pressentis	Financiers potentiels	NIVEAU PRIORITE	calendrier prévisionnel
FA 1 - FAIRE VIVRE LA CHARTE ARCHITECTURALE, URBANISTIQUE ET PAYSAGÈRE					
Un animateur (paysagiste) à 60%	30 000	SMGS		1	2024-2032
Un architecte-conseil privé ou réflexion avec CAUE	À définir selon nombre de prestation	commune ou privés	DREAL - LEADER	1	2024-2032
Faire évoluer la charte	50 000	SMGS		2	2025
FA 2 - VIVRE DANS DES « VILLAGES – SITES PATRIMONIAUX » : MOURÈZE, VILLENEUVETTE ET CELLES					
Vivre à Celles au cœur du site : inventer des nouvelles façons d'habiter de travailler					
Espaces publics - batiments publics	À définir	Celles ou fonds de dotation	FEDER	1	2024-2032
Maisons	À définir	Habitants		1	2024-2032
Parkings visiteurs	500 000	CD		1	2024
Vivre à Villeneuve, village au patrimoine culturel exceptionnel à forte valeur environnementale					
Une étude paysagère et patrimoniale globale	À définir	Commune	FEDER-CD-DREAL	2	
Programme d'entretien et de gestion des espaces publics	À définir	CD si prop CD34 -Com-mune sur prop comunale		2	
Définition d'un programme d'interprétation	À définir	commune	DREAL	3	
Pour mémoire - définition de projets de préservation de l'environnement en lien ou non avec Natura 2000 traité dans l'axe D					
Pour mémoire définition d'un programme de gestion de la fréquentation traité dans l'axe A					
Vivre à Mourèze :un projet artistique, culturel et patrimonial pour le village					
Réhabilitation du Parc des Courtinals	250 000 €	Europe-Région-CD-CCC	A définir	2	2024
Mise en sécurité du château = diagnostic sanitaire et architectural	À définir	Commune	CD- appui possible via Hérault ingienerie	2	2024
Réflexion sur le devenir du château de Mourèze	À définir	Commune	A définir	3	2026
FA 3 - CONFORTER LE DYNAMISME DES VILLAGES					
Liausson : « mise en scène et en paysage » du théâtre de plein air, création parking et rénovation des rues					
Réflexion paysagère partie haute du village : création parking et mise en scène et en paysage du theatre de plein air	110 000	Commune	Etat -CD	2	2024-2032
Rénovation des rues	400 000	Commune	Etat-CD	2	2024-2032
Salasc : intégration paysagère de la place centrale, gestion des flux et du stationnement					
	A définir	mairie - CD sur RD	CD	2	2024
Lacoste : une salle des rencontres au Mas Audran, intégrée au paysage					
			Financement possible : Objectif 5 du fond FEDER - FSE	2	2024
Brenas : aménagement de la place et aménagement paysager du parking visiteurs					
Parking	13 000 HT	Commune	CD, CCGO	2	2024
Place	8 400 HT	Commune	CD, CCGO	2	2024
Mérifons : rénovation de la chapelle st Fulcran (dont colombarium)					
	À définir	Commune	Etat, CD	2	2024
Octon : intégration paysagère de la station de pompage					
	À définir	ASA	Etat, CD, Mairies	2	2027
Le Puech : extension du site classé pour préserver les paysages					
	30 000	Etat - DREAL		1	2024

Des paysages agricoles et naturels dynamiques et préservés

FA 1 - Maintenir les paysages ouverts grâce aux troupeaux

Orientations

Les milieux ouverts jouent un rôle majeur pour le territoire. Héritage de pratiques pastorales millénaires, ils contribuent à la diversité des paysages et sont de véritables réservoirs de biodiversité qui abritent de nombreuses espèces patrimoniales.

La conservation de ce patrimoine est intimement liée au maintien du pastoralisme.

L'ambition partagée pour cet axe est de soutenir l'activité pastorale pour garantir le maintien de la diversité des paysages du Grand Site et de sa biodiversité. Le maintien des milieux ouverts permet de mettre en valeur la géologie du site (ruffes...) et ses paysages exceptionnels.

Actions

Contractualiser des mesures agro-environnementales avec les éleveurs

Le Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) « le Salagou » permet d'accompagner techniquement et financièrement une dizaine d'éleveurs pour encourager le maintien de milieux ouverts en bon état de conservation. Trois mesures permettent de valoriser le débroussaillage et le pâturage sur des milieux de pelouses, de landes et de sous-bois.

Organiser des journées techniques pour partager des pratiques respectueuses : sécurisation fourragère, ...

Au-delà des mesures agro-environnementales, le Syndicat mixte organise régulièrement des démonstrations et journées techniques sur le terrain à destination des éleveurs du Grand Site. Des thématiques variées sont abordées tel que l'adaptation du pâturage au changement climatique, l'amélioration de l'autonomie des exploitations...

Chantiers de réouverture de milieux

L'augmentation de la pression des troupeaux lance une dynamique vertueuse : le passage des troupeaux entretient et maintient ouvertes les zones débroussaillées par l'écobuage. Les zones débroussaillées agrandissent le potentiel de pâturage. Sur des espaces ciblés présentant un intérêt pour les paysages et la biodiversité, des chantiers de réouverture sont organisés.

Gestion du foncier départemental du Salagou - Voir fiche-action 3

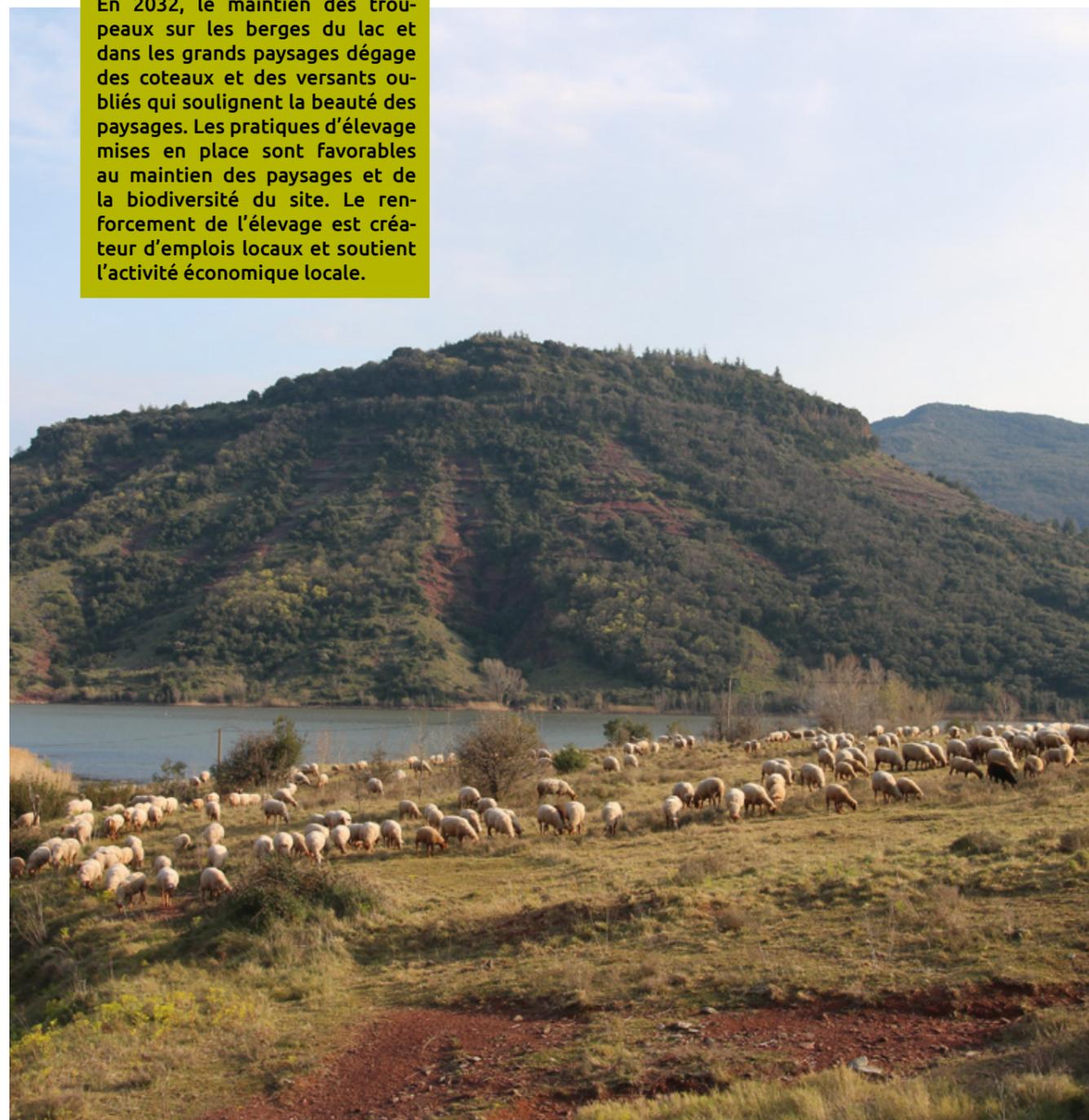
Le SMGS dans le cadre de ses missions est en charge du suivi du foncier départemental sur le domaine départemental du Salagou. Les parcelles agricoles concernées sont mises à disposition notamment d'éleveurs par le Département de l'Hérault au travers de l'élaboration de conventions d'occupation (cf. FA3). Ces conventions permettent d'assurer le maintien d'une activité pastorale sur le site.

Toutes ces actions entrent dans le cadre des axes prioritaires du Projet Alimentaire Territorial du Cœur d'Hérault. Le PAT accompagne les porteurs de projets et pourra renforcer ces actions.

Ces actions seront articulées avec les actions du CPIE et du Parc Régional des Grands Causses sur le Lodévois-Larzac.

Résultat attendu en 2032

En 2032, le maintien des troupeaux sur les berges du lac et dans les grands paysages dégage des coteaux et des versants oubliés qui soulignent la beauté des paysages. Les pratiques d'élevage mises en place sont favorables au maintien des paysages et de la biodiversité du site. Le renforcement de l'élevage est créateur d'emplois locaux et soutient l'activité économique locale.



FA 2 - Maintenir la mosaïque paysagère en confortant la viticulture, l'arboriculture et le maraîchage

Orientations

L'ambition partagée pour cet axe est de soutenir l'activité agricole et de diversifier les productions pour garantir le maintien de la diversité des paysages du Grand Site et de s'engager pour préserver sa biodiversité. Le maintien d'une mosaïque paysagère diversifiée et le développement d'infrastructures agroécologiques dans les espaces cultivés s'avèrent nécessaires. Outre son intérêt paysager, il permet d'offrir une multitude d'habitats pour les espèces patrimoniales du site et rend le territoire plus résilient aux évolutions environnementales.

Actions

Contractualiser des Mesures agro-environnementales avec les viticulteurs

Le Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) « le Salagou » 2023-2027 est constitué de deux mesures destinées aux viticulteurs pour une réduction ou un arrêt des herbicides, la mise en place de lutte biologique et l'entretien des haies.

Certains paramètres de ces mesures étant peu adaptés au territoire, elles n'ont pas été contractualisées en 2023. Des échanges avec la Région sont en cours pour faire remonter ces problématiques locales. Une modification de la mesure pourrait éventuellement permettre des contractualisations en 2024.

Organiser des journées techniques pour accompagner l'évolution des pratiques agricoles

Au-delà des mesures agro-environnementales, le Syndicat mixte organise régulièrement des démonstrations et journées techniques sur le terrain à destination des agriculteurs du Grand Site. Des thématiques variées sont abordées tel que l'entretien et la mise en place de haies, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, l'enherbement et l'implantation de couverts végétaux, la réduction de l'usage des phytosanitaires, ...

Concernant la diminution des produits phytosanitaires, un accompagnement individuel de certaines exploitations désireuses d'engager un changement de pratiques est mis en place (outil d'aide à la décision, bilan phytosanitaire, ...).

Soutenir l'activité agricole sur la commune de Liausson grâce à l'irrigation

L'augmentation de la fréquence des sécheresses impacte de plus en plus les cultures et encourage les viticulteurs à avoir recours à l'irrigation pour compenser le stress hydrique et maintenir leur production.

Les rives du lac du Salagou, sur les communes de Liausson et de Clermont l'Hérault, n'échappent pas à cette tendance. La commune d'Octon et une partie de la commune de Méricons (bénéficient depuis longtemps déjà), de prélèvements sur le lac. Au cours des dernières années une dizaine de vigneron de Liausson ont obtenu l'autorisation d'irriguer leurs vignes dans le cadre de conventions individuelles de prélèvements, établies entre le propriétaire du barrage (le Département de l'Hérault) et les exploitants. Le projet de création de l'ASA Liausson irrigation a pour objectif de structurer et organiser le partage et la gestion collective de l'eau.

Le projet d'ASA sur Liausson concerne 96 ha principalement localisés sur la commune de Liausson. Le Grand Site accompagne ce projet pour permettre la préservation des paysages viticoles emblématiques du site.

Cependant, face à la raréfaction de la ressource, il convient également de limiter son utilisation. Le SMGS accompagne, en parallèle, les agriculteurs afin de limiter la dépendance des cultures à la ressource hydrique et favoriser un meilleur partage de la ressource.

Gestion du foncier départemental du Salagou (FA 3)

Le SMGS, dans le cadre de ses missions, est en charge du suivi du foncier départemental sur le domaine départemental du Salagou. Les parcelles agricoles concernées sont mises à disposition d'agriculteurs par le Département de l'Hérault au travers de l'élaboration de conventions d'occupation (cf. FA3).

Ces conventions permettent d'assurer le maintien d'une activité agricole diversifiée et de mettre en place une stratégie quant aux types de culture et aux pratiques à privilégier sur le site.

Valoriser la qualité paysagère des exploitations viticoles

Anciennes bergeries, masets, murets, béals, aqueducs, puits, entrée des caves : le bâti agricole fait « patrimoine ».

- Maintien / amélioration de la qualité des abords de parcelles et d'exploitations : renforcement de murets en pierre, mise en valeur de cabanes en pierre sèche (capitelles), d'arbres isolés, entretien de haies...
- Maintien et entretien des friches pour la mosaïque paysagère
- Réhabilitation du patrimoine bâti agricole : sur la base des recensements du patrimoine bâti de chaque commune
- Recherche des outils financiers : aide à l'investissement, filière pierre sèche, chantier d'insertion sur le Domaine départemental...

Toutes ces actions entrent dans le cadre des axes prioritaires du Projet Alimentaire Territorial du Cœur d'Hérault. Le PAT accompagne les porteurs de projets et pourra renforcer ces actions.

Résultat attendu en 2032

En 2032, le secteur économique agricole est dynamique et les modes de production plus respectueux de l'environnement. La prise de conscience du lien entre terroir, géologie et paysage a progressé. Les enjeux de l'impact du dérèglement climatique sont pris en compte. Une partie du patrimoine bâti agricole est réhabilitée, des abords d'exploitations viticoles requalifiés.



FA 3 - Assurer un usage respectueux de l'environnement des terres agricoles du Département

Orientations

Depuis 2017, le Grand Site est chargé du suivi du foncier sur le Domaine départemental du Salagou. L'objectif est d'assurer l'utilisation des terres agricoles du Département afin de maintenir la qualité des paysages, conforter l'activité agricole et préserver la biodiversité. Trois appels à candidatures ont été lancés afin de mettre à disposition des agriculteurs du foncier via des conventions d'occupation du domaine public (33 signataires pour environ 854 ha occupés).

Afin d'améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux sur le domaine départemental, une réflexion est menée pour intégrer des clauses environnementales au sein des conventions et des appels à candidature. L'accompagnement de la réduction des phytosanitaires pour les exploitations viticoles et arboricoles est principalement ciblée. Les clauses à destination des surfaces pastorales tendent à maintenir une mosaïque de milieux favorables à la biodiversité ainsi qu'à une gestion adaptée des surfaces pastorales. La préservation des infrastructures agroécologiques présentes sur les parcelles est un objectif commun pour toutes les activités agricoles.

Actions

Animer le groupe de travail technique et assurer une veille foncière

Un groupe de travail technique est animé par le Grand Site. Celui-ci est composé du Grand Site, de ses membres (CD34-CCLL – CCC-CCGO) et de ses partenaires techniques (Chambre d'Agriculture de l'Hérault, CIVAM Bio 34, CEN, la Salsepareille, Pays Cœur d'Hérault). Divers sujets sont abordés tel que :

- la préparation des futurs appels à candidature, les usages agricoles préconisés
- l'intégration de clauses environnementales au sein des conventions, ...
- une veille foncière. La sauvegarde des milieux naturels et des terres agricoles peut être assurée par de l'acquisition foncière. Une veille foncière est mise en place pour les parcelles présentant de forts enjeux en termes de qualité des paysages et pour la biodiversité
- Participation au projet d'évolution de la charte paysagère du Grand Site : lien type de culture et paysage AXE C – FA1 : Pour s'adapter à l'évolution rapide des enjeux environnementaux et répondre aux besoins alimentaires du territoire, l'occupation des terres agricoles est amenée à évoluer (cultures résistantes au changement climatique, cultures vivrières, ...). Une réflexion est à mener afin d'intégrer les enjeux liés au paysage et définir une stratégie d'occupation du sol sur le foncier départemental, à travailler dans le cadre de l'évolution de la charte architecturale, urbanistique et paysagère

Préparer les appels à candidature et sécuriser l'utilisation des terres agricoles

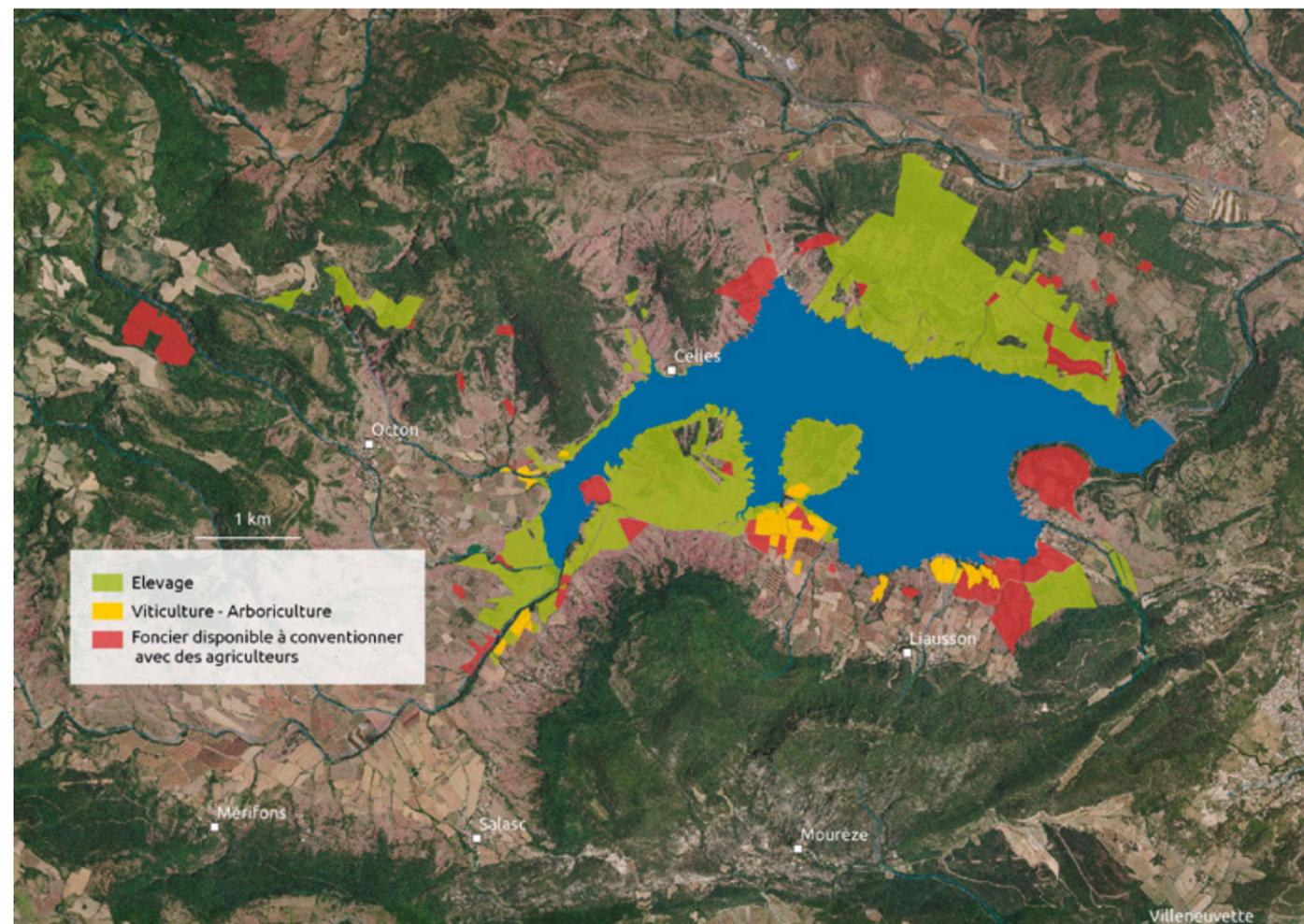
Un certain nombre de parcelles du domaine départemental sont actuellement occupées sans conventions ou inoccupées. L'objectif est de sécuriser l'usage du foncier et d'offrir aux agriculteurs des conditions moins précaires. Pour cela, des appels à candidatures sur les parcelles vacantes sont mis en place régulièrement et nécessitent un important travail de préparation :

- cartographie des parcelles
- diagnostic terrain
- accompagnement des candidats,
- élaboration du dossier de candidature et préparation du jury de sélection composé du groupe de travail technique et d'élus.

Résultat attendu en 2032

En 2032, les terres agricoles du CD34 sont utilisées par les agriculteurs. Les filières agricoles et leurs exploitations en activité principale sont soutenues par cette démarche. Le paysage est révélé grâce aux travaux des agriculteurs et la biodiversité confortée.

Extrait du diagnostic du foncier agricole sur le domaine départemental (2023)



FA 4 - Valoriser le lien entre paysages et produits locaux

Orientations

Territoire agricole encore préservé, le Pays cœur d'Hérault mise sur la découverte des paysages et du patrimoine viticole, la rencontre avec le producteur, et l'essor d'une production bienveillante à l'égard de l'environnement. Des sentiers et espaces de découverte des vins et de la vigne sont proposés.

Créé en 2009 et géré par Atout France, le label national Vignobles et Découvertes vise à promouvoir le tourisme sur le thème du vin et de la vigne. Ce projet s'appuie sur la mobilisation des professionnels du territoire répondant à un certain nombre d'exigences, garantissant ainsi une qualité d'accueil au visiteur et un esprit de partage lui donnant les clés de compréhension de l'univers du vin. Le positionnement du Pays cœur d'Hérault est basé sur l'excellence en termes d'authenticité (notamment de rencontre), de développement durable, de contenus patrimoniaux naturels et culturels et de qualité (des produits, de l'accueil, des prestations...). Il repose sur quatre piliers qui consti-

tuent l'identité du territoire : le vin, les paysages, les patrimoines culturels et viti-culturels et les hommes.

Le Grand Site s'implique dans cette démarche en mettant en avant la prégnance de la géologie dans les paysages du Grand Site, socle du terroir et de la qualité des vins. Ces conditions patrimoniales et agricoles uniques sont à valoriser.

Sous l'impulsion du Grand Site, l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze » a été créée en 2019. L'objet de l'Association correspond à l'orientation de cette fiche-action : « développer, soutenir la mise en réseau, promouvoir l'agriculture et les productions locales dans le cadre d'une démarche territoriale et environnementale d'excellence favorisant la rencontre entre les acteurs locaux et les visiteurs, en valorisant et en pérennisant les paysages du Grand Site ».



Actions

Le Grand Site :

- **participe aux démarches d'animation agro-touristique** comme le label « Vignoble et Découverte » porté par le Pays cœur d'Hérault et les communautés de communes, la démarche CEnotour portée par le Département....
- **participe aux animations de valorisation du Pois Chiche de Carlencas** produit identitaire du Grand Site. La communauté de communes du Grand Orb organise des visites pour aller à la rencontre des producteurs
- **suit les actions des Plans Alimentaires Territoriaux** portés par les Pays et les actions des Parcs
- **assure le suivi des projets de construction de bâtiments ou de réhabilitation agro-touristiques :** projets en lien avec la fiche-action : faire vivre la charte architecturale, urbanistique et paysagère

Le Grand Site anime la réflexion et la mise en œuvre des projets proposés ou portés par l'association « une agriculture au cœur du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze ». Le partenariat est signifié dans une convention.

Pour la programmation 2024-2032, l'association et le Grand Site portent les projets suivants :

- Secteurs du Maset des Plos : (en lien avec la FA Etude paysagère pour intégrer et préserver la zone « Presqu'îles ») : mise hors d'eau et hors d'air du bâtiment et en favorisant l'installation des chauves-souris - utilisation de la parcelle attenante pour en faire une parcelle école en lien avec le Lycée Agricole de Gignac.
- L'enjeu est d'inciter les exploitants à faire évoluer leurs pratiques vers une production labellisée dans la mesure du possible. Il s'agit de faire bénéficier les produits locaux du Salagou et de Mourèze de la reconnaissance patrimoniale attachée au site.

Résultat attendu en 2032

En 2032, le lien entre agricultures, terroirs, géologie et paysage est affirmé. Les produits locaux du Grand Site sont reconnus pour leurs qualités.



FA 5 - Définir une stratégie de lutte contre les espèces invasives

Orientations

La biodiversité et les paysages du Grand Site sont menacés par la présence d'espèces envahissantes.

- Sur terre : principalement *Opuntia rosea* a été détecté pour la première fois dans la région par un agent de l'ONCFS en 2005. La station se situe au nord-ouest de la retenue, sur les pentes ouest du mont Cébéro, au-dessus du village de Celles. Ce cactus possède de longues épines qui transpercent facilement la peau, les chaussures et même les pneus des voitures. Il peut ainsi causer de sérieuses blessures au bétail et à la faune sauvage, et représente également un danger pour les personnes qui travaillent dans des zones colonisées.



Cactus exotique envahissant - *Opuntia rosea* (DC, 1828)

- Dans l'eau :

- L'herbier envahissant - *Lagarosiphon major* - est présent sur la quasi-totalité des berges du lac. Inoffensif pour l'homme, il rend la baignade désagréable.

- la jussie, son développement semble restreint mais elle est très présente dans les ruisseaux autour du Salagou.

- le myriophylle aquatique et la *Salvinia molesta* en très faible quantité

- très récemment *Vallisneria australis*, une plante bien plus vigoureuse que l'espèce indigène *Vallisneria spiralis* que l'on retrouve notamment le long du cours de l'Hérault. La mise en évidence de cette nouvelle espèce et sa confirmation date de l'automne 2022 suite à un signalement fait auprès du CBNMed. Mais l'examen de l'herbier privé de Michèle Aubrun, botaniste de la SHHNH, montre que cette espèce était déjà présente en 2010 et 2012.

- *Azolla filiculoides* signalée en 2022 par la patrouille

- On trouve également de la faune invasive : tortue de floride, l'écrevisse américaine..

Plusieurs organismes et collectivités interviennent actuellement, sur les espèces envahissantes : communautés de communes (GEMAPI...), CD34 (propriétaire), conservatoire de botanique, EPTB du Fleuve Hérault, OFB, la Région, le SMGS...

L'objectif est de définir une stratégie de lutte contre les espèces invasives du Grand Site en déterminant une structure animatrice et coordinatrice pour le territoire.

Actions

Pour mémoire :

- **Concernant le cactus**, le Syndicat accompagne chaque année la mairie de Celles et l'OFB dans son action de lutte contre le cactus envahissant. Ce temps est important afin de connaître la progression de l'opuntia, qui se trouve maintenant sur des parcelles récemment achetées par le CD34. Depuis 2022, une journée d'arrachage est organisé avec l'OFB dans le cadre des cadets de la république (jeunes en formation pour devenir policier). Le SMGS coordonne l'enfouissement des cactus, assuré par le CD34.

- À partir d'un état des lieux sur les espèces aquatiques envahissantes en 2012, le Département a proposé un plan de gestion, qui n'a été que partiellement mis en œuvre car les maîtrises d'ouvrages n'étaient pas concertées et clairement définies.

Concernant l'herbier envahissant - *Lagarosiphon major* - depuis 2018, le Syndicat mixte assure la coordination, le recueil des autorisations administratives et la réalisation des chantiers d'arrachage du lagarosiphon sur les plages des Vailhés et de Clermont l'Hérault. Depuis l'été 2019, la Fédération de pêche apporte un appui technique et logistique. Le Mas de Riri, la base de plein air de Clermont et le Relais nautique d'Octon ont organisé, en partenariat avec les mairies ou CCC concernées, des chantiers bénévoles. Le transport est assuré par le CD34. Le confort de la baignade est assuré grâce

aux chantiers. L'action est complétée par un ratissage quasi hebdomadaire sur la plage de Clermont l'Hérault en saison. (voir bilan détaillé produit chaque année).

Le Grand Site reçoit les demandes des chercheurs et universitaires qui ont des projets sur la valorisation des espèces végétales envahissantes du site. Malheureusement, le SMGS n'a pas de temps de travail sur la thématique des espèces envahissantes, l'équipe ne peut pas s'investir dans ce projet. Les agents ont seulement facilité la mise en relation avec la commune de Celles, l'EPTB du Fleuve Hérault et les services de l'Etat pour les autorisations. Ils ont rencontré l'équipe de recherche pour leur présenter l'historique de l'arrachage et les techniques d'arrachage à privilégier pour le cactus.

Pour les mêmes raisons, le SMGS ne peut participer aux groupes « espèces exotiques envahissantes » animées sur le territoire par l'EPTB du Fleuve Hérault et plus largement à l'échelle de la Région par le CBN.

Étapes :

- 2024 - Demande dérogation pour pouvoir arracher le lagarosiphon – l'autorisation actuelle termine en 2025
- Désignation de la structure animatrice « cheffe de file »
- Animation des acteurs concernés
- Lancement d'une étude pour définir une stratégie de lutte contre les espèces envahissantes à l'échelle du Grand Site, dans ce cadre la répartition des rôles concernant les actions d'arrachages du lagarosiphon et du cactus pourront être revus

Résultat attendu en 2032

En 2032, une stratégie de lutte contre les espèces invasives est définie pour le Grand Site, la répartition des rôles entre structure permet un suivi et une gestion efficace des espèces envahissantes.

Chantier de lutte contre l'herbier exotique envahissant *Lagarosiphon major* (Ridl.) Moss, 1928



FA 6 - Préserver les espèces et milieux emblématiques du territoire

Orientations

La zone Natura 2000 de par sa situation géographique, les substrats géologiques, et les activités agropastorales permet une représentation quasi exhaustive des milieux méditerranéens, accueillant une avifaune extrêmement diversifiée. La désignation de la Zone de protection spéciale du Salagou a été motivée par la présence d'un couple d'Aigles de Bonelli et par la présence de l'Outarde canepetière. Le Salagou est fondamental pour la conservation de l'Aigle de Bonelli, dont il ne reste qu'une quarantaine de couples en France. L'Aigle de Bonelli et l'Outarde canepetière font partie des espèces qui bénéficient, sous la tutelle du Ministère de l'environnement, d'un plan national d'action.

Deux autres espèces remarquables sont également présentes : le Blongios nain et le Busard cendré, qui présentent un enjeu de conservation fort. Au total, vingt et une espèces relèvent de l'annexe I de la Directive européenne Oiseaux. Les données recueillies lors des années de prospection dans le cadre de l'animation du Document d'objectifs (DOCOB) confirment l'importance de ce site Natura 2000 : plus de la moitié des espèces nicheuses ont un statut de conservation fort à très fort.

Les mines de Villeneuve abritent d'importantes colonies de chauves-souris : Minioptères de Schreibers (transit), Murins de Capaccini, Grands rhinolophes (hivernage). Ce site Natura 2000 est d'un grand intérêt pour l'étude et le maintien de ces chauves-souris, rares en Occitanie.



Petit rhinolophe - *Rhinolophus hipposideros* (Borkhausen, 1797)

Au-delà de ces deux programmes Natura 2000, le Grand Site possède une biodiversité remarquable qui ne s'arrête pas aux oiseaux et aux chauves-souris. Les rives arides du lac, les pelouses steppiques des plaines pâturées, les vignobles imbriqués dans des milieux restés sauvages ou les paysages lunaires des chaos rocheux sont tout aussi riches et écologiquement surprenants.

Les trames vertes, bleues et noires sont définies dans le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) à l'échelle de la région. Ce schéma met en évidence la richesse du territoire du Salagou et son importance en termes de continuité écologique.



Actions

Dans le cadre du dispositif Natura 2000 :

Voir détails DOCOB et rapports d'activités annuels sur le site internet

Assurer les suivis scientifiques des espèces pour adapter la gestion

Dans le cadre de l'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 du Salagou et des Mines de Villeneuve, le Syndicat coordonne la réalisation des suivis scientifiques pour les espèces d'intérêt communautaire concernées. Ces suivis sont indispensables pour mieux connaître les espèces et leurs habitats et permettent d'adapter la gestion.

Préserver la quiétude de ces espèces

La réalisation de suivis scientifiques chaque année permet de mieux cibler et hiérarchiser les actions de gestion mises en place pour préserver la quiétude des espèces et permettre la réalisation de leur cycle de vie.

Sur le site Natura 2000 des mines de Villeneuve, les gîtes connus dans le bâti sont suivis chaque année. Un accompagnement des propriétaires est mis en place, lorsque des travaux de rénovation sont envisagés, afin d'éviter le dérangement de ces espèces protégées et permettre la création de gîtes de substitution.

Les récents suivis ont permis la découverte de nouvelles colonies de chauves-souris sur la commune de Cabrières, Nébian et Villeneuve. Le Syndicat mixte en partenariat avec le Groupe Chiroptère Languedoc Roussillon accompagne

les propriétaires (départements et communes) pour protéger ces espaces. Etant donné ces nouveaux enjeux, une réflexion autour de l'extension du site Natura 2000 des mines de Villeneuve est menée. Des suivis approfondis seront réalisés en 2023 sur l'ensemble des communes adjacentes au site actuel et permettront d'estimer plus précisément le périmètre à protéger. Un travail de concertation sera ensuite mis en place avec les communes concernées.

Les roselières au bord du lac (principalement au niveau de l'Anse d'Arièges) sont des habitats particulièrement sensibles et abritent des espèces protégées tel que le Blongios nain.

La reproduction de cette espèce nécessite le maintien d'un niveau d'eau suffisant, empêchant le passage de prédateurs terrestres aux abords du nids.

Le suivi de cette espèce est à effectuer quasi annuellement pour mieux caractériser les sites de nidification et préciser les conditions nécessaires au maintien de

cette population en particulier au regard des modifications des conditions de marnage et des évolutions climatiques. L'action est financée 1 année sur 2 par Natura 2000 via le SMGS et une année sur 2 par le CD34 dans le cadre de la gestion du barrage et l'analyse de l'impact du marnage sur la biodiversité.

Des actions de sensibilisation sont menées en parallèle auprès de différents acteurs (prestataires touristiques, pêcheurs, chasseurs...) pour préserver la quiétude de la zone.

L'Anse d'Arièges est actuellement protégée par une réserve de pêche. Des réflexions sont menées pour protéger cette zone du reste des usages (réserve naturelle...).

Une attention particulière sera apportée aux milieux sensibles de la plaine de Péret (prairies sèches, mares de l'Estang, camp du Gouraud) abritant de nombreuses espèces protégées. Plusieurs propriétaires sont âgés, de la veille foncière doit être mise en place pour anticiper les ventes et s'assurer de l'usage ultérieur.

Informer les porteurs de projets et les acteurs du territoire sur les enjeux liés à la biodiversité

Dans le cadre du dispositif d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000, le Syndicat Mixte vérifie la compatibilité des projets avec la préservation de la biodiversité et accompagne les porteurs pour éviter tout impact (modification de parcours ou de dates, ...). Chaque année, une vingtaine de projets sont accompagnés à ce titre.

De nombreuses actions de sensibilisation et d'information sont organisées à destination du grand public, des élus ou encore des scolaires.

La « Fête de la nature » et la « Nuit de la chauve-souris » sont des rendez-vous proposés chaque année et permettent de sensibiliser aux enjeux du site.

Un programme d'animations pédagogiques est proposé à l'école d'Octon.



4 - Estimer les effets du changement climatique sur le Grand Site pour mieux s'adapter

En lien avec le travail d'évolution de la charte architecturale, urbanistique et paysagère, il convient d'estimer au plus vite les évolutions en cours et à venir sur le territoire pour comprendre comment celles-ci vont impacter le site et permettre leur intégration dans les objectifs de gestion.

La réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité/opportunité et d'un plan d'adaptation en s'appuyant sur la méthodologie mise en place au sein du LIFE Natur'Adapt serait en ce sens pertinent. La mise en place de ce socle transversal implique cependant la recherche de financements externe.

5 - Suivre et valoriser les actions en faveur de la biodiversité portées par la mairie de Villeneuve (hors natura 2000)

Actions en cours à poursuivre

- Plantation de végétaux méditerranéens résistants à la sécheresse et favorisant la faune dans l'enceinte du village.
- Réservation d'une parcelle dans les jardins partagés pour la biodiversité (tas de bois mort, tas de pierres, tuiles, pots renversés, tas de branches, plantes mellifères, bac d'eau, mangeoires).
- Démarche pour «refuge LPO» - Rénovation des écuries et réflexion sur la rénovation de la friche de l'usine.
- Réflexion sur des récupérateurs d'eau.
- Négociation avec le département pour ne plus tailler les buissons en période de nidification.
- Réflexion sur un Atlas Biodiversité communale participatif
- Réflexion sur le passage en circuit fermé des fontaines

Actions à lancer en 2024

Si Villeneuve est intimement lié à l'eau et qu'elle comprend de nombreuses rivières et anciens biefs, le réseau de mares connaît quant à lui une situation alarmante. Les mares sont en effet des écosystèmes singuliers qui abritent une faune et une flore spécifiques, propres aux petits points d'eau peu profonds dont les eaux ne sont pas courantes. Il y a une mare le « vivier » en bon état de conservation, elle n'est pas polluée et ne comprend pas de poissons, pour autant, un premier relevé de terrain a été réalisé et il est apparu que cette mare est en fin de cycle : le niveau est extrêmement bas et le processus naturel de comblement est quasiment abouti. Cependant, il demeure dans cette mare une population de Triton palmé et de triton marbré, espèce fragile protégée par la loi. De plus, cette population de Triton est la dernière sur le secteur. Une deuxième mare doit être créée.

La mairie recherche des financements (réponse à un Appel à Projet) en 2023 pour la réhabilitation du vivier et l'aménagement de deux mares favorables à la biodiversité, la création d'un cheminement et la pose de panneaux explicatifs, des inventaires et des suivis scientifiques.

Réflexion sur la restauration d'un ensemble de béals et de fossés pour canaliser les eaux de ruissellement de la forêt, vers le vivier et valoriser ces eaux, ainsi qu'éviter le ravinement des chemins.

6 - Suivre les actions des communautés de communes, des Pays, du Parc régional des Grands Causses et des associations (CPIE, Demain la Terre...) déployées dans le Grand Site

La communauté de communes du Clermontois a obtenu le label Territoire Engagé pour la Nature en 2022. Dans ce cadre elle porte trois actions principales :

- La réalisation d'un plan de gestion et de restauration des milieux humides du Mas de Mare et de la Gravière de la Prade
- La mise en place d'un Atlas de la Biodiversité à l'échelle de la communauté de communes
- Un travail sur la Trame noire à l'échelle de la communauté de communes

Le Pays accompagne les professionnels du tourisme dans la transition énergétique par le biais d'une convention avec l'ADEME, Hérault Tourisme et le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Ce dispositif de financement s'adresse aux hébergeurs et restaurateurs. Certains hébergeurs qui sont dans le périmètre du Grand Site se sont rapprochés du Pays

Résultat attendu en 2032

En 2032, les espèces et milieux les plus emblématiques du territoire bénéficient d'un programme de préservation.



Synthèse

	Coûts prévisionnels	Maitre d'ouvrage pressentis	Financeurs potentiels	NIVEAU PRIORITE	calendrier prévisionnel
FA 1 - MAINTENIR LES PAYSAGES OUVERTS GRÂCE AUX TROUPEAUX					
PAEC du Salagou	70 700 € / an pour une dizaine d'agriculteurs	SMGS		1	
Organisation de journées techniques - accompagnement animations pour les agriculteurs	Temps de travail + prestations (2000 € / an)	SMGS	Région-FEADER	1	2024-2032
Organisation de chantier de réouverture ciblés	Temps de travail	SMGS		2	2024-2032
<i>Pour mémoire suivi du foncier sur le Domaine Départemental du Salagou FA-3</i>					
FA 2 - MAINTENIR LA MOSAÏQUE PAYSAGÈRE EN CONFORTANT LA VITICULTURE, L'ARBORICULTURE ET LE MARAÎCHAGE					
Organisation de journées techniques - accompagnement animations pour les agriculteurs	temps de travail + prestations (3000 €/an)	SMGS	Région-FEADER	1	2024-2032
Accompagnement de l'ASA de Liausson	temps de travail	SMGS		2	2024-2032
<i>Pour mémoire suivi du foncier dure le Domaine Départemental du Salagou FA-3</i>					
FA 3 - ASSURER UN USAGE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT DES TERRES AGRICOLES DU DÉPARTEMENT					
Animation du groupe de travail technique et lien avec les partenaires	Temps de travail	SMGS		1	2024-2032
Préparation des futurs appels à candidature	Temps de travail	SMGS	Région-FEADER-	1	2024-2032
Convention CD34 - Chambre d'agriculture et Conservatoire des Espaces Naturels	A définir	CD34		1	2024-2032
FA 4 - VALORISER LE LIEN ENTRE PAYSAGES ET PRODUITS LOCAUX					
Animation de la démarche - mise en lien avec les autres démarches (vignobles et découverte...)	Temps de travail	SMGS ou mutualisation temps de travail com com		2	
<i>Pour mémoire assurer le suivi des projets agro-touristiques (constrcution - rénovation) dans la fiche-action 1 de l'axe C</i>					
Projet sur le Mazet"des Plos en lien avec la fiche-action : étude paysagère pour intégrer et préserver la "zone des Presqu'iles"	À définir	CD34 et Association "une agriculture au cœur du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze"	LEADER	3	2025



	Coûts prévisionnels	Maitre d'ouvrage pressentis	Financeurs potentiels	NIVEAU PRIORITE	calendrier prévisionnel
FA 5 - DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES					
Dossier de demande d'autorisation arrachage lagarosiphon	Temps de travail	SMGS ou mutualisation temps de travail		1	2024
Désignation de la structure animatrice et coordinatrice sur les espèces invasives	Temps de travail	À définir		2	2024-2032
Rédaction d'un plan d'action « espèces invasives »	Temps de travail et 25 000€ en prestation	À définir		2	2025
FA 6 - PRÉSERVER LES ESPÈCES ET MILIEUX EMBLÉMATIQUES DU TERRITOIRE					
Suivis scientifiques dans le cadre du dispositif Natura 2000					
Suivis des oiseaux	Temps de travail	SMGS		1	2024-2032
suivi des chauve-souris	10000€/an environ en prestation	SMGS	Région - FEADER	1	2024-2032
Extension du site Natura 2000 "Mines de Villeneuve"	5500€/an environ en prestation	SMGS		1	2024-2032
	4500 € en prestation	SMGS		1	2024-2032
	Temps de travail et prestation 5000 €/an	SMGS		1	2024-2032
Animation- sensibilisation dans le cadre de Natura 2000					
Préserver la quiétude de ces espèces					
Informers les porteurs de projets et les acteurs du territoire sur les enjeux liés à la biodiversité					
Estimer les effets du changement climatique sur le Grand Site pour mieux s'adapter (projet à mener en lien avec l'évolution de la charte xe C- FA 1)	À définir	SMGS	EUROPE	3	2025
Suivre et valoriser les actions en faveur de la biodiversité portées par la mairie de Villeneuve (hors natura 2000)					
Poursuivre les actions en cours : plantation de végétaux résistants à la sécheresse, parcelle dédiée à la biodiversité, refuge LPO, éflexion sur les récupérateurs d'eau, taille raisonnée, Atlas de la biodiversité communal...	À définir			2	2024-2032
Réhabilitation du vivier et aménagement de deux mares	Etudes 20 000€ et 58 200 € travaux	Commune	A définir	2	2024
Inventaires et support pédagogiques sur la biodiversité				2	2024
Suivre et assurer la cohérence avec les actions déployées dans le Grand Site par les communautés de communes, les communes, les Pays, le Parc Régional des Grands Causses (intégration future de le CCLL) et des associations	Temps de travail	SMGS ou mutualisation temps de travail	A définir	3	2024-2032



E Un Grand Site pour rassembler, comprendre et respecter les paysages

FA 1 - Gouvernance : un Syndicat pour rassembler et impliquer

Orientations

Des particularités du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze exigent une gouvernance forte :

- Un Grand Site à cheval sur trois EPCI – deux Pays
- Le Département de l'Hérault premier propriétaire foncier du site (berges du lac). A ce titre, le Département détient plus de la moitié des voix au sein du Syndicat mixte.
- Un site vivant qui comprend 17 communes.
- Un périmètre entièrement protégé : 2 sites classés (11 041 hectares), comprenant 15 sites inscrits (283 hectares) et un SPR créant une forte exigence de partenariat entre élus et services de l'État.

L'ambition de cette action est, grâce au SMGS, de rassembler, impliquer et partager avec tous les publics en tissant des liens autour des paysages exceptionnels du Grand Site.

Actions

Animer un dispositif de gouvernance interne entre collectivités membres et avec les services de l'État

Le Syndicat mixte est l'organe de coordination, avec l'État, de la politique suivie. Il pilote le Grand Site. C'est la structure qui administrera le label.

Les programmes et projets sont élaborés au niveau du terrain par les acteurs du Grand Site, rassemblés au sein de la **commission**, ou groupes de travail, animés par les vice-présidents du Syndicat mixte. Chaque vice-président est issu d'une collectivité membre du Syndicat mixte. Les vice-présidents échangent autour de ces propositions au sein du **bureau**, qui porte la vision globale et stratégique du projet. Chaque vice-président anime un débat dans sa collectivité autour des thématiques travaillées. Chaque collectivité peut ainsi mandater ses représentants au **comité syndical** pour la prise de décision collective.

La mise en œuvre des programmes et des projets relève principalement des membres du Syndicat mixte, du Département de l'Hérault et des Communautés de communes, selon leurs compétences. Les études, ainsi que certaines actions par délégation/externalisation, sont menées par le Syndicat.

Le Syndicat mixte anime un **comité de Direction** qui rassemble les directeurs référents des collectivités membres. Le rôle de ces référents est de veiller à la mise en œuvre du programme d'action dans leur propre collectivité. Ils assurent la transversalité entre services et entre élus.

Les représentants du comité syndical débattent et décident avec l'État au sein du **comité de pilotage du Grand Site**. Il se réunit régulièrement pour suivre l'état d'avancement du programme d'action. Un **comité technique** composé des représentants des services des collectivités membres du Syndicat mixte (codir) et de représentants de l'État examine les modalités de mise en œuvre du programme d'action Grand Site.

Le Grand Site travaille également avec chaque **commune** du périmètre du Grand Site en intervenant régulièrement dans les conseils municipaux ou lors de réunions publiques organisées par les communes.

Aux côtés de l'État, le Syndicat mixte accompagne chaque maître d'ouvrage pour que le paysage et l'esprit des lieux soient au cœur des conceptions de projet. Le Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze assure la cohérence en lien avec le programme d'actions 2024-2032.

Animer un dispositif de concertation permanente avec les acteurs locaux :

• La commission « Grand Site »

Depuis sa création en 2005, le Syndicat mixte a constitué une communauté de travail de 150 à 200 personnes qu'il rassemble et met en lien, aujourd'hui, via la commission « Grand Site » et plusieurs groupes de travail. La commission « Grand Site » compte des personnes d'univers très variés : agents assermentés (gendarmes, OFB, police municipale...), techniciens des collectivités et de l'État, prestataires touristiques, élus, associations, habitants, fédérations et bénévoles « amoureux du site »... Cette communauté de travail a l'occasion de se retrouver autour de « travaux pratiques » lors de chantiers bénévoles : arrachage de plantes invasives, débroussaillage autour de capitelles, ateliers paysage et esprit des lieux, et ils participent à la mise en valeur concrète des paysages. La commission « Grand Site » comprendra un sous-groupe d'experts, garants des contenus patrimoniaux, scientifiques et culturels du Grand Site. La commission fait remonter ses propositions auprès du comité syndical.

• La mise en œuvre du projet Paysages en partage :

voir fiche-action suivante



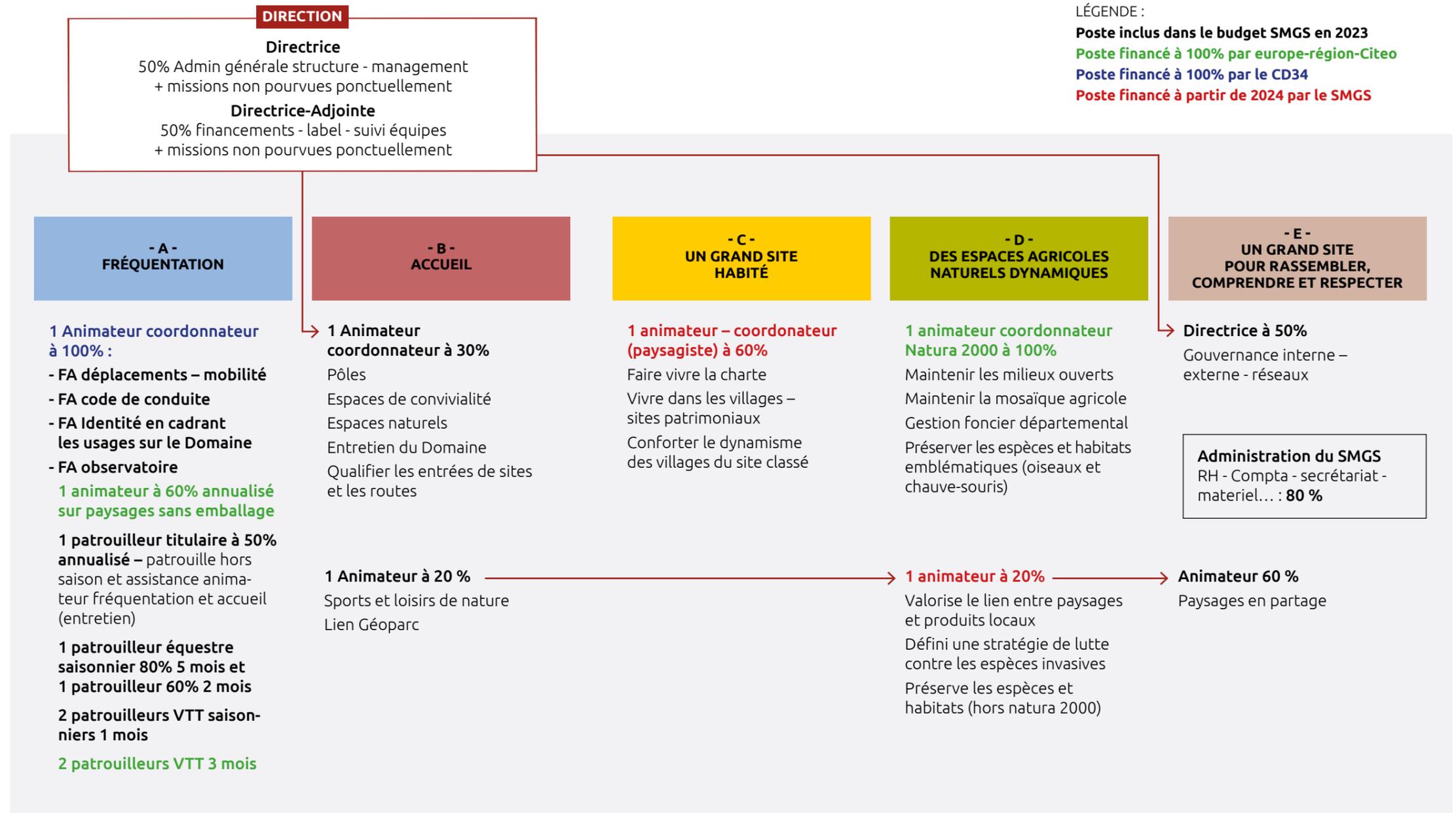
Réunion de la commission Grand Site au Relais nautique d'Octon

Une équipe confortée et stabilisée pour mettre en œuvre le programme 2024-2032

Pour mener à bien le projet 2024-2032, l'équipe minimale du Grand Site devra être composée selon le schéma ci-contre. Les mutualisations sur des postes pourraient permettre des économies de structure. Ces mutualisations sont en cours d'étude. A minima 40 000€ supplémentaires/ an correspondant à 80% d'ETP (60 % animateur axe C + 20% axe D en rouge ci-contre) sont à se partager entre les 4 membres du SMGS.

Résultat attendu en 2032

En 2032, le fonctionnement du SMGS est assuré pour mettre en œuvre le projet. Une gestion collaborative, partenariale et coordonnée a permis la réalisation du programme 2024-2032.



LÉGENDE :
Poste inclus dans le budget SMGS en 2023
Poste financé à 100% par europe-région-Citeo
Poste financé à 100% par le CD34
Poste financé à partir de 2024 par le SMGS



FA 2 - Paysages en partage : rassembler autour de l'esprit des lieux

Orientations

L'inclusion de plusieurs villages dans le Grand Site, en partie classés ou inscrits, crée une exigence d'implication forte des habitants dans le Grand Site. Or, tous les habitants ne partagent pas la même vision de l'avenir et des paysages du Grand Site.

Deux visions du paysage se rencontrent. Le paysage comme espace de contemplation, de silence, de ressourcement et de bien-être, salubre pour des populations urbaines souffrant de « trop plein », de foule, de véhicules, et de nuisances sonores. Le besoin d'animation du paysage comme cadre de vie rurale peut s'inscrire en opposition. Certains habitants du site et des villes-portes, pour conserver un lien vivant avec ce cadre grandiose, rêvent d'une animation culturelle, sociale et sportive plus fournie, et de plus de moyens de transport public des villages vers le lac, vers et depuis les villes-portes. Ces visions ne sont pas incompatibles. Elles peuvent être portées alternativement par la même personne et s'épanouir sur des espaces différents dans un site aussi étendu. Il est un fait : le Grand Site ne laisse pas indifférent. Ateliers, manifestations, fêtes mobilisent acteurs et habitants. La passion domine les réunions, toujours très suivies et animées.

L'ambition de cette action est, grâce au SMGS, de rassembler, impliquer et partager avec tous les publics en tissant des liens autour des paysages exceptionnels du Grand Site.

Actions

Animer autour des patrimoines et de l'esprit des lieux du Grand Site

Face à un passé parfois ignoré ou mythifié, et un devenir à construire collectivement, le Grand Site a choisi de faire appel à la sensibilité des acteurs du territoire, en animant une démarche d'expression de l'esprit des lieux. Élus et professionnels sont invités sur le terrain pour témoigner de manière sensible, par l'écriture, le dessin, le récit, sur ces paysages singuliers : à quelle histoire personnelle font-ils référence ? Quels moments fondateurs ou émotionnels y ont-ils vécus ?

Chaque atelier est un moment d'imprégnation d'un espace, une expérience de l'esprit des lieux. Il se déroule entre théorie et pratique, entre lecture et écriture, contemplation, silences, croquis, anecdotes. Les ateliers favorisent la participation de tous en incitant à s'exprimer de façon personnelle, dégagé de postures et de discours officiels. Entre chantier participatif, atelier d'échange, et analyse de pratique, ces moments permettent le partage de vécus et de connaissances, un aller-retour entre ancienne et nouvelle identité du territoire. Ils participent à construire une culture commune autour des paysages.

L'esprit des lieux du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze est fondé sur les notions suivantes :

- Une histoire de lutte et d'engagement humain
- Rouge et blanc, une poésie minérale
- Une épaisseur du temps

Afin de donner une homogénéité à l'ensemble des supports, un fil conducteur a été défini, « Hommes et paysages du Grand Site ». Les thématiques prioritaires retenues sont :

- Les paysages et l'esprit des lieux, histoire/barrage
- La géologie et la paléontologie,
- La biodiversité méditerranéenne,
- Le patrimoine agricole.

Les supports utilisés sont :

- Carnets de voyage
- Expositions
- Dépliants thématiques

Inviter élus, professionnels et associatifs sur le terrain pour confronter les connaissances (géologie, biodiversité, patrimoine culturel...), et pour témoigner de manière sensible sur ces paysages singuliers :

- Ateliers paysage et esprit des lieux
- Sorties découvertes des patrimoines



À partir des thématiques phares, l'objectif est de proposer à minima un programme d'animations avec 1 animation par mois pour les habitants en lien avec les programmes culturels et environnement des collectivités et partenaires : Parc, Communautés de communes, associations (Mas des terres rouges...),...

Communiquer autrement pour valoriser les paysages et les acteurs du Grand Site :

L'esprit des lieux sera placé au cœur de la démarche de communication : transmettre une identité unique qu'on ne trouve pas ailleurs. Le Syndicat mixte est à la croisée d'une multitude d'informations sur le passé, le présent et l'avenir du site qu'il se doit de partager, en s'appuyant sur l'image et les valeurs du Réseau des Grands Sites de France.

Cette action comprend :

- L'animation de la coordination avec les services communication des collectivités membres et de leur Office de tourisme ou leur Agence de Développement Touristique
- L'animation du site internet et des réseaux sociaux
- L'adaptation de la charte graphique au logo Grand Site de France
- Des actions de communication pour valoriser les acteurs du Grand Site plus que le territoire lui-même
- L'actualisation du dépliant d'accueil du Grand Site

La Fête du Grand Site pour partager et fédérer

Le Grand Site organise régulièrement des événements marquants. À la mise en place du Syndicat en 2008, les États généraux du Salagou rassemblent une centaine de personnes pour débattre du futur du Salagou et de Mourèze. En 2009, les 40 ans du lac mobilisent les communes du Grand Site autour de débats, expositions, visites guidées, conférences, marchés de producteurs, épreuves sportives, concert en plein air, bal et feu d'artifice, pour se rappeler, mieux connaître l'histoire du site et arpenter les paysages différemment.

En 2010, le Syndicat mixte organise les « Portes ouvertes sur le Salagou ». Des associations (Compagnie théâtrale Les Arts Oseurs, La Manufacture des paysages, La Sal-separeille, le CAUE de l'Hérault, le Réseau des Grands Sites de France) présentent différents aspects du Grand Site, ses habitants, ses visiteurs, sa faune, ses paysages...

En 2019, le Grand Site fête les 50 ans du lac. Le Syndicat mixte a réuni une cinquantaine d'acteurs du territoire et a coordonné les manifestations de juin à septembre : 30 partenaires ont proposé des rencontres diverses (visites, concerts, marchés...), réunissant plus de 10 000 personnes.

Les communautés de communes ont proposé de nouvelles offres à cette occasion : création d'une balade patrimoniale sonore, sorties musée / site avec activités, couchers ou levers de soleil.... Le Département a pris en charge la communication globale (logo, plaquettes...)

et confectionné une exposition mise à disposition du Syndicat mixte pour les communes du territoire. Le Syndicat a confectionné un stand de présentation du Grand Site. Il a organisé des soirées d'échange : « le lac vu d'en Haut » entre Brenas et Octon avec les mairies, et à la ferme Germane (visite, rencontres des agriculteurs et découverte des productions du site, présentation du projet de territoire, musique...).

La mobilisation des habitants et des visiteurs passe sans conteste par l'organisation d'événements fédérateurs autour du paysage vivant. Les rassemblements sportifs, thématiques (agriculture, nature, histoire...) ou culturels créent des occasions conviviales de partager l'esprit des lieux et le sens du vivre ensemble dans un paysage singulier. Sur ces bases, le Grand Site souhaite inscrire et pérenniser dans le calendrier local une fête, tous les deux ans comprenant des temps festifs de partage et des moments de travail (concertation, construction de projets avec les habitants...). Une édition spéciale sera proposée en 2029 pour les 60 ans du lac.

Résultat attendu en 2032

En 2032, le Grand Site propose un programme d'animation aux habitants et visiteurs qui rassemble autour de l'esprit des lieux et des paysages. La vision d'un territoire patrimonial, du projet de territoire autour de la qualité des paysages, le rôle du Syndicat mixte est mieux partagé avec les acteurs locaux.

Synthèse

	Coûts prévisionnels	Maitre d'ouvrage pressentis	Financeurs potentiels	NIVEAU PRIORITE	calendrier prévisionnel
FA 1 - GOUVERNANCE : UN SYNDICAT POUR RASSEMBLER ET IMPLIQUER					
Animer un dispositif de gouvernance interne entre collectivités membres et avec les services de l'Etat	Temps de travail	SMGS		1	
Animer un dispositif de concertation permanente avec les acteurs locaux	Temps de travail	SMGS		1	2024-2032
Une équipe confortée et stabilisée pour mettre en œuvre le programme	370000 €/an correspondant au schéma présenté	SMGS + CD : 1 etp	CD (subvention déchets et herbiers) + Europe/Région (natura 2000) - DREAL (Etude - guichet unique) - CITEO (paysages sans emballages - recherche autres financeurs en cours	1	2024-2032
FA 2 - PAYSAGES EN PARTAGE : RASSEMBLER AUTOUR DE L'ESPRIT DES LIEUX					
Animer autour des patrimoines et de l'esprit des lieux du Grand Site	temps de travail et 5000€/an	SMGS	À rechercher	1	
Communiquer autrement pour valoriser les paysages et les acteurs du Grand Site		SMGS et partenaires		1	
Communiquer autrement pour valoriser les paysages et les acteurs du Grand Site		SMGS et partenaires		1	
La Fête du Grand Site pour partager et fédérer dont une édition spéciale pour les 60 ans du lac	5000€ tous les 2 ans	SMGS		2	2025-2027-2029-2031



2 Les priorités 2024-2032: pour le Grand Site

Les actions présentées ci-dessous sont définies collectivement comme prioritaires. Leur état d'avancement conditionnera le dépôt du dossier de renouvellement du label en 2033.

Études et travaux d'aménagements prioritaires à engager dès 2024 :

FA A.1 – Inciter aux déplacements sans voiture :

> Action :
Le développement de l'offre de mobilité douce : les pistes cyclables

FA B.1 – Proposer une offre de services et de découverte dans des pôles d'accueil fonctionnels et intégrés au paysage

> Action :
La requalification de la Baie des Vailhès

FA B.5 – Qualifier les entrées et les routes du Grand Site

> Action :
Intégration et valorisation du Col de la Merquiere (en lien Geoparc)

FA B.6 – Structurer l'offre de loisirs de pleine nature pour valoriser les patrimoines

> Action :
La requalification de la base de plein air, berges de Clermont l'Hérault (et la requalification de la Base des Vailhès, traitée dans la fiche précédente FA 2.1)

Projets dans la continuité à pérenniser et stabiliser :

FA A.2 – Partager et respecter le code de conduite

> Action
*La patrouille du Grand Site
Paysages sans emballages*

FA A.3 – Garantir l'identité du Grand Site en cadrant les usages

FA B.3 – Préserver les espaces naturels fragiles des cœurs de site

> Action :
Préserver la qualité du Cirque de Mourèze

FA B.4 – Améliorer l'entretien du Domaine départemental du Salagou et la qualité des services offerts aux visiteurs

FA C.1 – Faire vivre la charte architecturale, urbanistique et paysagère

> Action
Un service de conseil architectural et paysager pour le Grand Site

FA C.2 – Vivre dans des villages – sites patrimoniaux : Mourèze, Villeneuve, Celles

> Action
Vivre à Celles au cœur du site : inventer des nouvelles façons d'habiter de travailler

FA C.3 – Conforter le dynamisme des villages

> Action
L'extension du classement du Puech pour protéger les paysages

FA D.1 – Le maintien des paysages ouverts grâce aux troupeaux (Natura 2000)

FA D.2 – Maintenir la mosaïque paysagère en confortant la viticulture, l'arboriculture et le maraichage (Natura 2000)

FA D.3 – Assurer un usage respectueux de l'environnement des terres agricoles du Département (Natura 2000)

FA D.5 – Définir une stratégie de lutte contre les espèces invasives

> Action
Dossier de demande d'autorisation arrachage lagarosiphon

FA D.6 – Préserver les espèces et milieux emblématiques du territoire

> Actions
- Assurer les suivis scientifiques des espèces pour adapter la gestion (Natura 2000)
- Préserver la quiétude de ces espèces (Natura 2000)
- Informer les porteurs de projets et acteurs du territoire sur les enjeux liés à la biodiversité (Natura 2000)

FA E.1 – Gouvernance : un Syndicat pour rassembler et impliquer

FA E.2 – Paysages en partage : rassembler autour de l'esprit des lieux

> Actions
- Un programme d'animations pour les habitants
- Communiquer autrement pour valoriser les paysages et les acteurs du Grand Site

Lors des réunions publiques, les participants ont exprimé leurs priorités pour le label, hiérarchisées ainsi :

- 1 - Le projet « Paysages sans emballages »
- 2 - La préservation de la biodiversité : quiétude, lutte contre les pesticides, gestion des milieux naturels, expertises faune et flore (Natura 2000) et l'entretien du Domaine départemental
- 3 - La mobilité douce et la gestion des manifestations
- 4 - la requalification de la baie des Vailhès





Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

04 67 44 68 86

info@lesalagou.fr

grandsitesalagoumourèze.fr

« À la mémoire de Serge Didelet, maire de Mourèze, Vice-Président qui a porté le Grand Site vers le label avec ferveur ».

Remerciements

Cette candidature a été rédigée, notamment, à partir du dossier de l'Opération Grand Site, de plusieurs documents et études et des apports de toute la communauté de travail (photos, remarques, relecture, notes...). Nous remercions, ici l'ensemble des partenaires qui ont contribué à la rédaction de ce dossier et l'équipe du Grand Site, élus et techniciens, d'hier et d'aujourd'hui.

Crédits photos :

Azur Press

Bartoli Vincent

Brendle Eric - Hérault Tourisme

Carré Blandine

Communauté de communes du

Clermontais

Communauté de communes du

Lodévois et Larzac

Conseil Départemental de l'Hérault

De Lorgeril

Freytet Alain

Joffre Veronique

Lander John

Marchal Jean-Christophe

Micola Luc

Quin Hugo

Robert Yannick

Souche Georges

